

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXVI – ANNÉE 1989

4^e LIVRAISON

TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin)	50 F
Couple : ajouter une cotisation	50 F
Droit de diplôme	40 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	120 F
Abonnement pour les particuliers non membres	170 F
Abonnement pour les collectivités	170 F
Prix du bulletin au numéro	40 F

*
**

Pour bénéficier de la gratuité (diplôme, cotisation, abonnement), les étudiants doivent fournir, chaque année, au trésorier, une demande. Ils joindront une photocopie de la carte d'étudiant (ou un certificat de scolarité) et préciseront qu'ils n'exercent aucune activité rémunérée.

Si leurs travaux (mémoires, thèses) concernent l'histoire et/ou l'archéologie du Périgord, la Soc. hist. et arch. du Périgord demande à en être informée et à en recevoir un résumé de quelques pages pour publication.

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXVI – ANNÉE 1989

4^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 4^e LIVRAISON 1989

● Compte rendu de la séance	249
du 4 octobre 1989	251
du 8 novembre 1989	253
du 6 décembre 1989	
● Etude morphologique de la femme à la corne en bas-relief de Laussel (J.-P. Duhard)	257
● Saint Bernard et les hérétiques du Sarladais (G. Bounoure)	277
● La demeure et le décor intérieur d'un simple chevalier périgourdin à la fin du Moyen Age (B. Fournieux)	293
● Protestants à Saint-Cyprien au cours du XVII ^e siècle (A. Sadouillet-Perrin)	303
● La triste histoire d'une halle (A. Herguido)	307
● Un siècle plus tard, que reste-t-il du petit train de Brantôme (Ch. Salviat)	313
● Le château de Ramafort à Valeuil (D. Audrerie)	317
● Dans notre iconothèque :	
— Le pigeonnier de la Croix des Pechs à Sarlat (B. et G. Delluc)	319
— L'église Saint-Hilaire de Trémolat (M. Berthier, plan de M. et G. Poncau)	323
— Note pour servir à l'histoire de la Barrière de Trémolat (M. Berthier) ..	327
● Notes de lecture :	
Lycée Albert-Claveille : <i>Agenda scolaire du bi-centenaire 1989-1990</i> ; V.-A. Malte-Brun : <i>La France illustrée, le département de la Dordogne</i> ; M.-N. Pichard et P. Frisano : <i>Jacquou le Croquant ; Chrétiens en Périgord et Quercy</i> ; Cl. Lacombe : <i>Faïences et faïenciers de Bergerac au XVIII^e siècle ; Commémoration du bicentenaire de la Révolution à Sarlat</i> ; N. Brouillat : <i>Les Pelouses ; Cahiers de doléances de la paroisse de Rouffignac</i> (D. Audrerie).	331
● Vient de paraître : Du côté des francs-maçons, avec Guy Penaud (J. Lagrange)	333
● Dans notre courrier :	
— A propos de deux crânes humains paraissant provenir de la grotte des Eyzies (J. Roussot-Larroque, A. Roussot, B. et G. Delluc)	335
● Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture et destinés au Bulletin	339

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 4 OCTOBRE 1989

Présidence du Dr Dalluc, président.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Présents : 80 — Excusés : 5.

FELICITATIONS

M. Pierre Colombé, promu officier des Palmes académiques ;
Me Philippe Cornet et Mme Cornet à l'occasion de la naissance de leur premier enfant, Alexandre.

ENTREES D'OUVRAGES

- Histoire de la Franc-maçonnerie en Périgord, par Guy Penaud, éditions Pierre Fanlac, Périgueux, 1989 (don de l'auteur et de l'éditeur) ;
- Vieilles demeures en Périgord, sous la direction de Dominique Audrerie, Découverte 2, éditions P.L.B. Le Bugue 1989 (don des auteurs et de l'éditeur).
- Agenda scolaire du bicentenaire 1989-1990, par le lycée Albert-Claveille, éditions Copédit, Périgueux, 1989 ;
- Les Eyzies de Tayac, étude historique, par Sandrine Lavaud et Pierre Alain Gréciano, chez les auteurs, 1989 (don des auteurs) ;
- Répertoire bibliographique pour le Sarladais, édition de la délégation départementale des Vieilles Maisons Françaises, Sarlat, 1989 (don du professeur Denoix).

REVUE DE PRESSE

- Dans *La Croix* du 9 septembre 1989, Jean Toulat évoque ce que fut la colonisation de Bugeaud en Algérie ;
- Dans *Le Journal de la Dordogne* du 22 septembre 1989, Gilles Ray raconte comment le petit château de la Léotardie a émigré au Québec, où il est devenu un hôtel.

COMMUNICATIONS

Le président rappelle que notre compagnie sera présente au forum des associations du 13 au 15 octobre prochain, au palais des fêtes de Périgueux.

Il rappelle également que M. Audrerie a fait une conférence le 13 septembre dernier, au siège de notre Société, sur les problèmes de protection du patrimoine, tant naturel que bâti.

Avec M. Bousquet, il fait le compte rendu de la sortie du 10 septembre dernier, qui a conduit les nombreux participants successivement au château de Grignols, au

château de Longa, au château de Neuvic, où le déjeuner a été servi dans les salles du château, au Puy-Saint-Astier, au château de Mauriac, à Beauronne, où notre collègue Abel Coustillac a réalisé plusieurs pièces de poterie, et enfin à l'église de Saint-Martin-l'Astier. Que les propriétaires qui ont bien voulu nous recevoir et les personnes qui ont participé à l'organisation de cette intéressante journée soient une nouvelle fois remerciés.

M. Bousquet indique qu'il organise un concours-inventaire sur les arbres périgourdins qui ont deux cents ans et plus. De nombreux organismes locaux lui ont apporté leur aide.

A la suite du dernier repas paroissial de Saint-Front, le père Pommarède a pu visiter une petite pièce donnant sur le cloître et dans laquelle les cuisines avaient été installées. Il a découvert accroché au mur un beau portrait peint de Guillaume Delfau. Grâce à l'autorisation du curé de la paroisse ce portrait est présenté en séance.

M. Ribadeau-Dumas décrit rapidement le petit château de Puylobard sis sur la commune de Beaussac, aujourd'hui une simple ferme en mauvais état. A l'intérieur il conserve une remarquable série de peintures murales, situées dans une petite pièce du rez-de-chaussée.

Mme Sadouillet-Perrin et M. Bousquet montrent un martyrologe ancien édité à Paris en 1675.

Le Dr Delluc montre à son tour une sportelle portée par les pèlerins de Rocamadour. Celle-ci, vendue sur place, reproduit exactement une sportelle du XIIe siècle.

Il commente également les cartes géologiques de notre région, publiées par le Service géologique. Comportant une carte et un livret, elles contiennent de nombreux renseignements utiles pour bien comprendre chaque secteur.

M. Lagrange évoque l'histoire de la direction régionale de Périgueux du Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA). Cet important organisme qui a fait connaître le tabac de Périgueux a en effet fermé ses portes en 1989. Ses bâtiments caractéristiques se situent non loin de la gare des marchandises. Cette communication sera soumise au comité de lecture en vue de sa publication. A la suite de plusieurs questions, M. Lagrange précise que la Dordogne a été un des principaux départements producteurs de tabac français. M. Bousquet indique que les contrôleurs du tabac, qui parcouraient les propriétés, ont joué un rôle non négligeable dans l'évolution des techniques agricoles.

M. Lagrange remet pour notre bibliothèque plusieurs numéros des Cahiers de Bospicat, petite revue d'art et de poésie, œuvre du peintre périgourdin Marcel Loth.

M. Auderie projette deux photographies montrant le château de Ramefort (commune de Valeuil). Celui-ci a bénéficié en effet ces dernières années, à l'initiative de ses propriétaires, d'importants travaux de « dérestauration », qui lui ont rendu son allure ancienne.

M. Salviat projette la photographie d'une guillotine montée cet été à Bourdeilles.

M. Auderie fait circuler du papier fabriqué au moulin de Vaux, à Payzac, en 1968, date à laquelle la fabrication de papier a cessé.

M. Penaud présente son dernier livre sur la Franc-maçonnerie en Périgord, qui vient de paraître aux éditions Pierre Fanlac. Il signale également que le Journal officiel du 16 août dernier indique la création d'une association du musée des rois d'Araucanie.

M. Mouillac projette plusieurs desseins ou gravures présentant le dolmen du Blanc.

ADMISSIONS

— Mme Jacqueline Auriol, 7, rue de Tunis, 24000 Périgueux, présentée par Mme Louprou et Mlle Lestangt ;

- Mme Léonce Boutareau, 24310 Brantôme, présentée par Mme Chabanne et le Dr Delluc ;
- M. Jean Lafond-Greletty, Le Moulin, 24610 Saint-Martin-de-Gurçon, présenté par le Dr Delluc et M. Audrerie ;
- M. Peter Marks, Le château, 24510 Sainte-Foy-de-Longas, présenté par Mme Delluc et M. Viart ;
- M. Claude Meylan, Vermont 48, 1202 Genève, présenté par Mme Delluc et M. Roussot ;
- M. Raymond Sié, La Borie, 24640 Cubjac, présenté par Mme Petiteau et M. Bélingard.

Le président,
Dr Gilles Delluc

Le secrétaire général,
Dominique Audrerie

SEANCE DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 1989

Présidence du Dr Delluc, président.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Présents : 84 — Excusés : 2.

ENTREES D'OUVRAGES

- Faiences et faienciers de Bergerac au XVIIIème siècle, par Claude Lacombe, éditions Vésuna Périgueux, 1989 (don de l'auteur) ;
- Balades sauvages du Limousin au Périgord, par Jacques Forestier et Gérard Loubriat, éditions P.L.B. Le Bugue, 1989 (don de l'éditeur) ;
- Histoire de la Vézère marchande, par Raoul Delrieux, préface de Marcel Secondat, éditions P.L.B. Le Bugue, 1989 (don de l'éditeur) ;
- Présence de Beauperthuy, par Rosalie Beauperthuy de Benedetti, éditions Hervas, Paris, 1989 (don de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

- Dans *Le Spectacle du Monde* d'octobre 1989, Pierre Gaxotte donne un portrait de Joseph Joubert ;
- Dans *Archéologia* n° 250 d'octobre 1989, Jacques Brunet et Pierre Vidal évoquent la mémoire de Jacques Marsal, un des inventeurs de Lascaux ; Jean-Paul Lhomme et Serge Maury traitent des bâtisseurs de la préhistoire et décrivent ce qui a été réalisé au Thot ;
- Dans *Marie-France* de novembre 1989, Gilles Pudlowski invite ses lecteurs à la découverte du Périgord Noir, pays de l'homme tranquille ;
- Dans *Les Amis des monastères* n° 80 d'octobre 1989 est reprise l'étude de Brigitte et Gilles Delluc sur le suaire de Cadouin parue dans notre bulletin ;
- Dans *L'Agriculteur de la Dordogne* du 6 octobre 1989, Jean-Louis Galet donne une liste des localités périgourdines qui ont changé de nom au moment de la Révolution ;
- La revue *Spéleo-Dordogne* paraît désormais dans une nouvelle présentation. Dans le n° 1-1987, V.L.F. fait état de ses recherches sur le Coly souterrain. Hervé Durif rappelle l'histoire du musée de la spéléologie installé dans le fort de Tayac.

Gérard Delorme décrit la grotte de Veyssou à Rouffignac, Christian Harielle le Trou qui fume des Pougeades à Saint-Amand-de-Coly, enfin Brigitte et Gilles Delluc dressent le bilan de l'archéologie souterraine pour 1987. Dans le n° 2-1988, Francis Guichard traite des explorations souterraines en Périgord antérieures à Martel, Nathalie Hervé décrit la résurgence de la Borie de Thèves à Naussanes, Francis Theil le Touron à Saint-Germain de Salembre, Christian Harielle la grotte-cluzeau du Chause à Sergeac, Brigitte et Gilles Delluc donnent également le bilan de l'archéologie souterraine pour 1988.

COMMUNICATIONS

Le président présente le dernier ouvrage publié par notre compagnie sur la sculpture rupestre en France. Cet ouvrage correspond aux actes du colloque, qui s'était tenu sur ce thème, à l'initiative de notre compagnie et des Amis de Brantôme, en août 1988, en l'abbaye de Brantôme.

Il rappelle qu'un concours est organisé pour recenser les arbres centenaires, qui ont connu la Révolution. Il s'agit de l'opération « Mathusalem », à laquelle notre compagnie est associée.

Le samedi 11 novembre se tiendra à Eymet une journée d'étude sur les bastides, organisée par M. Brémard.

A la demande de notre collègue Jean Guichard, conservateur en chef honoraire du Musée national de Préhistoire des Eyzies, B. et G. Delluc précisent que le *Journal* manuscrit de Denis Peyrony, mentionné dans plusieurs de leurs publications comme appartenant aux archives du Musée des Eyzies, est en fait la propriété de la famille Peyrony et n'a jamais figuré à l'inventaire de ce musée. Il avait été retrouvé, abandonné, hors de l'enceinte du musée par Mme Geneviève Guichard, en 1968, et confié à M. J. Guichard par Elie Peyrony, fils du préhistorien.

Le secrétaire général donne lecture du Livre d'Or ouvert à Brantôme durant l'exposition organisée par notre compagnie à l'occasion du bicentenaire de la Révolution. De nombreux visiteurs ont tenu à témoigner leur satisfaction à l'issue de leur visite.

Le professeur Denoix a fait parvenir la photographie d'une plaque de signalisation routière ancienne, qui figurait dans le bourg de Saint-Geniès. Elle a malheureusement été volée.

Le Dr Delluc reprend la communication qu'il a présentée avec Mme Delluc et M. Carcauzon au XXIII^{ème} congrès préhistorique de France, tenu à Paris du 3 au 7 novembre dernier. Cette communication portait sur la grotte de Fronsac, située à Vieux-Mareuil. De petite dimension, la grotte comporte deux galeries, où l'on peut voir des griffades, des canelures, des animaux, des images sexuelles et des silhouettes féminines, remontant à la fin du magdalénien.

M. Salviat projette la photographie d'une coupe d'arbres effectuée pour le compte d'EDF, à la sortie de Château-l'Evêque. Les arbres ont été curieusement coupés à la moitié du tronc.

M. Brethé, ancien professeur au lycée Bertran-de-Born de Périgueux, a donné pour notre bibliothèque le registre de la chambre des notaires de 1778 à 1791.

Mme Herguido fait le compte rendu du voyage qu'elle vient de faire avec de jeunes Périgourdins en Argentine, notamment dans le nord de la Patagonie.

M. Ribadeau-Dumas a eu l'occasion d'étudier les maisons du Périgord ornées de poutres en façades. Selon lui, cela correspond à une technique particulière de construction des charpentes, destinée à rendre le grenier le plus dégagé possible des bois nécessaires à la construction de la charpente. Cette technique remonterait au XV^{ème} siècle. M. Bélingard insiste sur le fait qu'il s'agit aussi de baisser le polygone de sustentation. Cette communication sera soumise au comité de lecture en vue de sa publication.

M. Lacombe commente l'intéressant ouvrage qu'il vient de publier aux éditions Vésuna sur les faiences et faienciers de Bergerac au XVIII^{ème} siècle.

M. Penaud a eu entre les mains le Cahier de la G. L. Provinciale d'Occitanie,

GLNF Toulouse, octobre 1988. Il y est fait mention d'une visite d'Antoine de Tounens le 29 octobre 1866, dans l'article de Pierre Lassalle intitulé « Le roi d'Araucanie visitant les loges toulousaines ».

M. Audrerie projette une carte postale ancienne, sur laquelle le logis Saint-Front de Périgueux est appelé à tort la maison de Fayolle.

ADMISSIONS

— Mme Charles Boutareau, 24310 Brantôme, présentée par MM. Fournioux et Audrerie ;

— M. Régis Ravidat, 1, rue Sartoris, 92250 La Garenne-Colombes, présenté par le Dr Dessagne et M. Bélingard ;

— M. Raimondi, Léguilhac-de-l'Auche, 24110 Saint-Astier, présenté par MM. Fournioux et Audrerie ;

— Mme Sylvie Plaisant, Grand-Brassac, 24350 Tocane, présentée par MM. Bélingard et Audrerie ;

— Dr Josaine Dereine, 44, rue Kléber, 24000 Périgueux, présentée par le Dr Delluc et M. Fournioux ;

— M. Jean Callerot, La Mothe-Rouge, 24410 Sainte-Aulaye, présenté par le Dr Delluc et M. Audrerie ;

— Mlle Marie-Pierre Buscail, 13, rue Marcellin-Berthelot, 24660 Chamiers, présentée par le Dr Delluc et M. Fournioux.

Le président,
Dr Gilles Delluc

Le secrétaire général,
Dominique Audrerie

SEANCE DU MERCREDI 6 DECEMBRE 1989

Présidence du Dr Delluc, président.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Présents : 87 — Excusés : 3.

ENTREES D'OUVRAGES

— Tristan et Iseut, les poèmes français traduits par Daniel Lacroix et Philippe Walter, Le Livre de poche, Paris 1989 (don de Mme Chabanne) ;

— Les jardins urbains dans la France médiévale, par Arlette Higounet-Nadal, tiré à part de « Flaran 9 », colloque tenu à Flaran en 1987 sur les jardins et vergers en Europe occidentale (VIIe-XVIIIe siècles).

ENTREES DE DOCUMENTS

— Deux plaquettes présentant le département : Je m'appelle Dordogne, la Dordogne en chiffres (don de M. Audrerie) ;

— Tables du bulletin de l'Institut aquitain d'études sociales, pour les vingt dernières années, par Jean Cavignac ;

— A propos de la revalorisation de l'abbaye de Cadouin, notes rédigées par le Dr Delluc, septembre 1989 (don de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

- Dans *Aquitania* tome 6 — 1988, Robert Sablayrolles présente la pompe romaine de Périgueux et Béatrice Cauuet la mine antique des Fouilloux à Jumilhac ;
- dans le bulletin de la *Société préhistorique française* tome 86 — 1989, Pierre Cattelain traite d'un crochet de propulseur solutréen de la grotte de Combe-Saunière 1 ;
- dans le bulletin de la *Société des études bloyennes* n° 6 d'octobre 1989, on peut noter : plusieurs inédits de Léon Bloy, langage raison violence chez Léon Bloy, Jeanne et Léon Bloy par Mgr Brien, Léon Bloy vivandier de Dieu par Marie-Marthe Levaux ;
- le bulletin de littérature ecclésiastique de juillet-septembre 1989 est consacré à l'Eglise et la Révolution française ;
- dans *L'Anti* 89 de novembre 1989, François Brigneau présente un département témoin de la persécution : la Dordogne ;
- dans le bulletin de la *Société des Amis de Sarlat et du Périgord Noir* n° 38 — 1989, R. Kendall et Ph. Deladerrière étudient l'église de Lussac, Louis François Gibert poursuit la publication de Domme et Cénac sous l'Ancien Régime, Rogatien de Cidrac donne le portrait de l'oncle Trocadéro ;
- une nouvelle revue vient de paraître : *Dordogne Télégraph* ; publiée en Dordogne, mais en anglais, elle est destinée à un public de langue anglaise ;
- dans *Journal du Périgord* n° 3 de décembre 1989, Dominique Parmentier-Bêcheau décrit le renouveau du vieux Bergerac, Claire Delbos invite à découvrir Brantôme, Suzanne Tartarat donne un portrait de notre collègue Norbert Aujoulat ;
- dans *Périgord Magazine* n° 278 de décembre 1989, Henri Deffarges traite des rapports privilégiés de Thiviers et du foie gras ;
- dans le catalogue de l'exposition sur l'oie et le foie gras, tenue à Rouffignac les 22 et 23 juillet dernier, Robert Cruège donne une petite histoire du foie gras ;
- dans les *Cahiers de Bergerac* n° 60 de novembre 1989, Suzanne Damiens expose la morale de Maine de Biran.

COMMUNICATIONS

Le président indique que de nombreuses félicitations nous sont parvenues à la suite de la publication de notre ouvrage sur la sculpture rupestre en France. Il a notamment été invité au musée de Saint-Germain-en-Laye pour en faire une présentation.

Il donne lecture d'une note de M. Verbauwen sur les tirailleurs algériens, qui furent casernés à Périgueux et qui ont participé avec courage à la dernière guerre mondiale.

Le secrétaire général rappelle que le 15 novembre dernier Louis Le Cam, Brigitte et Gilles Delluc, Yan Laborie ont animé au siège de notre compagnie une soirée consacrée à l'archéologie périgourdine.

M. Bitard signale que dans l'ouvrage d'Albert Darricau, *Scènes de la Terreur à Bayonne* (éd. Harriet, Bayonne 1988), il est fait mention de Pinet, un Périgourdin représentant du peuple. Il indique également la parution récente des *Mémoires de la Révolution* par Alfred Fierro (Service des travaux historiques de la Ville de Paris 1989), qui est une bibliographie critique de tous les mémoires écrits sur la Révolution, français et étrangers.

Le Père Pommarède donne la première partie d'une communication sur l'histoire de saint Front, et plus particulièrement sur les principales villes qu'il a traversées et les souvenirs qui y sont conservés. En effet, en se rendant dans l'Aisne, afin de rejoindre le Ve Régiment de Chasseurs de Périgueux, alors en manœuvre, il est passé à Neuilly-Saint-Front, où il a pu rencontrer différentes personnes, qui lui ont expliqué combien le culte de saint Front est encore vivant en ce lieu. Dans l'Eglise trois vitraux présentent la vie de saint Front. Près de là, une petite chapelle est également dédiée à saint Front ; à proximité, un rocher, sur

lequel saint Front a célébré la messe. Parmi les reliques figurait celle du petit doigt de saint Front, offerte en 1499 par les chanoines de Périgueux, en remerciement d'un morceau du dit rocher envoyé par les habitants ; malheureusement le reliquaire en argent a été volé lors de la dernière guerre. La fête de Saint-Front est toujours célébrée le 25 octobre et un bâton de saint Front surmonté d'une statue du saint va de famille en famille.

A Domfront, dans l'Oise, le souvenir de saint Front est aussi vivace. Dans l'église un vitrail rappelle le saint. Un bâton de saint Front est, comme à Neuilly-Saint-Front, exposé lors de la fête du saint. Un document exceptionnel est conservé ; il s'agit d'un parchemin enluminé donnant la vie de saint Front. Une copie est conservée à la bibliothèque municipale de Périgueux.

Mme Chevé, pour clôturer l'année du bicentenaire de la Révolution, projette une série de diapositives montrant l'exposition qui s'est tenue au musée du Périgord sur ce thème. Rappelons qu'un catalogue a été édité à cette occasion.

ADMISSION

- M. Christian de Vandière, château de Bellussière, 24340 Rudeau, présenté par MM. Decottignies et Calot ;
- Mme Catherine Vaubourgoin, 70, rue Claude-Thion, 37000 Tours, présentée par M. et Mme Miquel ;
- Mlle Florence Vachia, 23, rue Jean-Jacques Rousseau, 24100 Bergerac, présentée par MM. Vachia et Leclerc ;
- M. Pierre Saumande, 18, rue Gustave Nadaud, 87900 Limoges, présenté par le Dr Delluc et M. Mouillac ;
- M. Hervé Lapouge, école régionale d'enseignement adapté, 24750 Trélisac, présenté par MM. Audrerie et Le Cam ;
- Mme Mahlerbe, au bourg, 24750 Atur, présentée par MM. Audrerie et Bélingard ;
- Mlle Dominique Morise, Casserat, 24470 Sainte-Aulaye, présentée par MM. Bélingard et Mouillac ;
- M. Jacques de Lamberterie, Connezac, 24300 Nontron, présenté par le père Pommarède et le marquis de Fayolle ;
- Mlle Virginie Labrousse, 39 rue Philippe Parrot, 24000 Périgueux, présentée par MM. Baunac et Michel.
- Mlle Clara Infante-Campanelli, Les Brandes, 24460 Château-l'Evêque, présentée par MM. Bélingard et Mouillac.

Le président,
Dr Gilles Delluc

Le secrétaire général,
Dominique Audrerie

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Etude morphologique de la femme à la corne en bas-relief de Laussel

par Jean-Pierre DUHARD

ORIGINE DU BAS-RELIEF

Il provient du grand abri de Laussel, situé au pied d'une petite falaise calcaire, sur la rive droite de la Grande Beune dans la commune de Marquay, à quelques kilomètres des Eyzies.

Le gisement, reconnu en premier par E. Rivière en 1894, fut loué par le docteur J.G. Lalanne — un médecin aliéniste du Bouscat, près de Bordeaux — qui le fit fouiller de 1908 à 1914 par une équipe d'ouvriers dirigée par M.R. Peyrille.

Le bloc supportant la sculpture en bas-relief a été mis au jour à la fin de 1911, ainsi qu'en témoigne une correspondance en date du 15 décembre de cette année du Dr Lalanne à l'abbé Breuil⁷, lettre prouvant en outre qu'il ne l'a pas découvert lui-même : « ...la statue est moins haute... qu'on me l'avait dit... », écrit-il en effet.

La première description paraît dès 1912 dans l'*Anthropologie*²⁸ :

Cette figure était sculptée sur un bloc tombé autrefois peut-être de la voûte de l'abri, mais, dans tous les cas choisi avec soin. En forme de parallélépipède, il s'enfonçait profondément dans les dépôts aurignaciens supérieurs et, aux pieds-mêmes de la statue, nous avons recueilli quelques objets tout à fait caractéristiques, de grandes lames, des pointes de la Gravette, des pointes à soie. Ce bloc mesurait 1,20 m environ sur une de ses faces, 1,60 m sur l'autre. Il était recouvert par 3,20 m d'éboulis et à ce niveau les assises solutréennes ayant disparu, il n'y a aucune difficulté pour la détermination de l'âge.

Son « aurignacien supérieur » à pointes de la Gravette correspond dans la terminologie actuelle, au Périgordien Supérieur ou Gravettien, auquel semblent bien appartenir tous les bas-reliefs de Laussel⁵¹.

Trop volumineux pour être déplacé, le bloc a été réduit à une épaisse plaque de 54 cm de hauteur sur 36 cm de largeur en dépôt avec les autres œuvres sculptées de la station au musée d'Aquitaine à Bordeaux où, dans le cadre d'une étude des figurations féminines françaises¹⁶ nous avons pu l'examiner grâce à l'obligeance de son conservateur, M. Alain Roussot.

Nous conformant à l'usage, nous l'avons classé avec les sculptures rupestres¹⁵, mais avec réticence : il serait probablement plus juste de parler de sculpture sur blocs, les uns mobiles, les autres non, ce qui permettrait de garder dans une même catégorie l'ensemble des représentations humaines de Laussel, réunies pour la plupart dans un espace restreint (la « cella »-sanctuaire de J. Bouyssonie²⁹).

A PROPOS DE LA DENOMINATION DE « VENUS »

Nous éviterons d'employer ce terme, couramment utilisé pourtant, car nous le récusons, comme l'avait fait le Dr Pales⁴¹ : écrit avec une majuscule, il désigne la déesse de l'Amour chez les romains, alors qu'avec une minuscule il s'applique de façon familière à une femme quand elle correspond à notre idéal de beauté. Or, pas davantage pour cette femme en bas-relief que pour les autres figurations féminines sculptées du Paléolithique Supérieur, nous ne sommes en mesure d'affirmer qu'elles étaient l'idéal esthétique de leur époque ou représentaient une divinité.

Le Dr Lalanne avait sous-titré la photographie qu'il en donnait en 1912 « Bas-relief de Laussel représentant une femme nue » (28, fig. 1), avant de parler, par la suite²⁹ de « Vénus ». Dans l'illustration²⁴ F Honoré mettait en sous-titre : « Femme tenant une corne de bison ». Gièdon²² et Delporte¹⁰ en la dénommant « femme à la corne » insistent sur l'objet particulier qu'elle porte à la main droite.

Nous avons proposé, en titre : « la femme à la corne en bas-relief de Laussel », sans mettre une majuscule à « Femme », comme Delporte, car nous pensons que cette figuration est singulière, comme toutes les autres sculptures paléolithiques, et faite d'après un modèle : on ne peut, selon nous en faire un simple concept. Il n'est pas besoin de préciser qu'elle est nue puisque, sauf de très rares exceptions que nous avons signalées¹⁶, les représentations féminines paléolithiques sont dépourvues de vêtements.

DESCRIPTIONS ANTERIEURES

Parmi celles proposées, nous en avons retenu deux, nous paraissant les plus complètes, et faites par des médecins : le Dr Lalanne^{28, 29} et le Dr Delluc⁷. On trouvera par ailleurs dans la thèse de ce dernier et l'ouvrage de Delporte une intéressante étude technique.

« Elle représente une femme nue, nous dit Lalanne, tenant dans sa main droite une corne de bison. Elle mesure 46 cm de hauteur. la tête, quoique largement dégagée, ne présente aucun trait du visage. Cependant on peut noter qu'elle est figurée de profil, la nuque arrondie tournée vers la droite et le visage allongé en forme de pointe, tourné vers la gauche, l'extrémité du menton touchant l'épaule gauche. Aucune chevelure n'est indiquée ».

Le Dr Capitan⁴ et l'abbé Bouyssonie²⁹ orientent à l'inverse le visage, vers la corne, et reconnaissent une chevelure dans la masse se terminant en pointe sur l'épaule gauche. C'est la lecture unanimement admise.

« Le cou est bien dégagé et allongé, poursuit Lalanne. Au-dessous une légère saillie transversale indique le relief des clavicules. La poitrine présente deux seins longs et pendants, de forme ovale, d'une jolie implantation :

l'intervalle qui les sépare se creuse avec grâce. La région stomacale est indiquée par un relief triangulaire. Le ventre est assez fort mais harmonieux et légèrement tombant, séparé de la région inguinale par un pli transversal très marqué. La cicatrice ombilicale a été admirablement observée, la partie inférieure un peu plus déclive que la supérieure, celle-ci formant une légère voûte. J'ai eu l'honneur de présenter cette statue devant l'Académie de Médecine de Paris, et les éminents accoucheurs qui ont eu l'occasion de la voir se sont écriés à son aspect : « mais nous connaissons bien ce ventre-là ! ». Le bassin est légèrement développé, le ventre traité avec réalisme et sur lui précisément s'appuie la main gauche, comme pour le protéger, ou pour attirer l'attention ; cette région du corps se trouve correspondre à une convexité du rocher, ce qui accuse sa proéminence ; tout porte à penser que l'artiste a voulu représenter la femme surtout comme génitrice. A la ceinture il existe un pli léger que l'on rencontre toujours chez les personnes grasses. De chaque côté du ventre, il existe une saillie arrondie qui correspond aux hanches et au-dessous une deuxième saillie représentant la tête des femurs. Le mont de Vénus forme une petite éminence triangulaire portant un pointillé par lequel on a voulu représenter les poils qui couvrent normalement cette région. Les cuisses sont épaisses et charnues avec une légère saillie externe ; les régions internes se rapprochent sans se toucher. Les jambes sont plus grêles, mais cependant conservent leur grosseur normale ; elles sont un peu plus courtes et légèrement cagneuses. Les pieds sont représentés par un élargissement indistinct de la masse. Les membres supérieurs sont fins sans être grêles et ne présentent nulle trace de lipomatose. Le bras gauche est appliqué le long du thorax qu'il déborde un peu et l'avant-bras s'infléchit vers le milieu du ventre sur lequel la main s'applique, la face dorsale en dehors. La forme générale de la main est sculptée en léger relief, les doigts sont effilés et un peu divergents, ils ont été incisés à l'aide de traits gravés. Les cinq doigts sont figurés, le pouce un peu petit. Le bras droit tombe naturellement le long du corps ; l'avant-bras s'élève jusqu'à la hauteur de l'épaule où la main soutient un objet qui paraît être une corne de bison ».

Nous avons fidèlement transcrit la description du Dr Lalanne — mais sans toujours respecter l'ordre des phrases, afin de donner plus de cohérence à celle-ci. Mis à part les appréciations esthétiques, nous y souscrivons dans l'ensemble, à quelques détails près sur lesquels nous reviendrons.

De celle du Dr Delluc, nous extraierons quelques passages :

« La roche est convexe, projetant l'abdomen en avant (il est volumineux, surtout en raison de la convexité du support. Le mamelon paraît indiqué par une anfractuosité naturelle, à droite du moins. Les hanches sont déformées chacune par deux masses superposées, l'une immédiatement au-dessous de la taille, à peine indiquée, l'autre en regard du grand trochanter. La taille est en effet peu marquée avec cependant une ligne gravée, horizontale. Les membres inférieurs paraissent courts, surtout en regardant la figure de face (ils sont en effets obliques en bas et en arrière), grêles. Les deux genoux sont au contact l'un de l'autre. Les deux jambes divergent légèrement sans que l'on puisse parler de genu valgum ».

...DANS LE SIMPLE APPAREIL D'UNE BEAUTE QU'ON VIENT D'ARRACHER AU SOMMEIL *

Ce corps féminin est dénudé, dépourvu aussi bien de vêtements que de pilosité corporelle.

Malgré un examen attentif de la région pubienne, nous n'avons pas retrouvé le « pointillé » vu par Lalanne et censé représenter la toison sexuelle. Celle-ci n'est d'ailleurs que très exceptionnellement indiquée et

* Britannicus, Acte II. Scène II.

l'un des rares cas cités, la femme au Renne de Laugerie-Basse est discutable : la pilosité décrite par Piette⁴⁵ n'intéresse pas le triangle pubo-génital et pourrait aussi bien correspondre à des vergetures ou à une ornementation corporelle.

Pour André Leroi-Gourhan³³ le sillon marquant la taille serait une ceinture étroite, classique dans la statuaire russe. Comme Lalanne, nous y voyons plutôt un pli cutané-graisseux, effectivement commun chez la femme grasse. Mais ceci est d'intérêt tout à fait secondaire, avec ou sans lien autour de la taille, elle n'en demeure pas moins dénudée : « Le point commun qui unit toutes ces statuette est qu'elles sont nues, alors que les conditions climatiques de l'époque étaient loin d'être favorables à cette absence de vêtement », souligne Nougier⁴⁰, et le Dr Jude s'interrogeait²⁵ : « Comment se fait-il qu'on ait représenté des femmes nues sous un climat würmérien ? », ce qui est une question essentielle parmi celles que posent ces figurations.

On n'a pas la certitude de l'usage de vêtements au Gravettien : les aiguilles à coudre n'apparaissent qu'au Solutréen supérieur et les figurations humaines où l'existence d'un vêtement est probable sont datées au plus tôt du Magdalénien : la « femme à l'anorak » de Gabillou est du Magdalénien ancien^{20, 21}, l'homme d'Angles-sur-l'Anglin « au cou engoncé dans un vêtement » du Magdalénien III⁵³ et les figurines de Malta, par exemple, datées de 12.800 av. J.C.¹⁰. On peut raisonnablement admettre cependant que les gravettiens n'allaient pas nus et chercher des raisons à cette dénudation des corps figurés.

Pour Schmid⁵⁵, ce serait par souci de ne pas être confondus avec les animaux dont ils portaient les peaux : leur ressemblant, vêtus de leur fourrure, ils ne retrouvaient leur différence et leur identité humaine qu'une fois dévêtus.

Pour Nougier, « si elles sont nues c'est que leurs compagnons éprouvaient un certain plaisir à les voir et à les contempler ainsi ». Il est vrai que la nudité du corps humain représenté est une constante à travers les âges, que l'artiste soit inspiré par le seul sentiment du beau³⁶, ou que s'y mêle un certain sentiment érotique. Desmond Morris a montré^{38, 39} que seule la nudité révèle les signaux sexuels du corps féminin, en particulier : fesses, seins et organes génitaux externes ; mais la femme à la corne n'exhibe ni ses fesses, ni sa vulve et n'émettrait donc pas de signal très puissant. A. Laming-Empeire³⁰ faisait une remarque très pertinente : « Le sentiment du beau que pouvait éprouver un artiste préhistorique il y a dix ou vingt mille ans est hors des possibilités de notre connaissance ». On pourrait ajouter qu'il en va de même pour le sentiment érotique.

Nous avons une autre hypothèse à formuler. Notre expérience de gynécologue nous a permis de vérifier que le corps nu de la femme révèle des détails morphologiques permettant de reconnaître, généralement, son histoire physiologique et, par exemple, d'identifier une femme enceinte sur l'aspect de son abdomen, de distinguer une nulligeste d'une multipare, ou encore de reconnaître un sein de nourrice.

Après avoir examiné la majorité des figurations féminines paléolithiques françaises¹⁶, nous pouvons préciser que l'on retrouve chez elles ces détails anatomophysiologiques, ce qui nous a conduit à établir la notion d'identité physiologique¹⁷ de ces images de la femme. Selon nous, grâce à un langage accessible à tous, celui du corps et de ses formes, l'artiste pouvait traduire les événements physiologiques (actuels ou passés) qui font la spécificité de la femme (grossesse, allaitement) et/ou exprimer ses fonctions (partenaire sexuelle, reproductrice, nourrice).

« L'art figuratif est, à son origine directement lié au langage, et beaucoup plus près de l'écriture au sens large que de l'œuvre d'art », écrivait André Leroi-Gourhan³² et cette réflexion nous semble aller tout à fait dans le sens des constatations que nous avons faites.

ETUDE MORPHOLOGIQUE DE LA FEMME A LA CORNE

Le docteur Lalanne est dans le vrai en disant d'elle que c'est une personne grasse. Il ne l'est plus en la prétendant stéatopyge :

« Les trois sculptures féminines présentent un caractère commun, celui de figurer des femmes stéatopyges. Cette stéatopygie doit-elle être considérée comme un caractère ethnique ? Il y a tout lieu de le croire. Cette sorte de lipomatose semblait être pour la femme aurignacienne un caractère esthétique que les artistes de cette époque aimaient à reproduire avec leurs burins »²⁸.

Nous ne referons pas l'historique de la querelle qui opposa longtemps partisans et adversaires de la stéatopygie des « Vénus aurignaciennes » : il a déjà été fait par L. Passemard⁴⁴. Nous relèverons simplement une erreur de notre confrère qui parle de « stéatopygie très marquée de la région pelvienne », alors que, par définition, c'est la région fessière qui en est le siège : celle-ci n'étant pas visible chez un sujet de face, on ne peut bien entendu la trouver trop grasse⁵.

Selon nous la femme figurée présente une obésité gynoïde, telle que définie par Jean Vague^{57, 60}, c'est-à-dire à prédominance inférieure, exagérant la morphologie féminine typique :

« Si... le pourcentage de graisse chez la femme est nettement supérieur à celui de l'homme, sa répartition est également différente, à prédominance... très nettement fémorale chez la femme »⁵⁹.

L'excès de graisse porte électivement ici sur les hanches et la région trochantérienne sous forme de « deux amas graisseux superposés réalisant une déformation en violon »⁷. L'amas supérieur correspond à une stéatocoxie, — au développement exagéré de la masse grasse iliaque externe —, se traduisant par « un gros bourrelet ovoïde qui, naissant au niveau du moyen fessier, recouvre en haut la crête iliaque et le flanc, s'élevant jusqu'au sillon supérieur de cette région »⁵. L'amas sous-jacent correspond au dépôt fémoral ou trochantérien et le Dr Lalanne commet de nouveau une erreur en y voyant la saillie de la tête fémorale, celle-ci, articulée avec l'os coxal dans la cavité cotyloïde n'étant pas visible. Il s'agit en réalité de la protubérance du grand trochanter sur laquelle s'insèrent, notamment, les

muscles petit et moyen fessier. Selon Björntorp^{23, 47} ce dépôt fémoral, apanage des femmes, serait l'expression d'une fonction spécialisée : la graisse accumulée à ce niveau pourrait être mobilisée pendant la lactation et utilisée comme source supplétive d'énergie. Cette distribution des graisses se révèle ou s'exagère à l'occasion de la puberté et, surtout, des grossesses, mais suppose un terrain prédisposé, ce qui lui a valu le nom de « lipodystrophie familiale progressive », dénomination savante d'une affection courante et paraphysiologique.

Il ne faudrait pas en déduire que toutes les femmes paléolithiques étaient grosses et leurs figurations obèses. Nous avons montré^{13, 16} que l'on trouve dans leurs images les différents degrés et formes d'adiposité du vivant, — ce dont Piette s'était déjà rendu compte⁴⁵, mais en tirant des déductions anthropologiques et raciales erronées.

Le Dr Lalanne n'a pas dit qu'elle était enceinte, même si sa description le laisse entendre. Nous aussi « connaissons bien ce ventre là » : c'est celui d'une femme enceinte.

Bien sûr, il n'a pas l'ampleur de certaines figures en rondebosse, — de Grimaldi, Monpazier ou Tursac —, ou même de la seconde figure d'Angles-sur-l'Anglin^{52, 18}, mais se rapproche assez du ventre de la figure debout en bas-relief récemment découverte dans la grotte de la Magdelaine des Albis¹⁵. L'auteur de la sculpture de Laussel a non seulement profité de la convexité naturelle du bloc d'origine mais, comme l'on fait les artistes d'Angles et de la Magdelaine, véritablement donné un modèle à ce corps en reproduisant un volume et des formes qui le rapproche du réel¹⁰. De pourtour circulaire de face, l'abdomen est nettement convexe de profil, comme nos clichés le montrent.

Concernant une femme à obésité gynoïde, on pourrait objecter que le volume de l'abdomen est la conséquence de l'inflation de la masse grasse. Quand c'est le cas chez le vivant les dépôts graisseux abdominaux intéressent plus particulièrement la partie sous-ombilicale du ventre, lui donnant un aspect en « bouée » et s'accompagnant d'une ptose avec exagération du sillon hypogastrique que surmonte un bourrelet cutanéoadipeux ; cette ptose s'accroît en position debout, celle où est figurée la femme à la corne. Or nous n'observons rien de tel chez elle, ce qui nous donne argument pour soutenir que cet abdomen est celui d'une femme gravide.

La main gauche vient s'appuyer sur le ventre « comme pour le protéger, ou pour attirer l'attention », faisait observer le Dr Lalanne²⁸, et c'était également le sentiment de Luquet³⁶ : « Dans les rares cas où (les bras) sont ramenés sur la poitrine et le ventre, ce geste aurait tout au plus pour rôle d'attirer l'attention sur les attributs distinctifs de leur sexe », ou sur ses fonctions spécifiques, pourrait-on ajouter. La femme enceinte porte souvent les mains à son ventre, notamment après le 4^e mois, pour sentir bouger le fœtus, pour apprécier le volume et l'arrondi de la masse utérine, ou encore parce qu'elle ressent des pesanteurs, des contractions ou des mouvements fœtaux excessifs et que c'est là une façon spontanée et naturelle d'apaiser la gêne ou la douleur. Il y a véritablement une gestuelle abdominale de la femme gravide, que l'on retrouve d'ailleurs dans la

sculpture en ronde-bosse et qui, pour nous ¹⁴, confirme la gravidité : on l'observe par exemple chez une figurine d'Angles ⁵⁴ et chez celle du Courbet — où nous pensons, contrairement à Mme E. Ladier ²⁷ qu'il n'y a pas de seins figurés, mais des membres supérieurs se rejoignant sur un abdomen gravide. Le niveau où repose la main gauche est celui où pourrait se trouver le fond utérin vers le 7^{ème}-8^{ème} mois de grossesse. Le membre supérieur gauche est plus court que le droit : la raison en est, peut-être, le désir de positionner de façon particulière la main dans la région sus-ombilicale gauche.

La corne portée par la main droite a été diversement interprétée : corne de bison incisée de marques de chasse pour Lalanne ²⁸, corne d'abondance pour Deonna ¹¹ et Bergounioux ³, symbole de fécondité pour Giédon ²². Le Dr Delluc voit dans les incisions de simples stries de croissance ⁷, alors que Marshack supposait que les 13 marques pouvaient être une notation lunaire ³⁷. Nous l'avons interprété comme un calendrier obstétrical ¹² permettant de pronostiquer la date de l'accouchement, ce qui réunirait dans la même histoire : la corne, la position de la main gauche et le gros ventre, et ferait de ce bas-relief un des plus anciens pictogrammes connus.

Nous pensons que cette femme gravide à obésité gynoïde n'en est pas à sa première grossesse : c'est une femme-pare, ayant déjà été enceinte et ayant probablement allaité longtemps, ce que l'on peut déduire de la forme de ses seins. S'ils ont peu de relief (moins que l'abdomen, ce qui est naturel) ils sont par contre larges et ptosés, atteignant presque la taille, avec un contour inférieur triangulaire, en raison de la migration du mamelon vers le bas. C'est l'aspect observé chez le vivant dans les hypertrophies modérées à la fois glandulaires et graisseuses de la multipare, la ptose s'exagérant avec l'âge, la parité et la durée de l'allaitement ²⁶. Les deux anfractuosités naturelles, arrondie à droite, linéaire à gauche ont pu laisser penser qu'elles correspondaient aux mamelons : la forme en pointe du pôle inférieur du sein exclut cette possibilité.

Son adiposité plaide également pour la parité : outre l'influence alimentaire, l'obésité féminine est la conséquence de la répétition des grossesses et de l'allaitement prolongé, qui espace les naissances. Nous avons dit que le dépôt trochantérien était l'apanage de la femme et une adaptation à la fonction d'allaitement : le Pr A. Orsetti de Montpellier rappelait au Dr Delluc ⁷ qu'il pourrait en aller de même de l'obésité : « certains attribuent la persistance des obésités familiales à une mutation ayant favorisé ceux qui étaient capables de stocker les graisses à l'époque des grandes glaciations ».

Il nous semble exclut qu'il puisse s'agir d'une vieille femme, non seulement parce que nous la croyons enceinte, mais parce qu'elle présenterait une disposition différente des graisses : à partir de la ménopause elles s'élèvent vers la partie supérieure du corps alors que les dépôts fémoraux et fessiers diminuent. La femme tend à prendre un aspect androïde ^{37, 38 et 46}, — avec de « l'estomac » et des cuisses maigres — que ne présente pas cette femme.

S'AGIT-IL D'UNE OEUVRE REALISTE ?

Cette question du réalisme des œuvres est d'importance et fait l'objet de controverses depuis longtemps ; nous y avons consacré une thèse ¹⁶.

Si l'on s'en tenait à la définition, une œuvre réaliste devrait représenter le modèle humain tel qu'il est, sans en rien modifier ni oublier : ce serait donc un portrait du corps. En ce sens, de réalisme anatomique, la femme à la corne ne l'est pas ; des détails sont négligés : à la main droite les doigts sont absents, les traits du visage font défaut, les pieds sont à peine ébauchés et les proportions du corps ne sont pas respectées.

André Leroi-Gourhan ^{33, 34} pensait qu'il y avait une convention dans la construction des figures sculptées du Périgordien supérieur :

« Les seins, le ventre, le pubis, les hanches s'inscrivent sommairement dans un cercle que prolongent en s'effilant le torse et les jambes ». Et, afin que la figure s'inscrive dans un losange, la largeur du pelvis est augmentée et les dimensions de la tête, du thorax et des membres inférieurs diminuées, avec simplification des détails périphériques au pelvis.

Le Dr Pales s'est vigoureusement élevé contre ces idées ^{41, 42} et nous partageons sa conviction : le losange statural est un artifice géométrique : « pas plus les statuettes que le vivant ne sont inscrits dans le losange, mais bien le losange dans les statuettes ou dans le corps ». Quant au cercle abdomino-pelvien groupant « approximativement les seins, l'abdomen et le pubis », Pales fait remarquer qu'il ne peut en être autrement, puisqu'il s'agit d'une double nécessité, à la fois anatomique (par brièveté du membre inférieur et élargissement du bassin) et géométrique (le point d'intersection des axes othogonaux du corps étant situé entre les seins et l'ombilic). Cet auteur a insisté, à juste titre, sur la brièveté du membre inférieur : alors que le milieu du corps tombe à peu près chez le modèle humain au niveau de la symphyse pubienne, il est situé ici très nettement au-dessus, aux 2/3 de la stature. Sans être cependant la règle, c'est un fait très fréquemment observé dans les figures féminines sculptées paléolithiques, de même que le raccourcissement du membre supérieur. Normalement ce dernier en extension le long du corps doit atteindre le milieu de la cuisse ¹⁹. Chez la femme à la corne le membre supérieur droit atteindrait à peine le niveau trochantérien, et encore est-il plus long que le gauche.

Si l'on prenait la hauteur de la tête comme module pour déterminer le canon de ce corps, on trouverait une valeur de 10, caractérisant les sujets de haute stature ⁴³ : « c'est qu'en effet la hauteur de la tête est une quantité qui varie très peu selon les sujets ; elle est en moyenne de 22 à 23 cm », précise M. Duval ¹⁹, qui ajoute : les variations individuelles de la taille « tiennent presque uniquement à une longueur plus ou moins grande des membres inférieurs ; que le sujet soit grand ou petit, le torse varie relativement peu ; mais ce sont les cuisses et les jambes qui présentent le plus de différences de longueur ». La stature élevée que la hauteur de la tête laisse supposer ne se vérifie pas dans la longueur des membres inférieurs, et la brièveté anormale des supérieurs le confirme : il y a réduction délibérée des dimensions de la tête et des membres. La comparaison de ce corps avec des

modèles humains contemporains montre, par contre, une juste proportion du tronc. Nous ne sommes pas convaincus que l'artiste paléolithique ait donné un développement excessif aux seins ou au pelvis et pensons qu'ils paraissent exagérés en raison de la réduction de la tête et des membres. Là réside à notre avis la convention, de mettre en évidence « les seins, le ventre et les hanches, c'est-à-dire les parties du corps qui (incarnent) dans la conscience de l'homme primitif les fonctions physiologiques de la femme ». (Z. Abramova : 1).

Nous ne sommes pas aussi catégoriques que M. H. Delporte qui répond « résolument : Non » à la question « Les Vénus sont-elles des portraits ? »⁸. Pour nous les figures féminines paléolithiques en général, et la femme à la corne en particulier, sont des œuvres dont le réalisme est physiologique^{16, 17} et permet de reconnaître l'histoire gravido-puerpérale de la femme à travers les caractères morphologiques de son corps (et plus précisément des seins et de la région abdomino-pelvienne) et son degré d'adiposité.

Cette idée que nous défendons n'est pas nouvelle, comme le montrent ces quelques citations glanées au hasard de nos lectures :

« le sculpteur paraît avoir voulu représenter une femme déjà mûre » écrivait Piette à propos du « Manche de Poignard » de Brassempouy⁴⁵.

« Dans le pays toulousain que j'habite on remarque l'énormité fréquente des vieilles femmes. En réalité il s'agit tout simplement d'un faciès des stigmates de la maternité » faisait observer E. Cartailhac, cité par le Dr Pales⁴².

« Les paléolithiques ont sculpté des femmes qui viennent d'accoucher, prêtes à allaiter, par surcroît obèses » assurait le Dr Regnault⁴⁸.

« Quant au développement exagéré de la portion abdominale, il indique un état corporel résultant d'une ou plutôt de plusieurs maternités » notait G. Courty⁹.

« L'artiste s'est efforcé de mettre en valeur les attributs proprement féminins et aussi la région du corps qui est le siège de ces attributs », nous dit H. Delporte⁹, mais en proposant cette réflexion comme simple hypothèse.

« Les seins volumineux et tombants sont fréquents de nos jours, surtout chez certaines femmes âgées et qui furent dans la plupart des cas des multipares allaitantes. Chez toutes les femmes vivant près de la nature, les formes juvéniles s'effacent vite et il est dans l'ordre naturel des choses que les seins soient volumineux et tombants dans l'iconographie préhistorique, comme ils devaient l'être sur les modèles adultes ou âgés », remarquait avec bon sens le Dr Pales⁴².

« Ces statuettes ne sont jamais des reproductions fidèles de la réalité. Il s'agit le plus souvent de corps féminin avec une accentuation qui peut nous sembler exagérée des parties en rapport avec la procréation. Aussi les signes de maternité sont-ils soulignés, alors que la tête, les bras, les jambes ne sont qu'ébauchés », dit encore Sklenar³⁶.

POURQUOI AVOIR REPRESENTÉ UNE FEMME-PARE À OBESITÉ GYNOÏDE, NUE ET ENCEINTE ?

Nous quittons un domaine sûr, celui de l'anatomie et de la physiologie féminines, pour un autre plus incertain, celui des hypothèses et des interprétations.

Pourquoi ont été faites ces œuvres ? « Nous devons avouer que nous n'en savons rien et que, vraisemblablement, nous n'en saurons jamais rien... : ...œuvres de primitifs bien lointains... (elles)... dérivent de leur mentalité propre, de cette mentalité presque impénétrable chez le primitif actuel et qui l'est complètement quand il s'agit de Paléolithiques » disait déjà Luce Passemard en 1938⁴⁴ et c'est à une conclusion identique qu'aboutissait Annette Laming-Empeira en 1962³⁰ :

« Toute interprétation de la pensée humaine est fondée sur un raisonnement par analogie. La signification d'un fait humain ne peut être saisie qu'à travers une conscience, par sympathie. Nous ne pouvons pénétrer dans la conscience d'autrui que par analogie avec notre propre conscience, ou par toute une série d'intermédiaires (enfants, primitifs, etc...) que finalement nous confrontons avec nous-même ».

Mais son esprit est ainsi fait que l'humain ne peut s'empêcher d'essayer de répondre à tous les pourquoi que lui pose le monde dans lequel il vit, fournissant des réponses souvent différentes et parfois contradictoires :

« ...les figures à formes plantureuses... témoignent d'un goût de l'artiste ou, s'il ne travaillait pas pour lui, de sa clientèle, pour les femmes corpulentes », estimait Luquet²⁶, qui voyait trois raisons possibles à ce goût, pouvant exister conjointement : « un signe de richesse », « un signe de fertilité », enfin, « dernière raison, qui semble la plus répandue... d'ordre érotico-esthétique : une femme corpulente est belle parce que sa possession effective ou imaginée est jugée voluptueuse »... G. Guthrie²¹ défend également cette dernière raison, alors que d'autres sont défendues par d'autres auteurs :

A la question qu'il se posait, ces figurines « Sont-elles des manifestations d'un culte de la fécondité et de la maternité ? » H. Delporte⁸ répondait : « très probablement ». Cette « Idée de Fécondité dans l'iconographie préhistorique », — titre d'un article du Dr Regnault⁴⁹ —, n'est pas nouvelle : Déonna¹¹ l'a développé à propos de ce bas-relief, en cherchant des rapports entre la corne tenue par la femme et l'Abondance classique.

H. Begouën² soutenait que l'art avait un sens magique et, qu'à côté de la magie de la chasse, il y avait « aussi la magie de la reproduction, la magie de la fécondité ».

On pourrait multiplier les citations (Lémozi : 31, Luquet : 35, de la Roche : 50 ou Jude : 25) ou les interprétations, rien de certain ne pourra être établi.

Mais un fait demeure : aucune figuration n'est identique, pas même dans un même site, et pas davantage à Laussel, que sur les bords de l'Anglin ou de l'Aveyron, — pour s'en tenir aux bas-reliefs. Nous avons montré¹³ que tous les degrés d'adiposité peuvent s'observer et nous pourrions établir les mêmes différences dans la posture du corps, dans la gestuelle du membre supérieur, dans la forme et le volume des seins ou du ventre. Ces représentations n'ont en commun que leur singularité, qui doit être prise en compte

pour les interpréter. Même en admettant que les artistes étaient animés par de semblables motivations, demeure une irritante question : pourquoi aucune de ces femmes n'est semblable, même si elles peuvent, par nature, avoir des caractères physiologiques communs ?

CONCLUSION

La femme à la corne est un exemple unique : aucune autre figuration ne présente exactement la même gestuelle, ne porte exactement le même objet ou ne présente une morphologie exactement semblable. Notre réponse, sans rejeter les thèses classiques, tient compte de cette singularité des figures féminines qui nous paraît être le reflet de la diversité du vivant : chacune de ces représentations a été faite à l'image d'une seule femme dont elle est le portrait physiologique. Celle ayant inspiré ce bas-relief était une femme déjà mère et ayant allaité, présentant une obésité de type gynοïde et un état gravide. Il nous paraît évident que cette œuvre raconte une histoire, qu'on peut y lire à la fois le passé et le présent obstétrical de cette femme et que l'artiste a fourni un certain nombre de clés au lecteur : sa morphologie, la corne et ses incisions, le volume du ventre et la gestuelle de la main gauche. Lui seul pourrait nous dire s'il l'a fait dans un but esthétique, érotique ou magique.

J.-P. D.



Planche 1 : La femme à la corne photographée en vue latérale droite (1) et de face (2).

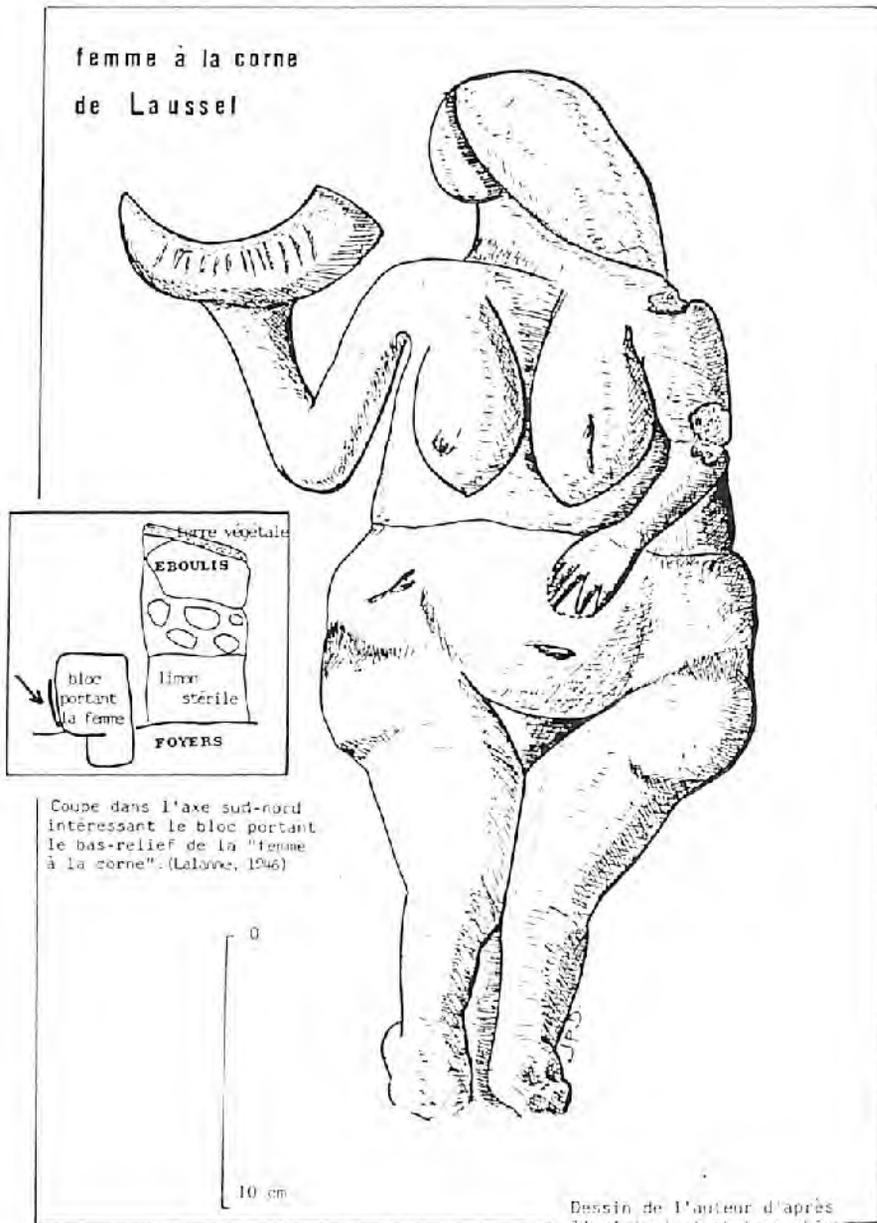


Planche 2: Interprétation graphique et mise en place sur le bloc d'origine.

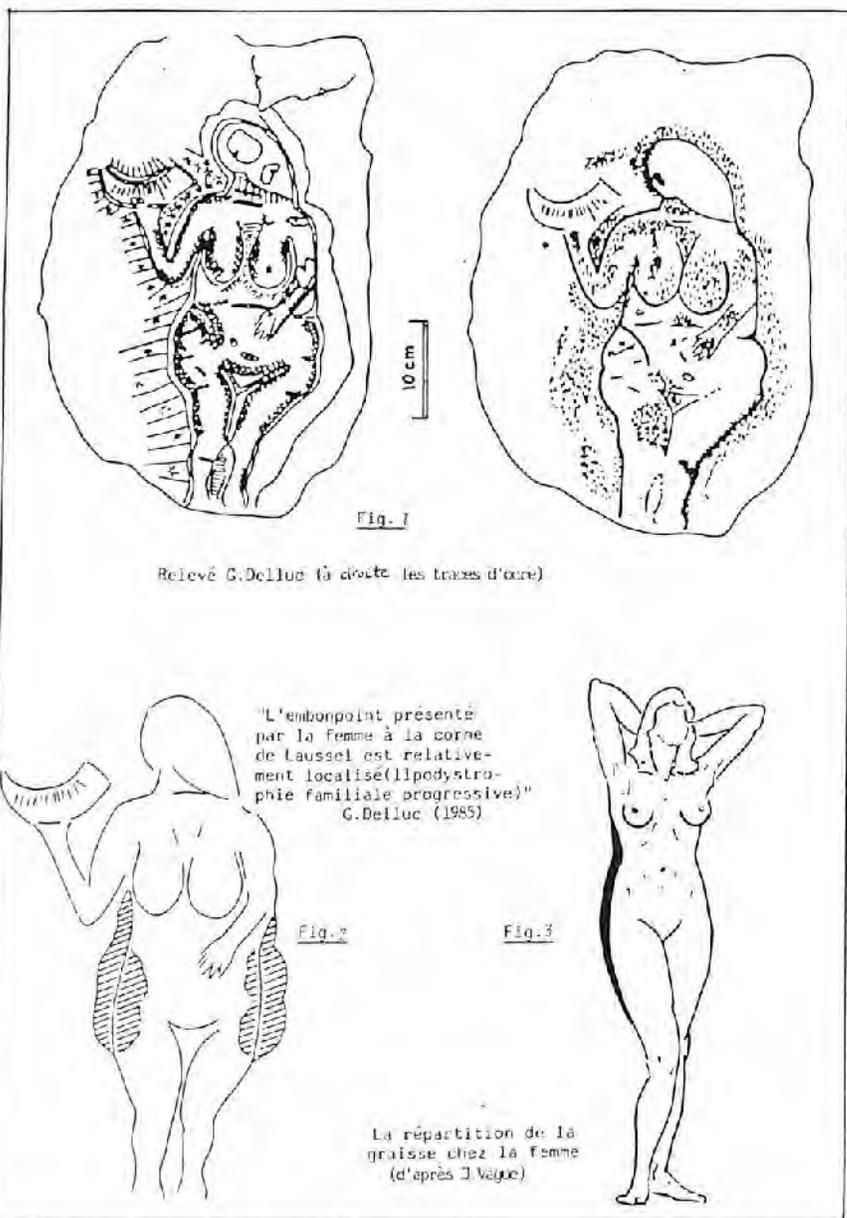
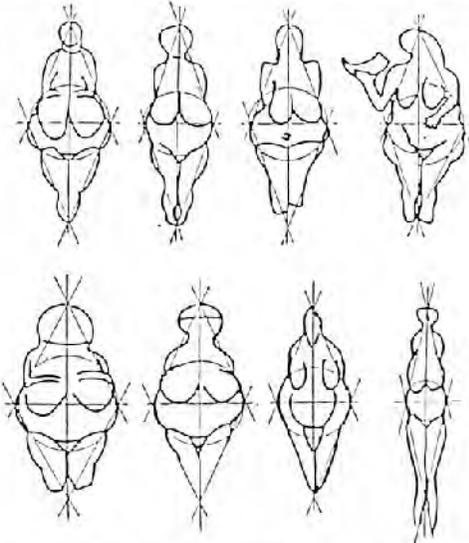


Planche 3: 1 - Relevé du Dr Delluc
2 - Topographie de son adiposité (d'après le même)
3 - Répartition de la graisse chez la femme (d'après J. Vague)

A. Leroi-Gourhan:
"Observations technologiques
sur le rythme statuaire"
1971, Mélanges Lévy-Strauss.

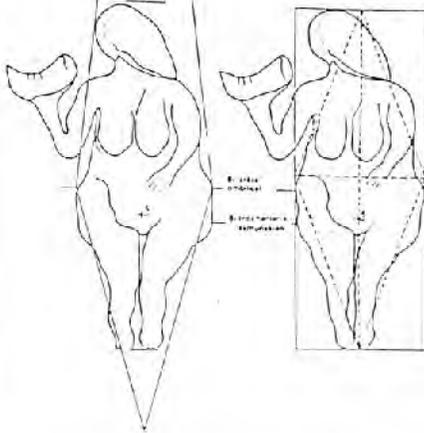
Fig. 1



- formes stéréotypées des Venus gravéliennes. De gauche à droite: l'espèce Kostienki, Dolni Vestonice, Laussel, Willendorf, Gagarino, Gimaldi, Gagarino.

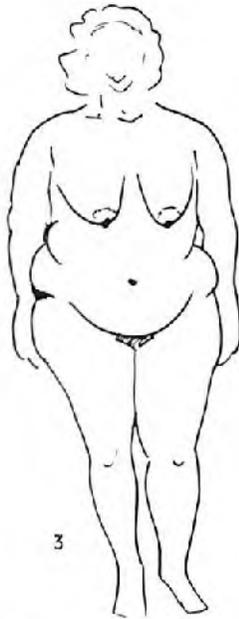
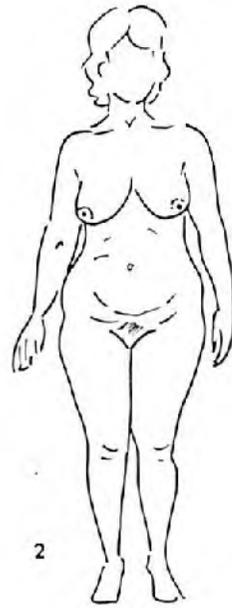
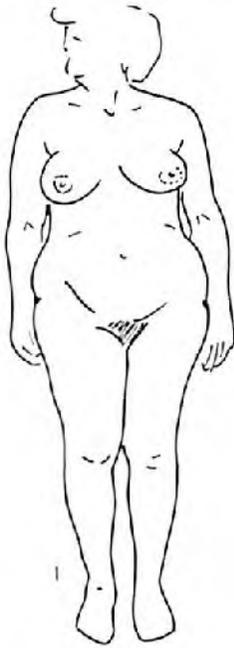
Fig. 2

"Le cercle abdomino-pelvien et le losange statural"



A droite en trait discontinu, les constructions géométriques de Leroi-Gourhan; le losange est inscrit dans la (figure) et non l'inverse. En trait plein, notre rectangle d'inscription.

A gauche, les triangles d'inscription à base commune sont inégaux; le supérieur est d'autant plus long que les épaules sont plus larges." (Dr L. Pales, 1976, Les Humains, fig. 23)



Morphotypes féminins gynoides:

- 1- *Secundigeste primipare de 27 ans à 6 mois de grossesse*
- 2- *Troisième-pare de 34 ans.*
- 3- *Secundipare obèse brève âgée de 35 ans.*

Remarque: La hauteur sol-pubes voisine de 50% de la stature chez les trois modèles et les analogie morphologiques entre les modèles et la femme à la corne (notamment avec la 1).

(D'après clichés J.P. Dubard)

Planche 5 Morphotypes féminins gynoides actuels comparables à celui de la femme à la corne (iconographie personnelle)

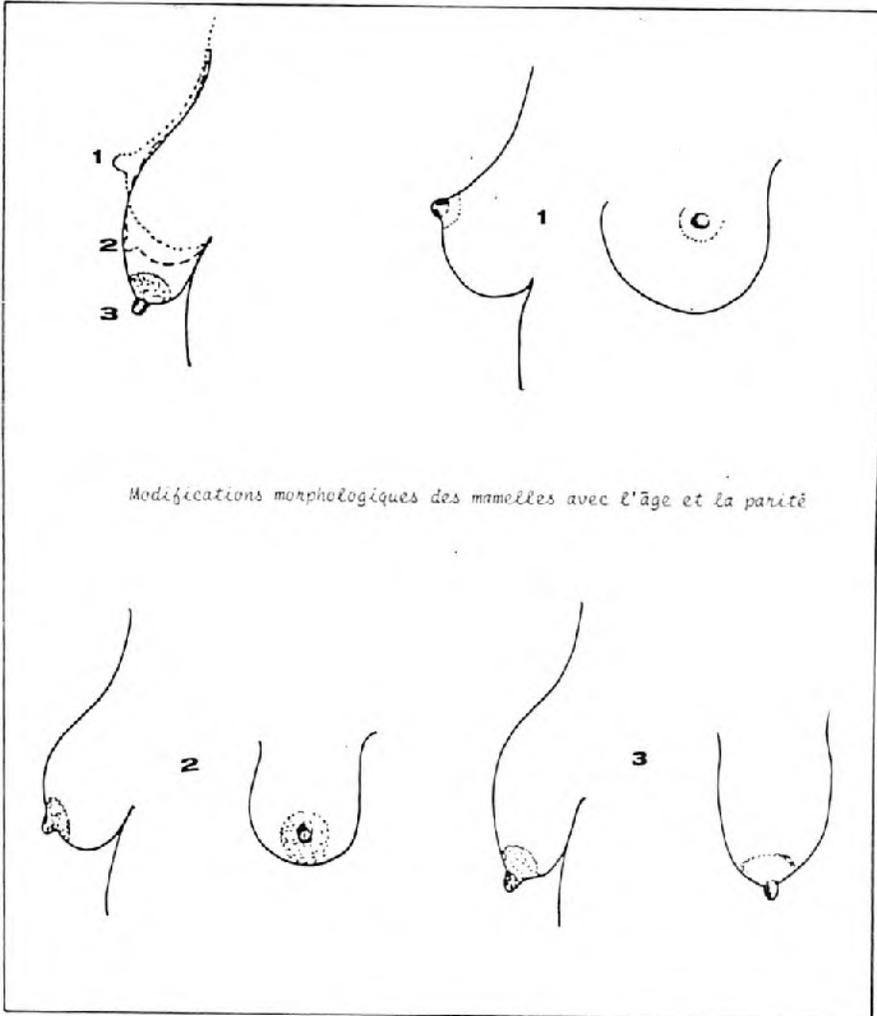


Planche 6 : Modifications morphologiques des mamelles avec l'âge et la parité (inspiré de Julliard).

BIBLIOGRAPHIE

1. ABRAMOVA Z.A. - 1979 : Les corrélations entre l'art et la faune dans le Paléolithique de la plaine russe. In « La contribution de la zoologie et de l'ethologie. 3^e coll. Soc. Suisse Sciences Hum., Friburg. Edit. Universitaires.
2. BEGOUEN H. - 1929 : A propos de l'idée de fécondité dans l'iconographie préhistorique. B.S.P.F., pp. 197-99.
3. BERGOUNIDUX F.M. - 1958 : La Préhistoire et ses problèmes. Fayard, Paris, 1 vol.
4. CAPITAN L. - 1912 : Les bas-reliefs à figurations humaines de Laussel (Dordogne). R.A., N° 8, pp. 318-324.
5. CORNIL L., VAGUE J. - 1946 : Les stéatopygies. Essai d'anthropologie morphophysique. Biol. Méd., vol. XXXV, pp. 61-87.
6. COURTU M.G. - 1926 : A propos des Vénus préhistoriques stéatopyges. B.S.P.F., 7,7, pp. 187-188.
7. DELLUC G. (avec la collaboration de Delluc B.). - 1985 : L'art pariétal de l'époque archaïque en Aquitaine, thèse de doctorat de 3^e cycle de Préhistoire. Paris VI, 905 p., 180 pl. et ill. (à paraître).
8. DELPORTE H. - 1965 : La Vénus de Tursac. In « Centenaire de la Préhistoire en Périgord », pp. 40-46. (supplément au B.S.H.A.P., T. 91, Fanlac, Périgueux).
9. DELPORTE H. - 1969 : Chefs d'œuvre de l'art paléolithique. Catalogue de l'exposition au M.A.N., ministère des affaires culturelles et R.M.N. (96 p. + ill.).
10. DELPORTE H. - 1979 : L'image de la femme dans l'art préhistorique. Picard, Paris, 1 vol.
11. DEONNA W. - 1913 : A propos d'un bas-relief de Laussel. Rev. Archéo., T. 22.
12. DUHARD J.P. - 1988 : Le calendrier obstétrical de la femme à la corne de Laussel. B.S.H.A.P., T. CXV, pp. 23-39.
13. DUHARD J.P. - 1988 : Peut-on parler d'obésité chez les femmes figurées dans les œuvres pariétales et mobilières paléolithiques ? B.S.P.A.-P., T. XLIII.
14. DUHARD J.P. - (sous presse 1989) : La gestuelle du membre supérieur dans les figurations féminines sculptées paléolithiques. R.A.R., Victoria, Australie.
15. DUHARD J.P. - (sous presse 1989) : Les figurations féminines sculptées de l'art rupestre paléolithique (Angles-sur-l'Anglin, La Magdeleine, Laussel) In « La sculpture rupestre en France (de la préhistoire à nos jours) », Actes du Colloque de Brantôme, 14 août 1988, suppl. au B.S.H.A.P.
16. DUHARD J.P. - (à paraître) : Le réalisme physiologique des figurations féminines du Paléolithique supérieur en France. Thèse de doctorat, Bordeaux I, 1989, 622 p.
17. DUHARD J.P. - La notion d'identité physiologique, élément de compréhension des figurations féminines paléolithiques. (Manuscrit déposé à l'A., 1988).
18. DUHARD J.P. - Les figurations féminines en relief de l'abri Bourdois à Angles-sur-l'Anglin (Vienne). Essai de lecture morphologique. (Manuscrit déposé à l'A., 1988).
19. DUVAL M. - 1903 : L'anatomie artistique. Picard et Kahn, Paris, 1 vol.
20. GAUSSEN J. - 1964 : La grotte ornée de Gabillou (Dordogne) Institut de Préhistoire de l'Université de Bordeaux, Mémoire N° 3.
21. GAUSSEN J. - 1984 : Grotte de Gabillou. L'art des cavernes, pp. 225-231. Ministère de la Culture, Imp. Nat. Paris.
22. GIEDION S. - 1965 : La naissance de l'art. Edit. de la Connaissance, Bruxelles, 1 vol.
23. GUTHRIE R.D. - 1979 : Ethological observations from palaeolithic art. In « La contribution de la zoologie et de l'ethologie à l'interprétation de l'art des peuples chasseurs préhistoriques », 3^e coll. Soc. Suisse Sc. Hum., Friburg. Edit. Universitaires.
24. HONORE E. - 1912 : La sculpture il y a 20.000 ans. L'illustration, 22 juin (article communiqué par le Dr G. Delluc).
25. JUDE P.E. - 1965 : L'origine de l'art et le vrai visage des Vénus paléolithiques. Bull. N° 14, Soc. Etud. Rech. Préh., mai, pp. 71-79.
26. JULLIARD A. - 1961 : Anomalies mammaires : hypertrophies et ptoses. E.M.C. Gyn A10.
27. LADIER F. - 1987 : La Vénus du Courbet. B.S.P.F., T. 94, N° 1, pp. 3-4.
28. LALANNE G. - 1912 : Bas-reliefs à figuration humaine de l'Abri sous-roche de « Laussel » (Dordogne). L'A., T. XXIII, pp. 129-149.
29. LALANNE J.G., BOUYSONNIE J. - 1946 : Le gisement paléolithique de Laussel. Fouilles du docteur Lalanne. L'A., T.L., N° 1 à 6.
30. LAMING-EMPERAIRE A. - 1962 : La signification de l'art rupestre paléolithique. Picard, 1 vol.
31. LEMOZI A. - 1929 : La grotte temple de Pech-Merle, un nouveau sanctuaire paléolithique. Picard, 1 vol.
32. LEROI-GOURHAN A. - 1964-1985 : Le geste et la parole. Albin Michel, Paris, 2 volumes.
33. LEROI-GOURHAN A. - 1965 : Préhistoire de l'art occidental. Mazenod, 1 vol.
34. LEROI-GOURHAN A. - 1971 : Observations technologiques sur le rythme statuaire. Mélanges Lévy-Strauss, La Haya.
35. LUQUET G.H. - 1931 : La magie dans l'art préhistorique. J.P.N.P., 28^e année.
36. LUQUET G.H. - 1934 : Les vénus paléolithiques. J.P.N.P., XXXI^e année, N° 5-6.
37. MARSHACK A. - 1972 : Les racines de la civilisation. Plon, 1 vol.
38. MORRIS D. - 1968 : Le singe nu. Grasset, 1 vol.
39. MORRIS D. - 1986 : Magie du corps. Grasset, 1 vol.
40. NOUGIER L.R. - 1974 : L'aventure humaine de la préhistoire. Hachette, 1 vol.
41. RAPEZ L. - 1972 : Les « devantes vénus stéatopyges aurignaciennes. Simposium Internacional de Arte Rupestre, Santander, pp. 217-61.
42. PALES L., SAINT-PERUSE M.T. de - 1976 : Les gravures de La Marche, II-Les Humains. Ophrys, 1 vol.
43. PARRAMON J.M. - 1976 : Comment dessiner le corps humain. Bordas, 1 fasc.
44. PASSEMARD L. - 1938 : Les statuettes féminines paléolithiques dites vénus stéatopyges. Tessier, Nîmes, 1 vol.

45. PIETTE E. - 1895 : La station de Brassempouy et les statuettes humaines de la période glyptique. L'A., T. VI, N° 2, pp. 129-151.
46. RAISON J. - 1987 : Méthodes d'évaluation de la répartition de la masse grasse. Ardx Médical, Précis de Nutrition et Diététique, N° 3.
47. REBUFFE-SCRIVE M. - 1987 : Métabolisme régional du tissu adipeux humain. Ardx Médical, Précis de Nutrition et Diététique N° 6.
48. REGNAULT F. - 1926 : La prétendue stéatopygie des races paléolithiques. B.S.P.F., VII, 7, pp. 183-197.
49. REGNAULT F. - 1928 : L'idée de Fécondité dans l'iconographie préhistorique. B.S.P.F., N° 10.
50. ROCHE J. de la - 1937 : Le culte de la femme genitrice chez les hommes quaternaires. B.S.P.F., T. 34, pp. 529-543.
51. ROUSSOT A. - 1965 : Les découvertes d'art pariétal en Périgord. In « Centenaire de la Préhistoire en Périgord ». Suppl. au B.S.H.A.P., T. 91, pp. 99-126.
52. SAINT-MATHURIN S., GARROD D. - 1951 : La frise sculptée de l'abri du Roc-aux-Sorciers à Angles-sur-l'Anglin (Vienne). L'A., T. 55, pp. 413-24.
53. SAINT-MATHURIN S. - 1973 : Bas-relief et plaquette de l'Homme magdalénien d'Angles-sur-l'Anglin. A.N., 5, 12-19.
54. SAINT-MATHURIN S. - 1978 : Les « Vénus » pariétales et mobilières du magdalénien d'Angles-sur-l'Anglin. A.N., 10, 15-22.
55. SCHMID E. - 1979 : The human form and the human face in the Palaeolithic art. In « Contribution de la zoologie et de l'ethologie à l'interprétation de l'art des peuples chasseurs préhistoriques ». 3^e coll. Soc. Suisse Sc. Hum., Friburg, Edit. Universitaires.
56. SKLENAR K. - 1985 : La vie dans la préhistoire. Gründ, Paris, 1 vol.
57. VAGUE J. - 1947 : La différenciation sexuelle, facteur déterminant des formes de l'obésité. Presse Méd., 55, 339.
58. VAGUE J. - 1964 : Androgènes, oestrogènes et cortisol dans la physiologie du tissu adipeux. Sem. Hôp. Paris, 80, 21, pp. 1465-76.
59. VAGUE J. - 1970 : Le rapport adipo-musculaire. Etat actuel de la question. Acta Dietetica, N° 2, Rome.
60. VAGUE J. - 1974 : Les diverses formes d'obésité. Triangle Sandoz, 13, 2.

Abréviations : A.N. : Antiquités Nationale.
 R.A. : Revue d'Anthropologie.
 R.M.N. : Réunion des Musées Nationaux.
 B.S.H.A.P. : Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord.
 L'A. : L'Anthropologie.
 B.S.P.A.P. : Bull. Société Préhistorique Ariège-Pyrénées.
 E.M.C. : Encyclopédie Médico-Chirurgicale.
 J.P.N.P. : Journal de Psychologie Normale et Pathologique.



Saint Bernard et les hérétiques du Sarladais

par Gilles BOUNOURE

L'histoire des hérésies médiévales ne saurait aujourd'hui progresser sans s'affranchir de son passé théologique. Issue de controverses de la Contre-Réforme, elle a continué jusqu'à ce siècle à en reproduire les visées polémiques primitives, transparentes dans l'œuvre d'un J. Guiraud ou d'un H. Maisonneuve¹. Sans doute n'ordonne-t-on plus cette histoire selon la philosophie providentialiste que partageaient ses initiateurs catholiques et protestants, mais elle reste dominée par les questions de doctrine religieuse et par une perspective où les historiens, si fort qu'ils s'en défendent, font encore œuvre de théologiens laïcs : c'est le point de vue téléologique, qui n'envisage certains événements qu'en ce qu'ils en préfigurent d'autres. A chercher des « annonces », le déterminisme historique rejoint le finalisme religieux.

Il est vrai qu'il y eut au Moyen-Age de « grandes » hérésies, durables et aujourd'hui assez bien connues, et de « petites » hérésies, où les documents font défaut. Et la tentation est si forte d'expliquer l'inconnu par le connu, de subordonner le petit au grand, que nombre d'hérésies, pourvu que la chronologie s'y prête, sont généralement considérées comme de simples prodromes annonciateurs de plus vastes mouvements. Ainsi, Amauriciens et Ortlubiens du début du XIII^e siècle sont-ils régulièrement rattachés au

1. J. Guiraud, *Histoire de l'Inquisition au Moyen Age*, I et II, Paris, 1935-38, et surtout son bréviaire, *L'Inquisition médiévale*, coll. « La Vie chrétienne », Paris, 1928, qui développe clairement les intentions apologétiques de l'érudit. Cf. aussi H. Maisonneuve, *Etudes sur les origines de l'Inquisition*, 2^{ème} éd., Paris, 1960. J. Duvernoy, *L'Histoire des cathares*, 1979, p. 7, émet en note un jugement analogue sur ces « ouvrages non dépourvus d'arrière-pensées polémiques », ou « l'hérésie n'est qu'un à-côté ».

mouvement du Libre Esprit, bien plus tardif². Pour les hérésies antérieures, on peut même parler de « mirage cathare » : il n'en est aucun qui, à tel titre et à tel moment, n'ait pas passé par une manifestation précoce de l'albigéisme, conformément à la vision sans nuance des théologiens médiévaux, qui n'y voyaient partout que « manichéisme ».

Peut-on voir plus clair qu'eux ? Un autre grand obstacle à cette recherche historique tient en effet à l'esprit et à la qualité des documents qu'elle interprète. C'est pour l'essentiel l'œuvre de prélats et de moines, habitués de préoccupations théologiques et de canons réthoriques, et à qui il serait illusoire de prêter un esprit historique moderne, ou un regard en tout point identique au nôtre ; à leurs yeux, la « chronique » est un genre littéraire inférieur, à peine plus noble que le « livre de raison » de l'économiste. Si lacunaires et fortement orientés que soient ces écrits, ils constituent pourtant dans la plupart des cas des sources irremplaçables, parce qu'uniques : y a-t-il moyen, alors, de les critiquer à l'instar des autres documents historiques sans verser dans la supposition gratuite ? En restant prisonniers soit des polémiques du XVII^e siècle, soit de l'esprit des documents médiévaux, les historiens de ces mouvements religieux, dans leur majorité, n'auront guère travaillé à vérifier si la question avait une solution.

A titre d'expérience, voici une hérésie « mineure », connue des historiens, depuis trois siècles au moins, par un document unique, aussi bref qu'allusif, dû non pas à un chroniqueur mais à un hagiographe, aussi chiche de détails concrets que de précisions doctrinales. Cette hérésie obscure figure cependant dans tous les tableaux des « origines de l'hérésie albigéoise »³. Enregistrer l'événement, le classer parmi ceux qui précèdent, et par conséquent « préparer » plus ou moins nettement le surgissement du catharisme : l'Histoire moderne n'aurait-elle rien de mieux à dire ? Suffirait-il de répéter, non seulement à la lettre, mais jusque dans l'esprit, le contenu laconique des sources médiévales ? On ne saurait prétendre que l'indispensable respect des documents historiques doive s'entendre jusqu'à la servilité.

Au début du mois de juillet 1145, saint Bernard, venu de Bordeaux, traverse le Périgord pour rejoindre Cahors et gagner ensuite Toulouse, puis Albi⁴. C'est le cardinal-évêque d'Ostie, l'ancien clunisien Albéric, légat du pape en France, et deuxième dignitaire de l'Eglise, qui a décidé le saint, souffrant, à entreprendre cette expédition. Son principal objet est d'aller combattre, voire d'arrêter, un hérétique installé de longue date dans le Toulousain, où il a fait de nombreux adeptes. Il s'agit de l'ancien moine Henri, que l'abbé de Clairvaux connaît aussi depuis longtemps, pour avoir observé sa rétractation, et obtenu le principe, et non le fait, de sa retraite

2. Voir par exemple N. Cohn, *Les fanatiques de l'apocalypse*, tr. fr., Paris, 1962, 145-188, ou encore R. Vaneigem, *Le mouvement du Libre-Esprit*, Paris, 1986, *passim*, qui suivent là une historiographie plus ancienne.

3. Je reprends ici le titre de l'étude de Vecandard, in *Revue des Questions historiques*, LV, 1894, pp. 80-83, dont la substance, qui remonte à l'époque de Bossuet, se retrouve de nos jours, évidemment sans référence à cet érudit trop « engagé », chez A. Borst, *Les Cathares*, tr. fr. 1974, p. 81, et même chez J. Duvernoy, *o.c.*, 203 sq.

4. Cf. ma mise au point, « Le dernier voyage de Saint Bernard en Aquitaine... dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, supp. tome 115, 1988, pp. 129 à 135.

pénitentielle à Clairvaux même, lors du concile de Pise, en 1134⁵. Mais la réunion, dans le même cortège, du légat et du saint, encore grandi par l'élevation, cinq mois auparavant, d'un cistercien à la papauté, accompagnés par d'autres prélats, comme l'évêque de Chartres Geoffroy de Léves, amenait inévitablement le clergé local, venu leur faire escorte⁶, à leur présenter plaintes et requêtes, sollicitations et demandes d'arbitrage. Le voyage missionnaire prenait parfois l'allure d'une tournée d'inspection.

Deux documents en témoignent. Lors de son passage à Bordeaux, saint Bernard parvint à réconcilier les chanoines de la cathédrale avec leur archevêque Geoffroy de Loroux, et parapha la charte consignait les termes de leur accord⁷.

Saisi plus anciennement de la plainte de l'évêque d'Aleth, Jean de Châtillon, sans aucun doute cistercien, contre les moines de Marmoutiers qui lui déniaient la prétention d'établir sa cathédrale dans l'église de Saint-Malo, possession de leur abbaye, l'abbé de Clairvaux s'en remit au pape Eugène, qui confia l'examen du litige à trois juges : l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Chartres, et Lambert, évêque d'Angoulême. Siégeant à Périgueux, un jour indéterminé de l'an 1145, la commission débouta Garnier, 19^e abbé de Marmoutiers, pour avoir fait défaut à sa convocation, et se tint contente, pour conclure en faveur de Jean de Châtillon, du serment de trois prêtres attestant que la rumeur publique lui attribuait des droits sur l'église contestée⁸. Il est peu probable que le saint se soit détourné pour assister à ce procès, où son nom n'est jamais mentionné : l'affaire étant jugée d'avance, sa présence n'aurait pu du reste qu'aviver les doutes et envenimer le conflit qui opposait alors, à peine déguisé, moines noirs et moines blancs⁹.

En dépit de ces activités d'administration, et de probables visites aux établissements religieux qui jalonnaient la route, les unes et les autres susceptibles de laisser des traces écrites, le passage du saint en Périgord n'est aujourd'hui attesté, à ma connaissance, que par deux brefs passages rédigés, à plus de vingt ans de distance l'un de l'autre, par son secrétaire et biographe, Geoffroy d'Auxerre. Le 2 août 1145, écrivant d'Albi pour annoncer le retour de l'abbé à Clairvaux, il narre les péripéties du voyage depuis les abords de Poitiers et, après avoir exposé la réconciliation « miraculeuse » du clergé bordelais, il poursuit ainsi : « dans un château appelé Bergerac, on lui amena un personnage de noble naissance, souffrant d'une très grave infirmité, et dès ce moment-là il se mit à aller mieux, comme nous l'apprimes ensuite. Un homme de cette cité, indigent et sans ressources,

5. Cf. R. Manselli, « Il monaco Enrico e la sua eresia », in *Bullettino dell' Istituto Storico... et Archivio Muratoriano*, LXV, Rome, 1953, 1-35, et Geoffroy d'Auxerre, *P.L.* 185, c. 412.

6. Geoffroy d'Auxerre, *Vita S. Bern.*, o.c., avec parfois des précisions : en I, III, IV, présence en Charente aux côtés de saint Bernard des évêques Lambert d'Angoulême et Gérard de Limoges.

7. Sur cette charte, je me permets de renvoyer encore à ma mise au point déjà citée.

8. Cf. *Gallia Christiana Nova*, t. XIV, c. 219, 993 sq. *instrumenta*, c. 234, 235-237. Selon Geoffroy, o.c. Lambert d'Angoulême accompagna l'abbé de Clairvaux à Toulouse et sur la route d'Albi (*P.L.* 185, c. 414). Le jugement auquel il travailla à Périgueux est donc antérieur ou postérieur à ce voyage.

9. J. Leclercq, O.S.B., *Pierre le Vénérable, Saint Wandrille*, 1946, consacre un chapitre entier (67-87) à minimiser cette « guerre des ordres » en soulignant les « relations étroites » de l'abbé de Cluny et de l'abbé de Clairvaux : « dira-t-on qu'ils ont affecté des sentiments qu'ils n'ont pas éprouvés ? » s'interroge quand même le bénédictin, avant d'abuser des euphémismes.

loue aujourd'hui le nom du Seigneur, lui qui, privé de forces par une longue maladie, était incapable de travailler, ou d'œuvrer à quoi que ce fût ; mais, à manger du pain bénit, comme il nous avait accompagné quelques jours, il s'en revint guéri et plein de force »¹⁰.

Et de rapporter, immédiatement après, deux guérisons observées à Cahors. Le secrétaire Geoffroy ayant mentionné un miracle unique, précurseur des suivants, à Poitiers, un autre miracle isolé à Bordeaux, et faisant suivre les prodiges doubles de Bergerac et de Cahors par cinq guérisons de maux divers à Toulouse, puis par six guérisons de « manchots », aux mains déviées ou contractées, dans la même région, il y a lieu de croire que la mention du passage à Bergerac tient moins au souci d'exactitude historique qu'aux nécessités d'une mise en scène régie par la rhétorique de la gradation¹¹. Voilà peut-être pourquoi le récit de l'événement miraculeux de Sarlat, bien que situé, à l'évidence, entre ceux de Bergerac et de Cahors, et doté, doit-on croire, d'une même réalité et d'une capacité au moins égale à représenter les vertus du saint, ne fut pas rapporté à la place que lui eût assigné un narrateur respectueux de l'ordre des temps : ce fait isolé, incomplet d'un second miracle qui lui fit écho, aurait introduit le désordre dans le déroulement calculé du récit.

Ce n'est certes pas à une volonté de rectification chronologique qu'il faut attribuer le deuxième passage rapportant le séjour du saint en Périgord, et complétant, par chance, le premier de l'épisode sarladais. La *Vita prima sancti Bernardi* est un dossier de canonisation, d'abord rédigé vers 1157, puis refondu, après l'échec d'une première procédure en 1162, par Geoffroy d'Auxerre, dans un sens plus démonstratif et frappant. La perspective en est alternativement biographique et thématique : ainsi lit-on l'épisode de Sarlat dans un chapitre consacré à « l'hérésie henricienne réprimée dans le Toulousain et aux miracles accomplis en ces lieux », en 1145. Avant lui, un chapitre sur la répression des hérésies doctrinales d'Abélard et de Gilbert de la Porrée, s'achevant sur les débats du concile de Reims, au printemps 1148. Après lui, un chapitre synchronique « sur la grande douceur de mœurs du Bienheureux, ses vertus éclatantes, et son opinion sur ses propres miracles »¹². Point d'histoire en vue, mais seulement l'illustration des mérites du saint, toujours à ordonner suivant la règle de la gradation : sous la plume de Geoffroy, le doctrinaire défenseur de l'orthodoxie dans les conciles s'avérait, dans son expédition missionnaire, un doctrinaire miraculeux qui, les miracles se multipliant, devenait tout simplement un saint. Procédé de composition si manifeste que, dans ce chapitre médian, seule la première moitié traite de l'hérésie d'Henri et du combat que vint livrer contre elle saint Bernard, comme pour prolonger ses luttes contre Abélard et Gilbert, la seconde ne parlant plus que de miracles, l'un à Sarlat, l'autre à Toulouse.

10. P.L. 185, c. 411 : *In castro quod dicitur Bragerach, allatus est ad eum vir nobilis, gravissima infirmitate laborans, et ex illa hora convaleuit, ut postea didicimus. Homo civitatis illius, pauper et inops, laudat hodie nomen Domini, qui longa infirmitate fractus viribus, laborare non poterat, aut operari quidquam, sed benedicto pane vasans cum per aliquot dies sequeretur nos, fortis et incolumis est reversus.*

11. *Epistula Gaufridi*, o. c. c. 410-416.

12. *Vita prima*, III, P.L. 185, c. 309 sq. Il s'agit respectivement des chapitres VI (*De Haeresi Henriciana in partibus Tolosanis repressa et patris ibidem miraculis*), V, et VII.

choisi parmi tous ceux qu'y accomplit le saint pour faire pièce au précédent, et annoncer le chapitre suivant. Le lecteur ne devait plus voir qu'une belle symétrie attachée à ces prodiges, qui allaient nécessairement au moins par deux (par trois, selon les normes ecclésiastiques actuelles) pour mériter leur nom : inutile d'y chercher des précisions sur l'expédition, la trace, par exemple, d'un invraisemblable aller et retour du saint entre Toulouse et Sarlat, ou d'en tirer des conclusions définitives sur les hérésies mentionnées. Car si Geoffroy décrit d'abord les méfaits des Henriciens à Toulouse, il ne parle des hérétiques du Sarladais qu'au détour du récit, et seulement pour souligner le miracle. Attribuer ici la brièveté de l'hagiographe au caractère bénin, circonscrit, secondaire, et, somme toute, négligeable, de l'hérésie découverte à Sarlat, conduirait, à peine plus loin, à ne voir dans l'expédition de l'abbé de Clairvaux qu'un combat peu glorieux contre des moulins à vent : dans le récit du miracle de Toulouse qui clot le chapitre, plus la moindre trace d'hérétiques : les Henriciens avaient-ils cessé d'exister, et d'inquiéter ? S'étaient-ils évanouis comme par miracle dès l'approche du saint homme ? C'est bien ce que l'hagiographe voulait suggérer, et ce que les réalités historiques, l'échec notoire de la mission de 1145, et les progrès consécutifs des hérésies en Languedoc, l'empêchaient absolument d'écrire.

« Dans ce voyage, dit Geoffroy, c'est par de très nombreux signes que Dieu se vit glorifié en la personne de son serviteur, ramenant le cœur des uns de leurs erreurs impies, guérissant le corps des autres de leurs maladies variées. Il y a dans cette même région un lieu nommé Sarlat où, à la fin du sermon, on présenta au serviteur de Dieu une multitude de pains à bénir, comme cela se faisait partout. En les bénissant de sa main levée et d'un signe de croix fait au nom de Dieu, il dit : « voici où vous apprendrez la vérité de notre doctrine, et la fausseté de celle des hérétiques : si vos malades, après avoir goûté de ces pains, recouvrent la santé ! ». Mais, effrayé, le vénérable évêque de Chartres, le fameux Geoffroy, qui était présent, et aux côtés mêmes de l'homme de Dieu, ajouta : « pourvu qu'ils en mangent de bonne foi, ils seront guéris ». Le saint abbé, sans le moindre doute sur les pouvoirs du Seigneur, lui répliqua : « ce n'est point ce que je dirais, moi : vraiment, ceux qui en goûteront seront guéris, afin qu'ils apprennent par là que nous sommes les authentiques et sincères envoyés de Dieu ». Une si grande foule de malades retrouva la santé après avoir goûté de ce pain que cette parole se répandit par toute la province, et que le saint homme qui repassait par des lieux voisins détourna sa route en raison de rassemblements insupportables, et craignit de s'y rendre¹³.

13. *Ibid.* c. 313-314 : *In quo itinere plurimis etiam signis in Servo suo glorificatus est Deus, aliorum corda ab erroribus impiis revocans, aliorum corpora a languoribus variis sanans. Est locus in regione eadem, cui Sarlatum nomen est, ubi sermone completo plurimos ad benedicendum panes sicut ubique fiebat Dei Famulo offerebant. Quot ille elevata manu et signo Crucis edito in Dei nomine benedicens : « In hoc, » inquit, « scietis vera esse quae a vobis, falsa quae ab haereticis suadentur, si infirmi vestri gustatis panibus istis adepti fuerint sospitatem » Timens autem venerabilis episcopus Carnotensium magnus ille Gaufridus (siquidem praesens erat et proximus Viro Dei) : « Si bona », inquit, « fide sumpserint, sanabuntur ». Cui Pater sanctus de Domini virtute nil haesitans : « Non hoc ego dixim », ait, « sed vere qui gustaverint sanabuntur, ut probe veros nos et veraces Dei nuntios esse cognoscant ». Tum ingens multitudo languentium gustato eodem pane convaleuit, ut per totam provinciam verbum hoc divulgaretur, et Vir sanctus per vicina loca regrediens ab concursu intolerabilis declinavit et timuit illo ire.*

Tranchant avec l'attitude timorée prêtée à l'évêque de Chartres, la confiance, ainsi soulignée, de l'abbé de Clairvaux dans la vertu curative du pain béni n'a d'explication psychologique, à défaut d'une inspiration divine que ne mentionne pas le biographe, que dans le souvenir d'une guérison identique dont le saint ait empiriquement cherché la répétition à grande échelle ; parmi les miracles que Geoffroy a bien voulu rapporter, c'est évidemment celui du famélique de Bergerac que la chronologie désigne, et c'est une nouvelle raison pour que le secrétaire-hagiographe ait évité de rapporter ensemble deux événements trop proches et dans le temps et dans le principe, pour ne pas se faire ombre l'un à l'autre.

Dans la perspective de la canonisation, le miracle collectif de Sarlat n'était vraiment exemplatif que séparé du précédent de Bergerac : le saint ne parle pas en thaumaturge empirique, mais en doctrinaire inspiré, que récompensent, par surcroît, des prodiges. Ainsi l'humain peut-il s'abolir dans le divin, et la théologie cistercienne triompher. Car l'*exemplum* hagiographique se double d'un *exemplum* doctrinal, récusant une conception spirituelle du miracle, récompense accessoire, toute matérielle, de la foi orthodoxe, au profit d'une représentation concrète des pouvoirs divins conférés au prêtre, lui permettant de guérir des malades indépendamment de leurs croyances, voire de les convertir malgré eux, le corps persuadant l'âme. Non que l'évêque de Chartres ait jamais été suspect d'avoir épousé l'hérésie de Béranger sur l'eucharistie ; mais l'anecdote de Sarlat, que Geoffroy destinait d'abord à des théologiens, visait aussi à leur montrer que la conception réaliste de la transsubstantiation, ce point capital au XII^e siècle dans la doctrine de l'Eglise, n'avait pas eu de meilleur défenseur que saint Bernard, et à leur faire mesurer toute la distance qui pouvait séparer le prélat vénérable et irréprochable, mais empêtré de ses terreurs humaines, du futur saint, rempli d'assurance divine¹⁴.

Et les hérétiques de faire tapisserie, dans ces récits dont ils ne sont vraiment pas le sujet. Aux raisons déjà avancées pour expliquer cette discrétion, il faut au moins en ajouter deux : la crainte de propager, par une publicité déplacée, des idées et des conduites condamnables, et la méfiance des hérétiques eux-mêmes. C'est un lieu commun, chez les écrivains dénonçant des hérésies antérieurement à l'expansion du catharisme, que de déclarer préférer le silence à l'exposé d'abominations possiblement contagieuses¹⁵. Si cette réserve disparut ensuite, devant l'ampleur et la notoriété des phénomènes combattus, l'hésitation qui l'inspirait a survécu jusqu'en ce siècle, où l'on peut encore faire grief à des journalistes de favoriser des objets de scandale par le seul fait de les rendre publics, même sans complaisance. Autant les théologiens étaient « conscients de leurs responsabilités », autant les hérésiarques, de leur côté, paraissent l'avoir été des dangers qu'ils

14. Cf. par exemple dans le *Dict. de Théol. Cath.* les articles « Béranger et « Eucharistie » de F. Vernet et J. de Ghellinck. Dans l'école de Chartres, Béranger s'attira autant de sectateurs que d'adversaires, mais il est douteux qu'il ait pu influencer un évêque si postérieur, et à peu près incontesté dans sa longue carrière (1116-1149), quoique disciple et défenseur d'Abélard.

15. Des méfaits des hérétiques bretons, en 1145, la *Continuatio Gemblacensis Sigoberti Chron.* (P.L. 160 c. 264) dit par exemple : *bonum est silentio tegere ne horrorem inculant vel etiam errorem generent infirmis audientibus.*

encourageaient : devant les contradicteurs que l'Église leur envoyait, leur réflexe, en ce temps, fut constamment de fuir, sans accepter les joutes oratoires ni les autres défis qui leur étaient lancés. L'Inquisition était sans doute à naître, mais non la peine du bûcher, qui sévissait en France depuis le XI^e siècle. Il faudra attendre les Cathares, avec la hardiesse qu'ils tiraient de leur nombre et l'abnégation dont les remplissait leur doctrine, puis les Vaudois, pour voir les docteurs de chaque camp rivaliser en controverses publiques. Avant, dans la plupart des cas les défenseurs de l'orthodoxie n'ont jamais rencontré, ni approché vraiment, les hérétiques qu'ils entendaient dénoncer¹⁶.

Ni saint Bernard ni son secrétaire n'ayant vu de près les hérétiques du Sarladais, l'historien ne doit-il pas écarter comme injustifiable la prétention d'en savoir et d'en dire plus qu'ils n'en ont écrit ? Mais, d'abord, ces témoins n'ont pas consigné tout ce qu'ils savaient : ils disposaient d'informateurs et de rapports documentés. A défaut de preuve matérielle qui en ait été conservée, leur existence se déduit nécessairement des circonstances de cette expédition de 1145, de son but, sinon du détail de son itinéraire. Ensuite, même si le récit de Geoffroy ne peut être comparé à d'autres témoignages, cela n'empêche nullement qu'il doive être discuté, y compris par hypothèses, ou par comparaison avec les autres hérésies connues de l'époque. Il faut enfin accorder quelque intérêt aux événements du temps qui, sans rapport apparent avec les révoltes doctrinales, n'ont pu manquer cependant de retentir sur elles. En l'espèce, la seule présomption insoutenable serait celle de l'anachronisme : tirer argument, comme on pourrait être tenté de le faire, d'un passé lointain — un « paysan périgourdin » ayant bien été dénoncé comme instigateur de l'hérésie des chanoines d'Orléans, en 1022, trop souvent décrite à la hâte comme « néo-manichéenne » — pour ne voir dans l'hérésie du Sarladais qu'une survivance plus que centenaire de la même erreur¹⁷ ; inférer, ce qu'on a fait constamment, d'un futur qui ne fut révélé que rétrospectivement — une fois que Simon de Montfort eut conduit ses croisés, dans l'été 1214, contre les châteaux hérétiques qui gardaient la Dordogne, « sièges du Diable », selon Pierre des Vaux de Cernay, « depuis cent ans et plus » — la présence de Cathares à Sarlat soixante dix ans auparavant¹⁸, c'est un égal refus de l'Histoire, c'est-à-dire de considérer chaque chose, et chaque homme, en son temps.

A suivre le récit de Geoffroy, l'abbé de Clairvaux savait évidemment quel public l'accueillait à Sarlat : non pas les hérésiarques, ou leurs disciples endurcis, restés à distance, mais ce qu'on nommerait aujourd'hui, par un

16. C'est le cas de l'archevêque Hugues de Rouen avec les hérétiques bretons précités (P.L. 192, c. 1255 sq.), de Pierre le Vénéral avec les Pétrobrusiens (cf. *infra*), de l'abbé de Clairvaux avec les hérétiques de Cologne, etc.

17. Source essentielle pour l'hérésie d'Orléans, Adémar de Chabannes, *Chronique*, éd. Chavanon, Paris, 1897, III, 59 : texte du ms, B.N. lat. 5926 : *Nam ipsi decepti a quodam rustico Petragoricensi, qui se dicebat facere virtutes, et pulverem ex mortuis puais secum ferebat, de quo si quem posset communicare, max Manicheum faciebat, adorabant diabolum*, etc.

18. Pierre des Vaux-de-Cernay, *Hystoria Albigensis*, éd. Guébin et Lyon, 3 vol., Paris, 1926-1939, II, p. 229 : sur la prise de Domme, Montfort, Castelnaud, et Baynac : *in his siquidem quatuor castris a centum annis et antea sedes fuerat Sathane, ab his egressa fuerat iniquitas super faciem terre ; et avoit bien cent ans passez que cil quatre chastieus avoient été sieges de Deable et que toute malaventure en fert issue*, dit la traduction du XIII^e siècle (o. c., III, p. 170).

terme médiéval détourné, leur « mouvance », gens d'opinions et d'attitudes en effet peu arrêtées, et toujours susceptibles de passer d'un camp à l'autre, assistant au sermon orthodoxe aussi bien qu'aux colloques hérétiques. Et cependant des esprits suffisamment séduits, ou remplis de doutes, et suffisamment nombreux aussi dans la foule, pour que le saint, jugeant l'effet du sermon insuffisant, estime devoir les défier publiquement par un miracle collectif, et une immense ordalie¹⁹. Comme de tout Jugement de Dieu, le champion de l'orthodoxie attendait du fait qu'il montre la vérité de sa parole, indice qu'à ses yeux un triomphe seulement verbal eût été vain, sinon impossible, devant ce public. Du reste, le récit de Geoffroy, traduisant en cela la psychologie du temps, confirme combien les mots et les affaires de doctrine pouvaient perdre de leur importance dans ce genre d'épreuve : si Bernard annonce d'abord l'authentification miraculeuse de ses propos, après l'intervention prudente de l'évêque de Chartres, c'est l'authentification de la personne même des missionnaires, au-delà de leurs discours, qu'il met en jeu, par un principe analogue, quoique sans danger comparable, à celui du duel judiciaire : *qu'ils apprennent ainsi que nous sommes les authentiques et sincères envoyés de Dieu !* Ce deuxième défi, pour « archaïque » ou brutal qu'on le trouve, n'est-il pas infiniment plus éclairant que le premier ? D'abord, un trait constant du culte des saints, auquel l'hagiographe Geoffroy n'a pu manquer de sacrifier, est que le miracle ne qualifie pas une abstraction, en l'occurrence l'orthodoxie des discours, mais exclusivement un être humain, au travers duquel se révélerait la divinité. Surtout, quand le premier défi n'offre à l'historien qu'un truisme, l'opposition formelle des deux doctrines, le second lui livre un détail, bien mince assurément, mais à tout le moins précis, de l'hérésie, en relevant et en contestant les prétentions de ses propagandistes. Car ce dernier défi n'avait de sens, et n'eut le succès que lui attribue Geoffroy, que si les hérétiques eux-mêmes s'affirmaient « les authentiques et sincères envoyés de Dieu ».

De fait, cette prétention est si ordinaire chez les hérétiques qu'il y aurait quelque ridicule à y voir un « signe particulier » permettant d'identifier certains d'entre eux. L'absence de détail plus caractéristique impose de recourir aux hypothèses et aux comparaisons. L'hérésie du Sarladais constituait-elle un mouvement isolé, autonome, ou procédait-elle d'une hérésie plus vaste, et de ce fait mieux connue ? La première supposition est sans doute à écarter, car elle paraît avoir contre elle le peu que nous sachions de la politique adoptée par le saint au cours de l'expédition, aucune autre hérésie ne l'ayant apparemment détourné d'aller combattre les Henriciens en Toulousain. Et n'était-ce pas alors l'un des hommes les plus abondam-

19. C'est encore à E. Vacandard qu'on doit d'avoir précisé l'attitude de l'abbé de Clairvaux sur ce point : s'il « a gardé sur le duel un silence prudent, et s'il a approuvé la conduite du tribunal ecclésiastique de Cologne qui soumit les hérétiques manichéens à l'épreuve de l'eau froide », « il ne faut pas s'étonner ». « Les ordalies furent, sauf de rares exceptions, bien accueillies par les docteurs et les églises particulières dans tout l'Occident ». Cf. « L'Eglise et les ordalies au XII^e siècle », *Revue des Questions Historiques*, LIII, 1893, 185-200.

Quant à l'efficacité du sermon, elle pose un problème de géographie linguistique régulièrement omis par les biographes du saint. On sait qu'il prêcha en langue vulgaire, mais en quelle « langue vulgaire » prêcha-t-il à Sarlat, à Toulouse, à Alb? Autrement dit, quel était le public qu'il espérait convaincre ?

ment et précisément informés d'Europe ? Quant à son secrétaire, qu'il faut aussi imaginer bien renseigné, les hérétiques du Sarladais ne lui ont paru mériter aucune de ces précisions infirmes, mais subtiles, qu'il avait jugées indispensables, un paragraphe plus haut, à la description des hérétiques toulousains : si occupé qu'il fût de sa démonstration hagiographique, eût-il omis de signaler d'un mot l'existence d'une hérésie indépendante, et d'attribuer au saint la gloire de l'avoir dissipée tout entière de ses miracles ? Sous sa plume, il allait de soi que les missionnaires n'avaient combattu, du début à la fin de l'expédition, qu'une seule sorte d'hérétiques, à quelques nuances près.

Dans l'Ouest et le Sud de la France, il y eut en 1145 trois hérésies historiquement attestées : celle d'Eon de l'Etoile en Bretagne, celles du moine Henri et des « Arriens » en Languedoc. Pour la première, il n'est pas vraisemblable qu'elle ait diffusé en dehors de son territoire d'origine, et seule une lecture abusive des sources médiévales a fait imaginer qu'elle avait essaimé en Gascogne, voire en Champagne²⁰. Quant aux hérésies languedociennes, c'est encore à Geoffroy d'Auxerre qu'on doit leur distinction : *Dans la ville de Toulouse (le saint) fut reçu assez dévotement, mais en peu de jours ils furent plus qu'assez dévots, et même plus que trop. Cette cité comptait en effet peu de gens favorables à l'hérétique (Henri), certains de ces tisserands, qu'ils nomment eux-mêmes « Arriens ». Mais, de ceux qui étaient favorables à cette dernière hérésie, il y en avait un très grand nombre, et des plus grands de la cité. Ils avaient fini, peu avant notre arrivée, par séduire l'un des plus riches personnages de la cité ainsi que sa femme, au point qu'abandonnant leurs biens, et leur fils tout jeune, ils s'étaient retirés dans un village plein d'hérétiques, d'où aucune objurgation de leurs parents n'avait ensuite pu les ramener. On convoqua donc Henri, on convoqua les Arriens, et la population promit que personne ne les accueillerait dorénavant, à moins qu'ils ne vissent s'expliquer publiquement. Les évasions d'Henri et les échappées des Arriens seraient trop longues à raconter. Les Arriens habitant dans la cité se sont enfuis en apprenant les prodiges et les miracles qui se produisaient, leurs partisans les ont reniés, et nous croyons que la cité est complètement et totalement débarrassée de toute contagion de dépravation hérétique²¹.*

Sur Henri, on dispose de quelques documents consistants : le récit de son équipée au Mans, en 1101, selon la datation reçue, une lettre réfutant ses erreurs, retrouvée au cours de ce siècle, le traité consacré par Pierre le Vénérable à l'hérétique Pierre de Bruys, dont Henri prit la succession, une

20. Argumentation dans mon article « L'archevêque, l'hérétique et la comète », in *Médiévales*, 14 et 15, 1988, p. 113 sq.

21. *Epist. Gaufredi. o. c., c. 411-412* : *In Tolosana urbe devoto susceptus est, sed per paucos dies plus quam satis, et etiam plus quam nimis fuere devoti. Paucus quidem habebat civitas illa qui haereticum laerent : de textoribus, quos Ananos ipsi nominant, nonnullos. Ex his vero qui favabant haeresi illi plurimi erant, et maximi civitatis illius. Denique non longe ante adventum nostrum unum e ditioribus civitatis illius cum uxore ejus seduxerant, ut relicta substantia sua et parvulo filio in villam secederent, quae haereticis plena est, et nullis daunceps propinquorum persuasionibus reduci potuerant. Vocatus est ergo Hennicus, vocati sunt Arriani, et pollicus est populus quod nemo eos deinceps susciperet de caetero nisi venirent et palam loquerentur. Fugas Hennici et Ananorum fabula longum est enarrare. Fugerunt siquidem qui in civitate erant Arriani, audientes signa et miracula quae fiebant. Fautores eorum abnegaverunt eos, et credimus omnino perfecte liberatam civitatem ab omni haereticæ contagio pravitate.*

lettre de saint Bernard au comte Alphonse, pour le mettre en garde contre l'hérétique et l'avertir de son expédition en Languedoc, et des précisions, çà et là²². Sur les « Arriens », ne sont parvenues en revanche que des allusions éparpillées sur plus de deux siècles. Les rares historiens à les avoir examinées de près ont abouti à des conclusions décevantes : les écrivains médiévaux ne se référaient à l'hérésie d'Arius que comme à un parangon des hérésies de leur temps ; « Arrien » signifiait seulement, sous leur plume, « hérétique », ou, au plus, « néo-manichéen », « cathare », antitrinitaire²³. Sans reprendre ici l'ensemble du dossier, il faut cependant observer que les premières mentions de ce terme, jusqu'en 1145, désignaient des hérétiques pratiquant le rebaptême, des anabaptistes avant la lettre : l'hérétique Henri se fit traiter d'Arrien, vers 1135, et l'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, cinq ans plus tard ou environ, non seulement assurait que Pierre de Bruys et Henri rebaptisaient, mais dénonçait dans cette pratique le principe de leurs autres erreurs. *En envoyant ses disciples prêcher, disent* (ces hérétiques), *le Christ dit dans l'Evangile* : « allez dans le monde entier, prêchez l'Evangile à toute créature. Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, mais qui ne croira pas sera damné » (Marc, XVI, 15-16). Et l'ironique théologien de leur rétorquer cette *reductio ad absurdum* : « nos Pères ont donc péri, puisque dans leur enfance ils n'ont pu être baptisés du baptême du Christ, et nous périrons nous aussi, nous et nos descendants, si nous ne sommes pas baptisés, après le baptême du Christ, par le baptême d'Henri »²⁴. Il est également frappant de constater, à l'autre extrémité de cette série chronologique, que le dernier écrivain à parler d'hérétiques « arriens », Guillaume de Puylaurens, vers 1274, les distinguait des « manichéens » (cathares) et des Vaudois²⁵. Au demeurant, pour s'en tenir au témoignage de Geoffroy, il n'est guère concevable que des « arriens » de doctrine cathare aient pu rallier l'hérétique Henri qui tolérait la consommation de viande y compris le vendredi, ni que les autres cathares présumés aient toléré à leurs portes des hérétiques aussi sataniques que les Henriciens...

Le « mirage cathare » procède, pour bonne part, de la surprise des historiens devant le surgissement soudain d'une Eglise dualiste en 1167 : comment n'être pas tenté de l'expliquer par la présence antérieure de ces hérétiques, et leur long travail de conversion ? Et d'oublier, ce faisant, que

22. Cf. en dernier lieu l'étude déjà citée de R. Manselli, suivie de son édition de la lettre du moine Guillaume.

23. R. Manselli, « Una designazione dell'eresia catara : « Ariana heresis », in *Bollettino dell'Istituto Storico ... e Archivio Muratoriano*, LVIII, 1956, 233 sq. discuté par Y. M.J. Congar, *Ariana haeresis* comme désignation du néomanichéisme au XII^e siècle, *Revue des Sciences Phil. et Pol.*, XLIII, 1959, 449 sq. qui conclut : « on les a dénommés ainsi parce qu'ils étaient simplement des hérétiques et que, ne sachant trop quel nom leur donner, on a vu d'abord en eux une résurgence de l'« hérésie » ».

24. Pierre le Vénérable, *Tractatus adversus Petrobrusianos*, P.L. 189, c. 719-850, ici 728-9. Ce traité, complétant une trilogie « contre les juifs » et « contre les Sarrasins » et accordant une gravité surprenante à cette hérésie, n'est souvent cité qu'au travers du résumé qu'en a fait J. Leclercq, o. c., 367-367.

25. *Chronique* de Guillaume de Puylaurens, éd. Boyssier, in *Mélanges d'hist. du moyen-âge*, 1904, prologue, p. 119 : *Errantique quidam Arriani, quidam Manichei, quidam etiam Valdenses sive Lugdunenses* ; ch. VII, p. 126 : *terrannque extra repleverant Arriani, Manichei, heretici, et Valdenses*.

Sur la désignation d'Henri comme « Arrien ». Landulphe, *Historia Mediolanensis in Muratori*, IV, 2, L 105-106. Sur les premiers emplois de ce terme dans l'Occident médiéval visant le rebaptême (1054), excommunication par Rome de Michel Cérulaire : *sicut Arriani rebaptisantes*, texte purement métaphorique de Wason de Liège, vers 1045, (à écarter), cf. Y. M.J. Congar, o. c., qui signale aussi que Thomas d'Aquin n'appelle jamais les (néo) manichéens « arriens », ni même l'inverse.

dans les mêmes années, l'hérésie vaudoise a bien surgi et grandi de manière subite... L'hypothèse d'une présence permanente du catharisme dans le Languedoc du XII^e siècle, depuis le concile de Toulouse en 1119, jusqu'à ceux de Reims en 1148 et 1157, avec l'idée que les hérétiques occitans qui s'y trouvent dénoncés seraient des dualistes déguisés, non seulement manque de tout indice doctrinal dont les sources puissent l'étayer, mais perd aussi toute consistance à refuser la même permanence aux autres hérésies de la période²⁶. Quand Pierre le Vénéral, dans son *Traité contre les Pétrobrusiens*, d'abord destiné aux hérétiques, selon ses propres termes, puis à raffermir la foi des catholiques, invective à pleine page les Toulousains pour avoir cédé si facilement non à une multitude de nations, mais à deux petits hommes seulement, Pierre de Bruys et Henri son faux apôtre, il y a quelque entêtement à supposer gratuitement que les hérétiques pourchassés, un lustre plus tard, par Saint Bernard, dans la même ville, aient été tout sauf des Henriens et des Pétrobusiens. Ne serait-il pas plus simple de penser que les « Arriens » sont le sobriquet populaire de ces derniers, qui se seraient maintenus jusqu'à la fin du XIII^e siècle, tout comme les sources indiquent que le firent les Henriens, en 1151, et jusqu'en 1236²⁷ ? Pierre le Vénéral affirmant qu'Henri avait assumé la succession de Pierre de Bruys en ajoutant à l'hérésie des articles de son cru, Geoffroy n'eût alors décrit qu'une situation banale dans la sociologie des sectes : la crise, suivie de séparation, entre une majorité se réclamant de la tradition, et les partisans de l'héritier en titre, jugé infidèle²⁸.

Les hérétiques du Sarladais étaient-ils donc des Henriens, des Pétrobusiens ou encore des « crypto-cathares » ? Et qu'étaient-ils, ces hérétiques, tout proches de l'Agenais, combattus par Robert d'Arbrissel en 1114, et clairement distingués des « manichéens », vers le milieu du siècle ?²⁹ A la vérité, l'importance de ces questions et de leurs solutions éventuelles, est fonction de la représentation qu'on se fait des hérésies. A n'y voir qu'affaire de doctrines, à l'instar des théologiens on en minimise forcément les aspects historiques. A admettre la validité d'une « histoire secrète » ou « invisible », comme on ne l'a fait que trop, et avec les pires

26. « En 1145 donc, les jeux sont faits : les « tisserands », nom qu'emploie le nord de la France pour désigner les cathares, sont nombreux à Toulouse », écrit J. Duvernoy, *o. c.*, p. 205, n'hésitant pas à parler ailleurs (p. III) de secte « pré-vaudoise » à Cologne ! Les détails diffèrent, l'idée, qui remonte loin, est la même chez Borst, Maisonneuve, Guiraud, Vacandard, etc.

27. Pierre le Vén., *O. c.*, 728. Maintien des Henriens en 1151 : Matthieu de Paris, *Chronica majora*, éd. H. R. Luard, 7 vol. t. II, Londres, 1874, p. 188. En 1236 : le 25 juillet, les consuls d'Arles jurèrent de punir les vaudois, henriens et autres hérétiques, Pepon, *Histoire générale de la Provence*, Paris, 1778, t. II (Prouves) p. LXXVIII.

28. Pierre le Vén., *o. c.*, c. 723 : après le bûcher de Pierre de Bruys... un héritier de sa méchanceté, Henri, avec je ne sais quels autres, loin d'amender sa doctrine diabolique, l'a modifiée, et comme je l'ai récemment vu écrit dans un volume qui passait pour tiré de ses paroles, il ne s'est pas limité à cinq articles, mais en a donné davantage... Mais parce que l'assurance ne m'a pas été encore complètement donnée qu'il pense ou prêche de la sorte, je diffère ma riposte.

29. Robert d'Arbrissel excommuniant des hérétiques à Agen : cf. en dernier lieu J. Dalarun, *L'impossible sainteté*, Paris, 1985, p. 181 (avec une erreur sur Raoul Ardent, postérieur d'un siècle). Hervé, moine de Bourg-Deols, mort vers 1150, décrit la conduite démoniaque des hérétiques : *Daemoniorum dico prohibentium nubere, et abstinere nubentium a cibis quo Deus creavit. Hoc Agimnenses faciunt et Manichaei, nonnullique alii fecerunt* (Comment. In Epistolas Pauli, P.L. 181, c. 1426) mais prête aux « Agenais », quelques lignes plus haut, un luxe de vie qu'ils doivent peut-être aux démons qui leur servent aussi de montures nocturnes, et qui les éloigne en tout cas totalement des austères « manichéens ».

intentions, à propos du catharisme, on s'affranchit de l'histoire, nécessairement fondée sur un système de preuves et de vraisemblances. De surcroît, pour clandestines et minoritaires qu'aient été ces hérésies, elles n'étaient pas si isolées du reste de la société, dont l'histoire, tout « exotérique », est infiniment mieux connue, que le suggèrent leurs historiens, par myopie de spécialistes. Le succès des sectes dans notre société provoque moins de débats théologiques sur leur contenu doctrinal que d'interrogations sur les causes psychologiques et sociales de leur développement. Et ces questions n'auraient pas eu la même importance prédominante dans les sociétés médiévales ? En tout cas, la première à s'imposer ici, pour un esprit de notre temps, est bien celle-ci : pourquoi devenait-on hérétique, en 1145, dans la région de Sarlat ?

En premier lieu, il y a la misère. En 1144, une première famine, provoquée par des pluies torrentielles et des ouragans, toucha, selon les chroniques, l'ensemble de la population dans l'Europe de l'Ouest. Après un hiver trop chaud et trop humide suivi de ravageuses gelées de printemps, vint alors une année « de famine absolue et générale », une des plus terribles du siècle³⁰. A la faim prolongée et sans espoir, à ses troubles physiques et mentaux, s'ajoutaient le désœuvrement dans les campagnes stériles, le bouleversement, parfois l'arrêt, d'un commerce déjà important, le poids devenu insupportable des redevances, le rejet de coutumes ou de comportements que ridiculisait la dureté du temps. Pour continuer d'égarer les esprits, des nouvelles désastreuses, la progression de l'émir de Mossoul en Terre Sainte, la mort, à intervalles rapprochés, de trois papes, leur successeur, Eugène, enfui de Rome, etc.³¹. Et, comme signature bien visible à ce tableau de fin du monde, la comète de Halley vint resplendir dans le ciel de l'Ouest, avec une queue exceptionnellement longue, une intensité et une durée également extraordinaires, du 15 avril au 9 juillet 1145. Si l'accumulation de ces circonstances peut rendre compte, de manière déterminante selon moi, de l'hérésie d'Eon de l'Etoile dans tout son détail, il serait évidemment sommaire d'y voir la clé passe-partout de l'ensemble des hérésies de cette année-là : ni Pierre de Bruys, ni Henri, hérétiques dès le premier quart de siècle, n'avaient attendu pour prêcher la conjoncture hasardeuse de la mort des papes avec une comète. Dans ce contexte historique, pourtant, il y a au moins un trait capital à relever, pour expliquer l'attitude de l'abbé de Clairvaux à Sarlat : la faim.

Significatif est déjà, à cet égard, le récit du double miracle de Bergerac, concernant deux « ordres » distincts de la population, que la famine n'atteignit pas avec la même gravité : pour soigner le *nobilis vir* qu'on lui présenta, le saint recourut à un procédé miraculeux que le texte ne précise pas : il ne pouvait s'agir que de l'imposition des mains ou du signe de croix, dont il expérimentait, depuis plus de dix ans, l'efficacité. Point de présentations avec l'indigent, *pauper et inops* : il faisait cortège à la mission, de son propre

30. Cf. en dernier lieu J. Delumeau, Y. Lequin et al., *Le Malheur des temps*, Paris, 1987, l'emprunte l'expression au chap. de R. Fossier, « Le Temps de la faim », p. 140.

31. J'ai rassemblé ces nouvelles, ainsi que divers textes sur la famine, dans mon article précité de *Médiévales*, 14 et 15.

chef, et sans doute Geoffroy retranscrit-il les plaintes du quémendeur, implorant la charité parce qu'il était trop faible pour travailler. Alimenté de pain bénit pendant quelques jours, le meurt-de-faim guérit. Tel est le miracle nouveau, et non l'autre, pourtant plus éprouvé, et plus sûr, que le saint entreprit de reproduire à Sarlat, et à la réussite duquel il suspendit non seulement sa réalité de thaumaturge, mais rien de moins que la vérité de sa doctrine ! C'est qu'il savait avoir affaire moins à des nobles, disposant encore de richesses ou de réserves, qu'à une majorité de miséreux, assez analogues à l'homme de Bergerac pour être guéris de la même façon. Esprits fragiles et corps malades, sur qui les hérétiques exerçaient la plus grande prise, mais gens susceptibles d'être ramenés à l'orthodoxie à peu de frais, et sur un simple signe : le pain bénit, certainement offert par les Grands de la ville, sinon par l'abbé de Sarlat, fut redistribué aux malades affamés, qui s'en trouvèrent mieux. Si Bernard ne fit pas cesser la famine, en multipliant les pains, par une imitation du Christ inconcevable d'audace, du moins rétablissait-il, par cette aumône miraculeuse, une charité dont le dogme et la pratique avaient été ébranlés non moins par le « malheur du temps » que par les hérétiques.

Guérir les affamés en les nourrissant, ce serait donc tout le miracle ? Trop sommaire, l'explication ne tient pas : point besoin de nourriture pour le noble de Bergerac, pour le serviteur borgne de l'évêque de Cahors qui recouvra toute la vue, etc. Alors, rien dans le miracle ? Autre erreur, qui ferait injure à la clairvoyance du thaumaturge et introduirait une opposition, anachronique au XII^e siècle, entre remèdes rationnels et thérapeutiques surnaturelles : soigner supposait qu'on fit feu de tout bois. « *Les miracles, aurait dit saint Bernard, sont opérés par des hommes saints et parfaits ou par des faussaires* »³². Sans doute parce qu'il s'agissait moins des moyens employés que de la foi qui y présidait. Loin de s'exclure, le physique et le mental communiquaient, et relevaient des mêmes traitements. L'abbé de Clairvaux l'atteste, en faisant dépendre de la guérison des infirmes de Sarlat la guérison doctrinale du reste de la population. Et si la première de ces guérisons en chaîne lui semblait exiger de remédier d'abord, fût-ce provisoirement, à de notoires dénutritions, pourquoi se serait-il privé de le faire ? Non seulement c'était pour la bonne cause, mais c'étaient de véritables guérisons, qui provoquèrent, au rapport de son secrétaire, un véritable enthousiasme chez les Périgourdin. De vrais miracles, dont on ne saurait reprocher à Geoffroy d'avoir tu l'ensemble des circonstances, ou enjolivé le récit : lorsqu'il écrivait à Clairvaux en 1145, avait-il à mentionner la famine générale, dont le chapitre éprouvait aussi la rigueur ? Lorsqu'il remodelait la *Vita prima*, d'autres famines, apparemment moindres, avaient sévi, des miséreux, en nombre variable, peuplaient encore les campagnes, et l'hagiographe avait à cœur de styliser un portrait persuasif, non de tenir la chronique de son temps³³. Il faut plutôt lui savoir gré d'avoir si nettement

32 *PL* 185, c. 314. Comparer le commentaire assez différent qu'en fait P.A. Sigal, *L'Homme et le miracle*, Paris, 1985, p. 32 et note.

33 Geoffroy remodelait la *Vita prima* après la désastreuse année 1152, mais surtout après la grave famine et les épidémies de 1162.

suggéré que les hérétiques du Sarladais étaient surtout en proie au mal commun de l'année 1145.

Reste à expliquer pourquoi la famine omniprésente prit cette tournure en Sarladais. Rien ne permet d'affirmer que les missionnaires de 1145 ne rencontrèrent pas ailleurs, dans leur voyage, d'autres extensions des deux hérésies toulousaines. Mais Geoffroy n'aura parlé que de celle-là, dont il serait de grand intérêt de découvrir les explications locales. Malheureusement, faute de sources, leur recherche fait vite déchanter, tant cette période de l'histoire du Périgord demeure obscure : par exemple, on ignore toujours qui était, à cette date, l'évêque de Périgueux, curieusement absent de cet épisode. Il faut s'en tenir provisoirement à des présomptions plus vagues, qui se dégagent par exemple de l'histoire, mieux étudiée, des régions voisines, le Limousin et les pays de Charente, dont les traditions, les traits sociologiques et l'économie, fort proches de ceux du Périgord, autorisent le recours à l'analogie.

Les usages carolingiens, seulement modifiés par l'action du temps et des gens du pays, sans intrusion grave de l'extérieur, y avaient tissé une société originale qui s'est sentie soudain menacée, au XII^e siècle, par les lois venues du nord. Dans le mariage d'Aliénor et de Louis VII, et son remariage, le duché d'Aquitaine ne perdit pas seulement son indépendance, mais aussi, progressivement, ses institutions particulières, avec les intérêts qui s'y trouvaient attachés : lentement sous Louis VII, brutalement sous son successeur Henri Plantagenêt. Si l'on a pu décrire la Croisade de Simon de Montfort comme une conquête du sud par le nord, il faut aussi se représenter que cette prise de possession succédait à trois-quarts de siècle d'envahissement juridique : le féodalisme avait précédé les féodaux³⁴.

Cette société en crise, probablement dans tout le sud-ouest, n'avait assurément rien d'idéal : brutalité et avidité des Grands, népotisme, simonie du clergé...³⁵ Dans l'exemple de Sarlat, l'orgueil de la fondation carolingienne, les possessions accumulées depuis, des abbés plus seigneurs que moines, toute cette vaine gloire ne pouvaient qu'exciter les sarcasmes des prédicateurs errants disciples d'Henri ou de Pierre de Bruys, héritiers de l'esprit de la réforme grégorienne. Tout en acquiesçant, leurs auditeurs voyaient en même temps leurs intérêts allant de mal en pis, la liberté de leurs alleux contestée, l'équilibre dont ils s'étaient tenus contents renversé, et, pour peu qu'une catastrophe survînt, comme en 1145, ils rejoignaient les milices terrestres d'une nouvelle Apocalypse.

34. Pour le Limousin, G. Tenant de la Tour, *l'Homme et la terre de Charlemagne à Saint-Louis, essai sur les origines et les caractères d'une féodalité*, Paris, 1942 dont les présupposés idéologiques sont détestables eu égard à l'époque, mais les données historiques sûres. Pour la Charente, A. Debord, *La Société laïque dans les pays de la Charente, X-XII^e siècles*, Paris, 1984 qui, tout en confirmant le maintien des clans et des usages carolingiens souligné par Tenant de la Tour, étudie très finement la mutation du XII^e siècle et les glissements vers la féodalité « classique » de la France du nord. On trouverait d'autres confirmations dans J.P. Poly, *La Provence et la société féodale, contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Paris, 1976.

35. De multiples témoignages, mais une excuse absolue pour Tenant de la Tour qui écrit : « les membres de cette société archaïque commettent des fautes, quelquefois des crimes ; ils abusent souvent de la force, mais ils ignorent l'insurrection sociale, ce besoin de tout bouleverser qui hante tant d'hommes de nos jours. Deux encadrements puissants les maintiennent hors de ce qu'il est convenu d'appeler l'anarchie, une foi profonde et une famille solidement constituée » (*Op. cit.*, p. 385).

S'agissait-il de mouvements seulement ruraux, à rattacher directement aux modifications juridiques de la propriété foncière et des régimes d'exploitation ? Au témoignage de saint Bernard, Henri, venu on ne sait quand prêcher à Poitiers et à Bordeaux, en fut expulsé³⁶. Il ne trouva d'accueil qu'à Toulouse, qui avait aussi reçu Pierre de Bruys, ou ses disciples : hospitalité ou tolérance politiques, dans la capitale d'un Languedoc alors en sécession, et dont le comte pouvait trouver avantage à nourrir une opposition religieuse. Profitant de l'extension du domaine linguistique occitan bien au-delà de ses frontières, il avait dans les prédicateurs hérétiques, sinon des propagandistes soumis, du moins des alliés semant la zizanie dans les campagnes de ses ennemis, avérés ou potentiels. La contamination par l'hérésie d'une région limitrophe comme le Sarladais pouvait prendre valeur d'avertissement, entretenir des motifs de querelle, ou fournir le prétexte à des incursions. Quant à confirmer le caractère essentiellement rural de l'hérésie, là encore les études manquent pour mesurer, dans cette partie du Périgord, les différences sociales, politiques et économiques entre villes, bourgs et campagnes, et apprécier, par exemple, leur sensibilité et leurs réactions respectives à la famine³⁷. Il faut donc se contenter pour l'instant d'un portrait général de ces hérétiques du Sarladais, plus précis cependant que celui de Geoffroy d'Auxerre : une population désespérant du présent et de l'avenir, accueillant des prédicateurs errants, Henriens ou « Arriens » de langue d'oc, probablement venus du comté voisin, et qui lui représentaient que les temps étaient proches : nouveaux apôtres, se disant « authentiques et sincères envoyés de Dieu », ils dénonçaient l'inutilité d'un culte impuissant à préserver les fidèles du malheur, proclamaient la déchéance du clergé corrompu, vouaient à la destruction ses richesses, ses images et ses églises. La sauvagerie de l'époque leur faisait condamner une « civilisation » pervertie et prêcher le retour à une religion, mais aussi à une vie, primitives, celles des temps apostoliques, aux prodiges quotidiens. Dans la famine et ses atteintes physiques, ils lisaient les signes de la prédiction johannique, et faisaient sentir l'urgence de rallier, par un nouveau baptême, le camp des apôtres, des purs et des saints.

Et c'est bien une foule en attente de prodiges, à l'inverse de cathares constamment défiants devant les signes terrestres, une multitude engagée dans la contestation des moyens de son salut spirituel parce qu'elle désespérait de son salut physique, que put convaincre l'abbé de Clairvaux, en guérissant les corps pour guérir les âmes. Pour tous les acteurs de cet épisode, hérétiques comme orthodoxes, l'affrontement entre systèmes religieux concurrents ne pouvait trouver de champ décisif que dans les corps, lieux des maladies et des guérisons, toutes miraculeuses, les unes en tant que divines punitions de l'erreur ou du vice, les autres en tant qu'adhésions

36. Bern. *Epist.* 241, *PL* 182, c. 434, adressée à Alphonse, comte de Toulouse et de Saint-Gilles : « demande, s'il te plaît, noble seigneur, comment il est sorti du Mans, de Poitiers, de Bordeaux... Tout retour en ces lieux lui est désormais interdit » etc.

37. Cf., in J. Le Goff éd., *Hérésies et sociétés*, Paris-La Haye, 1968, les contributions de C. Violante et de Ph. Wolff sur « Hérésies urbaines et hérésies rurales en Italie... » et « Villes et campagnes dans l'hérésie cathare », qui refusent de conclure trop nettement, pour des territoires bien mieux connus que le Périgord.

récompensées à la vérité. Dans cet assaut de miracles, opposant publiquement « hommes saints et parfaits » et « faussaires » d'en face, la victoire qu'on peut attribuer raisonnablement à l'abbé de Clairvaux après son défi est celle d'un « docteur tant mieux », un peu attentif à l'étiologie du mal, contre les « docteurs tant pis ». Les hérétiques désignaient dans des maladies qu'ils jugeaient fatales les approches irréversibles de l'heure du Jugement, sinon les marques de leur propre pouvoir de châtier³⁸. Ruinant leurs discours, suggérant par métaphore d'autres motifs d'espoir, les guérisons du thaumaturge proclamaient finalement que Dieu, par l'entremise du saint, déliait encore les corps que le diable, ou lui-même, avaient auparavant liés : donc ce n'était pas encore l'Heure, et l'orthodoxie disposait toujours, et exclusivement, du pouvoir de rémission, physique aussi bien que spirituelle. Lorsqu'une maladie collective passe pour menacer nos sociétés modernes, si « médicalisées » pourtant, la santé des corps y devient, par force, et sans, du reste, qu'on s'en étonne, un enjeu politique général, mettant aux prises optimistes et pessimistes dans leur appréciation globale de l'existence : est-on alors si loin de l'an 1145 ?

Chercher dans les hérésies les symptômes de crises plus vastes touchant tout ou partie d'une société, tenter de les expliquer par des circonstances forcément extérieures à leur doctrine, parfois restée d'une obscurité décourageante, ne pas s'en tenir à la lettre des propositions hérétiques et des condamnations orthodoxes, c'est à tout le moins s'exposer au grief de réductionnisme. Mais n'est-elle pas autrement réductionniste, et plus gravement, l'hérésiologie classique, à n'envisager que des querelles de dogmes, sans égard pour leur contexte ? Ce faisant, elle n'est pas davantage fidèle à l'esprit de ces mouvements doctrinaux, qui ne se bornaient nullement à la sphère spirituelle où ils puisaient leurs raisons d'agir : les hérésiarques prétendaient prendre en compte l'ensemble de la vie pour la changer, ils exigeaient de leurs disciples des ruptures significatives, sinon totales, avec leurs habitudes et leurs milieux de vie, et les hérétiques eux-mêmes savaient sans doute qu'ils mettaient aussi en péril leur vie, pour leur salut. Il ne suffit donc pas que l'histoire des hérésies se soit laïcisée en se déprenant officiellement des préoccupations de Bossuet et de ses adversaires : il lui faut encore apprendre de l'histoire des mentalités, perspective plus récente, et regard plus frais, à ne pas méconnaître les évidences : les hérétiques sont avant tout des êtres humains vivant en société, leurs esprits correspondent à des corps, les affamés ne pensent pas comme les repus, ni les malades comme les bien-portants. Et à Sarlat saint Bernard n'eût pas agi ainsi, s'il eût pensé autrement : n'est-ce donc pas un fil à saisir pour comprendre son temps ?

G.B.

38. Sur le *topos* de la maladie comme « punition divine », ou « signature du diable », cf. C.G. Loomis, *White Magic, An Introduction to the Folklore of Christian Legend*, Cambridge (Mass.) 1948, *passim*.

La demeure et le décor intérieur d'un simple chevalier périgordin à la fin du Moyen-Age (son assise économique)

par Bernard FOURNIOUX *

L'inventaire après décès des possessions de Laurent de Graulier domicellus du lieu d'Agonac¹, nous conduit dans l'antre d'un simple chevalier, placé à la base de la hiérarchie féodo-vassalique. Il nous permet ainsi de porter un regard sur le décor quotidien de l'un de ces chevaliers gravitant dans les orbites châtelaines périgordes à la fin du Moyen Age². L'appartenance de ce chevalier à une strate bien définie de la caste nobiliaire, l'identification de son assise territoriale et le caractère rarissime de l'information recueillie, confèrent à cette source documentaire tout son attrait et sa valeur.

L'inventaire ou *repperitorium* des biens meubles et immeubles de Laurent de Graulier fut dressé les 29 octobre et 5 novembre 1416 sur la requête de Marquizia d'Abzac *domicella*, sa veuve et son héritière qu'il avait épousée le 12 juillet 1390³. Son aïeul, Aymeric *deus Grauliers donzellus* dont l'existence est attestée en 1282, appartenait au corps des *milites castri* épiscopaux d'Agonac avec les *Aitz* (1205), *Anta ou Antos* (1296, 1310), *Chambarlhac* (1257, 1282), *Bordas* (1290, 1316), *Chabans* (1257, 1281), *del Fossat* (vers 1250, 1294, 1366), *de Putheo ou Potz* (1275, 1372),

* La Besse, Milhac-d'Auberoche, 24330 Saint Pierre-de-Chignac.

Raymundi issus d'une branche collatérale des Chambarlhac (1332). Chacun d'eux détenait au XIV^e siècle un *hostel* noble *sive turris* dans l'enceinte même du *castrum* épiscopal ou dans le bourg castral du lieu⁴. L'épouse de Laurent de Graulier, provenant d'un rang social manifestement plus élevé, était la fille d'un *dominus* chevalier et la sœur d'Olivier, seigneur de La Douze, Reilhac, Sanilhac, écuyer d'écurie du duc de Berry et de Brunissende d'Abzac.

La demeure de ce simple chevalier, désignée par le terme ostentatoire d'*hospitium magno*, probablement en raison de la qualité de l'alliance contractée, a pu être identifiée de manière précise grâce aux données archivistiques et archéologiques confondues et à la contribution de l'héraldique⁵. Cet *hospitium* s'inscrivait dans l'enclos fortifié de l'agglomération villageoise subcastrale d'Agonac appelée *villa* au XIV^e siècle, *ante portam castris dicti loci*, en bordure de la *carreyria publica* qui conduisait de la porte du château à la *porta de Salseyron*⁶. Cet édifice ayant survécu jusqu'à ces dernières années consistait en une *turris* de 6,10 mètres de côté, si l'on s'en réfère à l'espace vacant laissé après sa destruction⁷. Il s'était humanisé au XV^e siècle par l'ouverture d'une large baie moulurée et armoriée davantage en harmonie et en rapport avec le degré nobiliaire de la *domicella*. Cet *hostel* noble, comme ses semblables, se distinguait de l'agglomérat de bâtisses jointives qui l'enserrait, par la stéréotomie de ses pierres et son profil élancé dû à la disproportion de ses trois dimensions.

La description donnée révèle une ordonnance quadripartite et un espace plurifonctionnel très modeste doté d'une distribution parcimonieuse de son ameublement. Cet *hospitium* comprenait une salle (lieu de sociabilité du lignage appelé *aula*), deux chambres qualifiées respectivement de petite et basse (*camera*) et une cuisine (*coquina*). Un cellier (*penore*) et une pièce affectée au stockage des produits et ustensiles placée au-dessus de l'écurie (*stabulum*), entraient dans l'espace complémentaire de cet *hospitium* ; ses dépendances attenantes, adjacentes à la *platea publica de la Pinelia* et à la venelle qui conduisait vers la *porta de Ripaguay* se situaient devant la porte du *castrum*, près d'un terrain vague appelé la *pleyduras des Grauliers*.

La salle ou *aula* du dit *hospitium* comportait une table grossière reposant sur deux tréteaux et deux bancs faisant office de multisièges. La petite chambre abritait un châlît tandis que la chambre basse offrait un décor plus substantiel avec deux châlîts probablement en forme de guérite, une table munie de ses tréteaux et un coffre de rangement. La cuisine était équipée d'une couchette ou petit lit, d'un coffre, d'un banc, d'un trépiéd et d'une cassotte servant à puiser l'eau potable. Dans le cellier de la dite *domus* avait été entreposé un grand récipient sans indication de contenance, deux autres vases dotés respectivement d'une capacité de dix et quatorze setiers de vin à la mesure d'Agonac⁸, ainsi qu'un entonnoir servant au transvasement des liquides. Dans la chambre placée au-dessus de l'écurie étaient déposés des éléments de literie, un paneton et deux coffres dont l'un avait des dimensions réduites.

Ce petit chevalier probablement astreint à la permanence de garnison⁹, détenait également dans l'*aula* épiscopale d'Agonac, certains biens mobi-

liers, parmi lesquels étaient énumérés un lit avec ses diverses composantes, un petit coffre, une arche ou caisse, un croc à viande, une lance ou javelot, trois chandeliers à branches et un couteau de Bordeaux. Il avait également en sa possession, une arbalète, des pièces d'armures destinées vraisemblablement à la protection des jambes et des bras, une petite banière, trois petites couvertures de médiocre valeur, six écuelles et deux plats d'étain, vingt setiers de bon vin, une grande cuve de pressoir, un cheval à robe noire montant à 10 francs or et un cheval de somme surnommé *lo saumier* évalué à 3 francs.

Le dénombrement de la fortune immobilière de ce damoiseau fait état d'un modeste patrimoine foncier, réparti à la périphérie du petit bourg castral d'Agonac et dispersé sur le territoire de la châtellenie (les biens les plus éloignés étant situés dans la paroisse de Sorges, à une dizaine de kilomètres environ). Il signale tout d'abord cinq lots isolés de terres de culture de faible étendue (situés en la *Gravieyra*, la *Peyronanda* et à proximité du Puy de la Mule), un pré, un jardin appelé *del Colombier*, une chênevière, une vigne dite en la *Perieyra* et un bois. Il mentionne ensuite une *domus* dénommée *lo palhier* servant à entreposer la paille, une petite unité d'exploitation agricole *la boria dite al chastanet*, ainsi que la perception de redevances évaluées respectivement à six modurières d'avoine et une modurière de froment et le prélèvement d'une fraction, non identifiable, de la dime inféodée sur le bourg et la paroisse d'Agonac. Contrairement aux Chambarlhac, Bordas, Pucheo, chevaliers d'Agonac, Laurent de Graulier ne disposait pas de moulin à blé.

Cet inventaire nous restitue ainsi le cadre de vie d'un simple chevalier périgordin à la fin du Moyen Âge et met en évidence sa condition matérielle et son mode d'existence. Il diffère singulièrement des inventaires de *domini* chevaliers qui bénéficiaient d'une autre aisance spatiale et mobilière par comparaison aux châteaux d'Hautefort et de Thenon en 1339¹⁰. Confronté à celui d'un bourgeois marchand de la ville de Périgueux à la même époque, son contenu s'avère dérisoire¹¹ et ne peut par ailleurs être assimilé à celui des rares inventaires de la noblesse bourguignonne traités par F. Piponnier, qui s'adressent manifestement à une autre catégorie nobiliaire, celle des seigneurs châtelains.

B.F.

REFERENCES

1. Arch. dép. Dordogne, 7 J 105. Je tiens à exprimer ici ma profonde gratitude au professeur Michel de Boüard, membre de l'Institut, lequel a bien voulu superviser ce travail. Les archives privées qui ont permis la reconstitution du lieu d'Agonac à la fin du Moyen Âge, ont été mises à notre disposition par M. Esclater de la Rode. La photographie de l'hôtel noble de Graulier, extraite du fonds Jean Secret, nous a été confiée par son actuel détenteur, en vue de sa publication.
2. Fourmoux, Bernard, « Les chevaliers périgordins et leur assise territoriale aux XIII^e-XIV^e siècles », dans *Archéologie Médiévale*, t. XVII, 1988, éditions du C.N.R.S.

3. De Courcelles, t. IX, article d'Abzac, pp. 15 et 22.
Bibl. nat., collection Périgord, t. 51; Arch. dép. Dordogne, 1 MI 246.
Un Philippe de Graulier demeurait en 1316 dans le château épiscopal, mais sa filiation n'a pu être élucidée.
4. Se référer à la figure intitulée, « Essai de restitution du lieu d'Agonac... ».
C'est le cas précisément des Chambarlhac, Bordas, Del Fossat, De Pucho, Chabans... dont l'*hospitium, repayrium* ou *tunis* est attesté aux XIV^e - XV^e siècles à l'intérieur du château *in puch de Agonac*, (1336, 1425).
5. Se référer à l'analyse de M. Esclafer de la Rode, dans son travail à paraître.
6. Fonds Chamberlhac, propriété de M. Esclafer de la Rode.
7. Cette tour d'habitation fut amputée d'un étage. Dans l'élévation du mur mitoyen apparaît encore les vestiges d'une ancienne cheminée pouvant remonter au XV^e siècle.
8. Le setier équivaudrait à 1,4 hl. (selon J. Lartigaut).
9. Fournioux, Bernard. « Les tours de guet et de communication de la châtelainie de Montignac » dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, t. CXVI, 1989.
10. Fournioux, Bernard. « Un dispositif de protection territoriale et de défense de la population rurale en Périgord au XIII^e siècle », dans *Archéologie Médiévale*, t. XX, 1990, éditions du C.N.R.S.
11. Arch. dép. du Maine-et-Loire, 30 J liasse N° 4.
Fournioux, Bernard. « Le décor quotidien d'un seigneur châtelain périgordin au XIV^e siècle, d'après les inventaires des châteaux d'Hautefort et de Thenon », (à paraître).
12. De Pena, Nicole. « Documents sur la maison de Durfort (XI^e - XV^e siècles) », Bordeaux, 1977, collection de la Fédération historique du Sud-Ouest dirigée par Charles Higounet. Se référer à l'inventaire après décès des biens délaissés par Bernard de Durfort seigneur de Bonac en 1415.
13. Villepelet, Ferdinand. « Le mobilier d'un bourgeois et marchand de Périgueux en 1428 », dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, t. 34, 1907.
Arch. dép. Dordogne, CC 74.
14. Piponnier, Françoise. « Vivre noblement en Bourgogne au XIV^e siècle », dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire Médiévales en l'honneur du doyen Michel de Boiard*, 1982.

PIECES JUSTIFICATIVES

(Archives départementales de la Dordogne, 7 J 105)

.....
Marquezia de Abzaco domicella relicta et heres cum beneficcio inventarii quondam **Laurentii de Graulier domicelli loci de Agonaco** Petragoricensis diocesis . . . Ego dicta domicella heres ut dictum est cum beneficcio inventarii dicti quondam viri mei . . . die vicesima nona mensis octobris **anno domini millesimo quadringentesimo decimo sexto** incepti facere inventarium seu reppertorium de bonis rebus et hereditatibus mobilibus et immobilibus dicti quondam viri mei in presentia domini Petri Pavonis presbiteri curie nostre petragoricensis commissarii et jurati, magistri Geraldii de Furno curie petragoricensis etiam commissarii et jurati, Johannis de Bordelheta clerici, Petri Brochardi et Hélie de Laporta, testimonii . . .

Et primo **in hospicio magno** dicti quondam viri mei **quod est ante portam castris dicti loci de Agonaco** inveni

in aula dicti hospicii,

una cum mensam munitam duobus eschamellis frusteis et de duobus scannis, item

in coquina dicti hospicii,

unum tripodem
 unam couchetam,
 unam cassiam sive cassa parvam,
 unum cistonem,
 unum scannum, item

in parva camera,

unum chadaliech postum, item

in camera bassa dicti hospicii,

duos chadaliech postum,
 unam mensam cum
 duobus eschamellis,
 unum cistonem, item

in penore dicte domus,

unum vas magnum et
 aliud vas continere valens quatuor decim sextaria vini ad mensuram dicti loci, item
 aliud vas continere valens decem sextaria vini ad dictam mensuram et
 unum effonilh, item

in camera dicti hospicii que est supra stabulum,
 unam culcitram,
 unum pulvinar parvi valoris, item
 unam bassam in qua ponitur pasta pro faciendo panem, item
 unum cistonem, item
 aliud cistonem parvum,

Postquam continuando dictum inventarium, videlicet quinta die mensis novembris hodierna anno quo supra in presentia dictorum domini Petri Paonis, magistri Geraldii de Furno notarii, Arnaldi Letgier, Guillermi Bayeti et Johannis Norman, testimonium ad hoc per me vocatorum inveni et me invenisse **recognosco infra castrum dicti loci videlicet in aula domini Episcopi Petragoricensis** de bonis dicti quondam viri mei,

unum lectum parvam cum culcitra et pulvinarem, item
 unum cistonem, item
 unam archam, item
 unum carnalier, item
 unam lanseam, item
 tria candelabra, item
 unum custellum de Bordeus,

item inveni et me invenisse recognosco de bonis predictis que fuerunt dicti quondam viri mei,

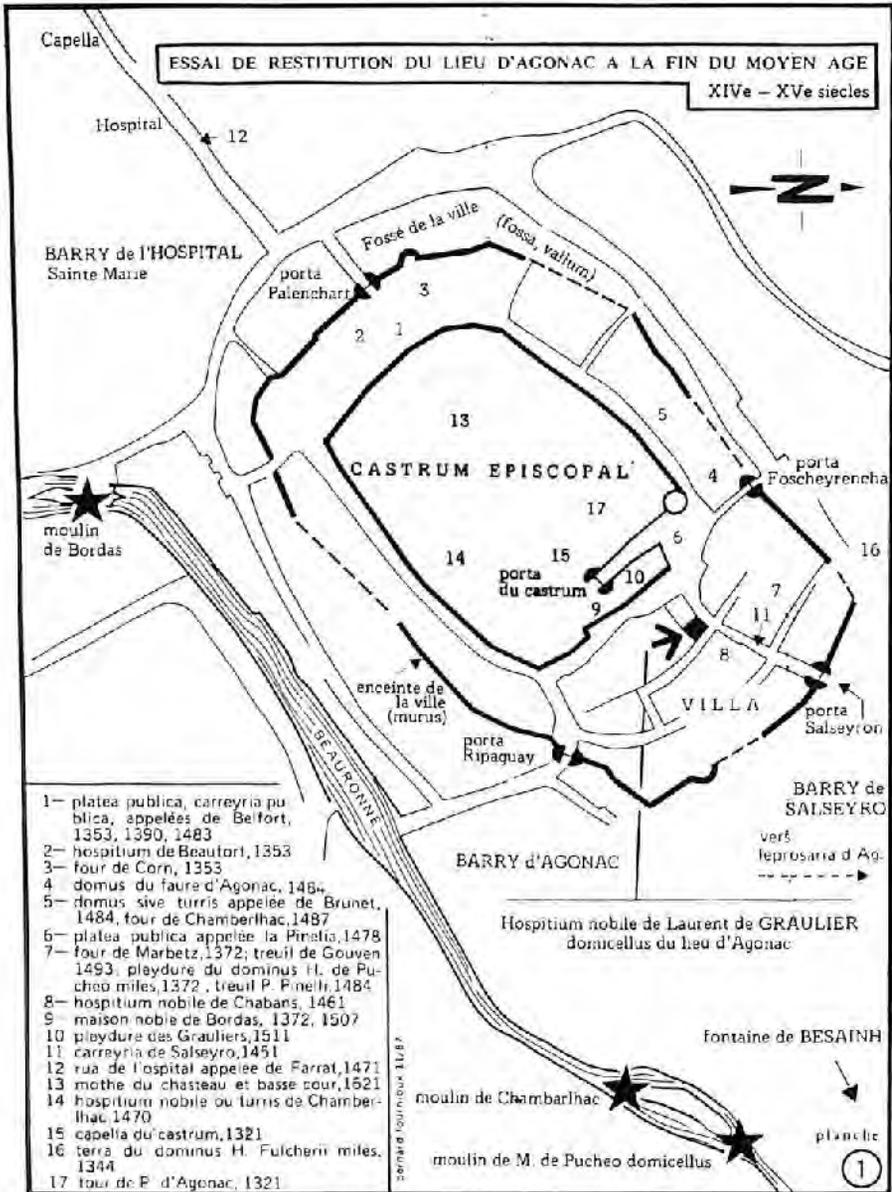
quandam terram sitam en la Gravieyra, item
 duas terras quas tenet Arnaldus Pradelli, item
 unam aliam terram sitam prope podium vocatum de la Mula, item
 quandam aliam terram quam tenet vocata la Peyronanda, item
 unum pratium quod olim fuit Guolferii de Pucheo domicelli, item
 unum nemus situm in parrochia ecclesie de Sorbges prope Ligurium quod fuit Stephani Chapelo, item
 sex mosdurerias avene renduales debitas per Heliam Lobet, item
 unam mosdureriam frumenti ad dictam mensuram rendualam debitam per Ademarum Gacha, item
 unam vineam vocatam en la Perieyra, item
 unum ortum vocatum del Colombier, item
 unam domum vocatam lo palhier in qua tenetur palea, item
 unum equum pili nigri quem vendidi pretio decem francorum auri, item
 unam balistam, item
 tres lodices parvas seu parvi valoris, item
 unam banoa parvi valoris, item
 unum par de gamiretas, item
 unam pessa factam per armando cum lampuis, item

unam gardebrat, item
 viginti sextaria vini boni, item
 sex scutellas stagni, item
 duos plat stagni, item
 equm vocatum lo saumier valoris trium francorum, item
 unam boriā vocatā al chastanet, item
 unam canabale situm prope Agonacum inter terram Fulche-
 rii de Agonaco domicelli ex parte una et terram domini
 Episcopi Petragorensis quam tenet Geraldus de la Planta
 ex alia, item
 unam magnam cubam in qua ponitur ratenii, item
 ? decime burgi et parrochie ecclesie de Agonaco,

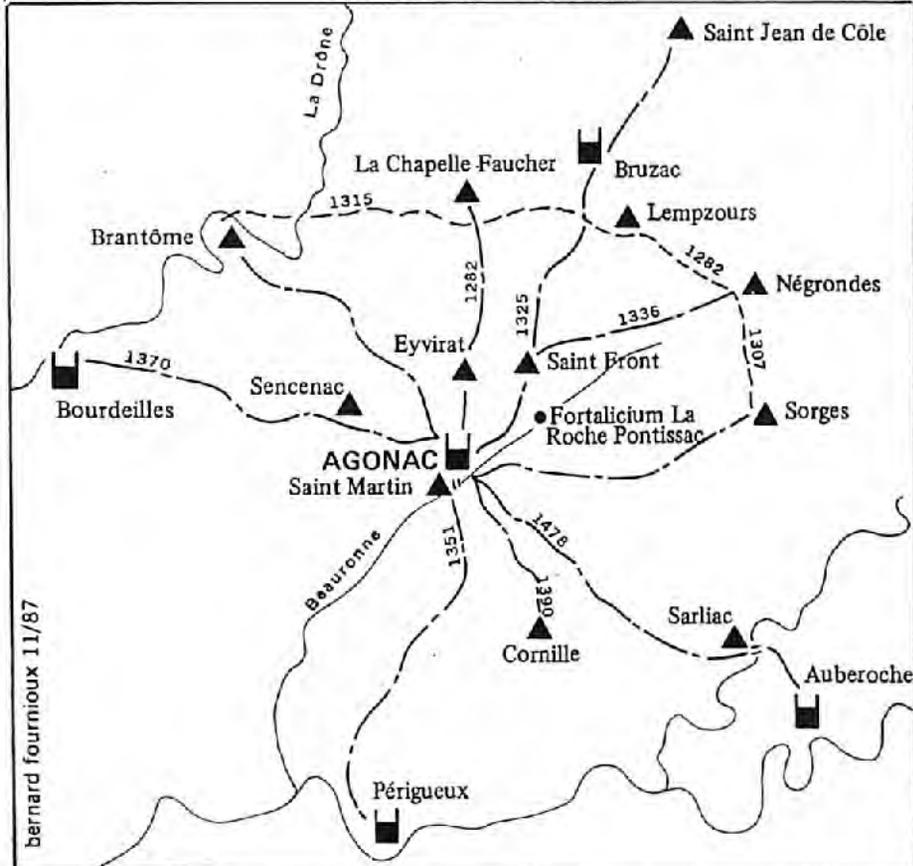
.....

Cet instrument a été établi par Hel. Caresine clerc de la ville de Périgueux et notaire public investi de l'autorité impériale, et authentifié par son signum.

B.F.

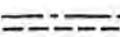


LES AXES DE CIRCULATION CONVERGENTS SUR AGONAC A LA FIN DU MOYEN AGE



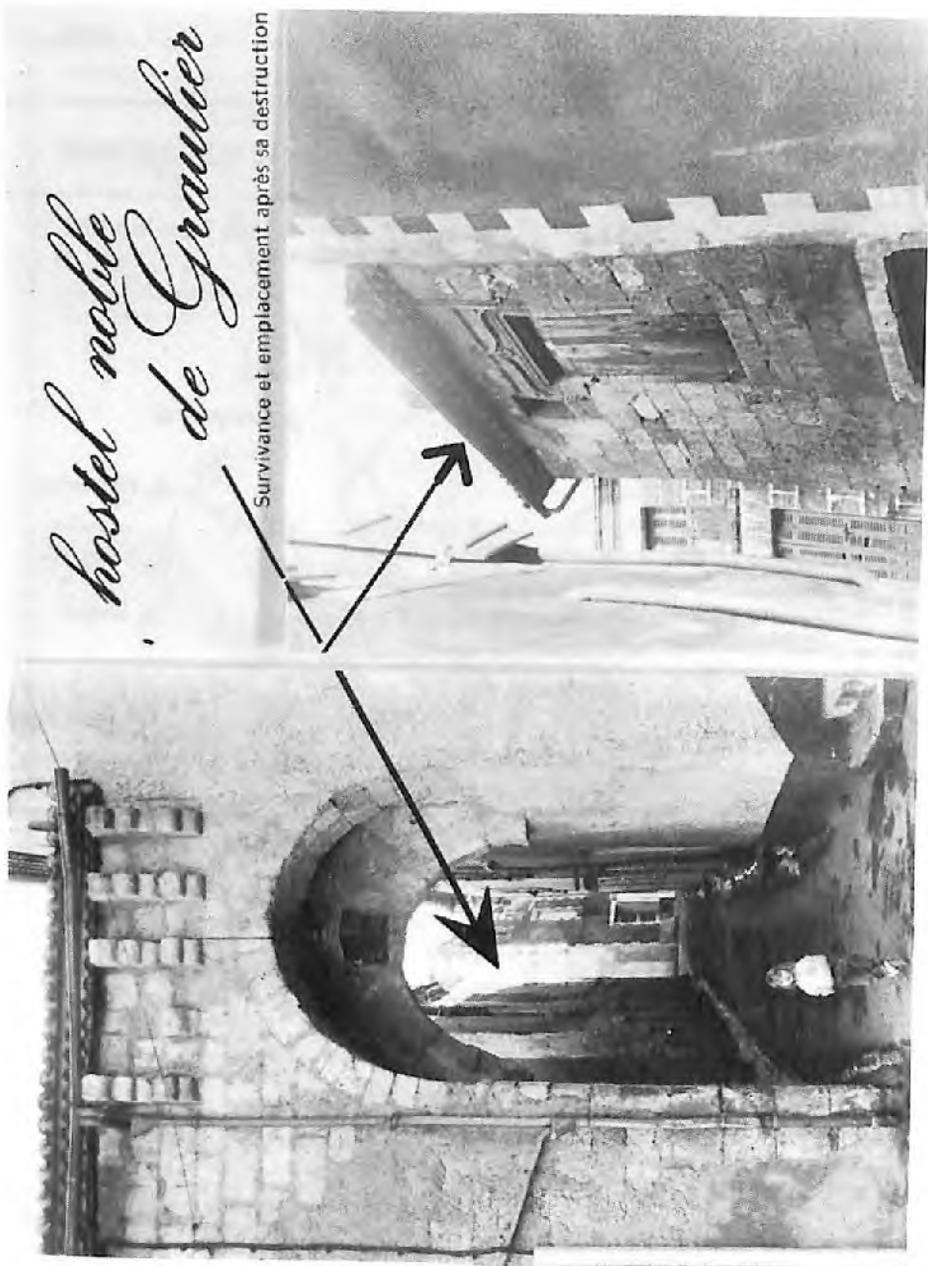
bernard fournioix 11/87

LEGENDE:

Chef lieu de châtelainie  Chef lieu de paroisse  Chemin public 
 date extrême à laquelle est attesté l'axe de circulation : 1282 pont médiéval = 

*hostel noble
de Graulier*

Survivance et emplacement après sa destruction



Protestants à Saint-Cyprien au cours du XVII^e siècle

par Alberte SADOUILLET-PERRIN

La lecture des documents inscrits sous la cote J 1934, dossier 13 aux Archives départementales de la Dordogne confirme en nous la certitude que, dès avant la révocation de l'édit de Nantes, l'exercice de la religion réformée était vivement contesté dans le diocèse de Sarlat.

Voici les faits tels qu'ils ressortent de documents précités.

Le 5 avril 1668, Claude Pellot, qui était alors intendant de Guyenne¹ et Pierre Guinard, pasteur vraisemblablement affecté à un ensemble de paroisses dont Saint-Cyprien faisait partie, comme nous allons le voir plus loin, se réunissent pour juger le procès d'entre le syndic du clergé du diocèse de Sarlat, demandeur, aux fins de l'exploit du 14 octobre 1665, à ce qu'il soit fait deffense au ministre ancien du consistoire et aultres habitans de Saint-Cyprien faisant profession de la R.P.R. d'y faire à l'avenir un exercice public de la dite religion et qu'à cest effect la chambre où se font les dicts exercices soit à l'advenir l'escolle publique, d'une part ; et le ministre ancien du consistoire et aultres habitans de Saint-Cyprien faisant profession de la R.P.R. deffendeurs d'autre part.

Il s'agit donc d'interdire ou non le culte protestant dans la ville. Pour justifier que la chambre en question est bien à eux, donc qu'ils s'y peuvent réunir, les protestants indiquent comment elle est devenue très légalement leur propriété. Le 9 mars 1612, Jean Laval, bourgeois de Saint-Cyprien, fait

1. BERCE (Yves-Marie), *Histoire des Croquants*, p. 345-347. La R.P.R. dont il va être question est bien entendue la religion prétendue réformée.

son testament dans lequel figurent plusieurs legs. Celui qui nous intéresse est attribué au consistoire de Saint-Cyprien ; c'est, dit le testateur, *l'entrée de ma maison où je fais ma continelle rézidance avec entrée, issues, appartenances quelconques, pour d'icelle jouir, user à perpétuité à tous actes et exercices de la religion réformée, soit pour y estre faictes prières publiques et généralles comme elles s'y font à présent, prescher de la parole de Dieu selon l'ordre des églizes réformées de France par les pasteurs et membres des dictes églises, ou tout aultre exercice de la religion réformée.*

Voilà qui est on ne peut plus clair. Plus loin, Jean Laval précise que *si mes héritiers naturels viennent à troubler mes dicts frères de la religion réformée, ils soyent tenus de leur acheter une aultre chambre jusques à la somme de 200 livres dans la dicte ville pour qu'ils s'y réunissent et y pratiquent leur culte.* Il donne, en outre, 200 livres au consistoire pour être employés comme il le jugera.

Le syndic des prêtres du diocèse ayant fait valoir, pour appuyer sa contestation, qu'il n'y a pratiquement pas de protestants à Saint-Cyprien, donc qu'un lieu destiné à l'exercice public de la R.P.R. est inutile, il lui est répondu en lui présentant des « journaux » d'habitants de cette ville attestant que leur mariage et le baptême de leurs enfants ont bien été célébrés par un pasteur « longs tems avant l'édit de Nantes », soit en 1576 et même, pour les plus anciens, en 1561.

Les « défenseurs » produisent aussi, datant du 10 janvier 1612, les engagements de protestants réunis à Daglan pour subvenir aux frais de l'entretien du pasteur Albier et de son adjoint chargés du culte pour Castelnau, Berbiguières, Beynac, Montfort, Doissac, Saint-Cyprien et Cazenac. Les mêmes dispositions sont prises *au colloque des Milandes*. Un autre paragraphe traitant de la répartition des frais donne Saint-Cyprien pour être *de l'église de Berbiguières*. Ce qui ne surprend pas quand on sait que ce village était sous la main des Coustin de Bourzolles, une famille protestante bien connue.

Après la production de ces divers documents, il fallait conclure. Très longuement, et « tout considéré », Claude Pellot dit *estre d'avis sous le bon plaisir du Roy que l'exercice public de la R.P.R. sera interdit dans Saint-Cyprien et que le lieu où il se faict sera à l'advenir l'escolle de la communauté. Nos motifs sont qu'il n'y a jamais eu dans le dict lieu de Saint-Cyprien un temple, un ministre résidant ny aultre exercice public de la R.P.R. que celui qui s'y faict à présent, scavoir le chant des Psaumes dans la chambre basse d'une habitation, quelque lecture en prézence d'un ancien du consistoire, que les déffendeurs n'ont donné d'autre preuve d'exercice ny pour le mois de septembre 1577 ny pour les années 1596 et 1597 que quelques baptêmes administrés par un ministre qui courroit par tous les villages et chasteaux du voisinage.*

Après avoir profité de l'occasion pour reprocher aux protestants que *dans le colloque du Périgord tenu à Bergerac le 24 juin 1620 il n'y avoit aucun adjoint catholique au délégué, ce qui n'estoit pas conforme aux presceptions de l'édit de Nantes*, il ajoute *qu'enfin selon ce mesme édit, dans les lieux où la justice appartient à des religieus l'exercice de la R.P.R. ne pouvoit se faire.*

Or, il est exact qu'à Saint-Cyprien, s'il y a conflit entre l'archevêque de Bordeaux, les héritiers des seigneurs de Fages et les consuls de la ville pour ce qui concerne la haute justice, la moyenne et la basse appartiennent au prieur des chanoines de Saint-Cyprien, qui sont des Augustins². Enfin, continue et termine Pellet, *ce sera une chose conforme à l'édit de Nantes d'en faire une escolle publique, article 22 de l'édit, par lequel les maisons d'escolle sont obligées de recevoir indifféremment et instruire les enfants qui font profession de la R.P.R.*

Beaucoup plus succinctement, Pierre Guinard *est d'avis sous le bon plaisir du Roy, que l'exercice public de la R.P.R. soye maintenu à Saint-Cyprien. Nos raisons sont que les deffendeurs jouissent dudit exercice long tems avant les édits et mesme pendant les années des édits.*

Les documents à notre disposition ne nous permettent pas de savoir à quelle plus haute instance judiciaire il a été fait appel pour que ce conflit soit réglé, puisque Pellet et Guinard n'avaient pu s'entendre. De toutes façons, l'édit de Nantes ayant été révoqué dix-sept ans plus tard, la chambre léguée par Jean Laval n'avait pas longtemps à attendre pour changer de destination. Est-elle devenue une école ? Nous n'en savons rien. Le *Mémoire historique* consacré au monastère de Saint-Cyprien par son dernier prieur, Joseph Prunis, fait état « d'un hôpital et d'un collège »³, bien avant les guerres de Religion, l'un et l'autre sous la main et très probablement dans les dépendances immobilières du prieuré. Si Claude Pellot finit par avoir gain de cause autour des années 1668, il est probable que l'établissement scolaire mixte catholique-protestant remplaçant le lieu de culte dans la chambre léguée par Jean Laval redevint, après 1685, ce qu'il avait été pour lui : une « résidence » soit, pour parler d'une manière plus simple et actuelle, le logement de quelqu'un, puisque une école existait déjà au prieuré.

Nous n'avons trouvé trace nulle part de ce qu'il advint de ce local alors que, d'une manière ou d'une autre, cela ne se fit pas sans l'intervention du prieur. Mais quand on sait que le « brûlement » des titres féodaux, rentes, acaptes, etc., concernant aussi bien le prieuré que des maisons nobles voisines, eut joyeusement lieu à Saint-Cyprien le 27 brumaire an II de la République⁴, cette lacune n'a rien pour étonner.

Quant à situer la maison de Jean Laval parmi celles du Saint-Cyprien d'aujourd'hui, c'est à coup sûr dans la partie haute de la ville ou dans la médiane, la basse étant de construction beaucoup plus récente, qu'il faut la chercher... si tant est qu'elle existe encore. Mais il nous paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible, de la situer exactement.

A. S.-P.

2. SADOUILLET-PERRIN (Alberte), Heurs et malheurs de la maison de Fages, *Bull. de la Soc. hist. et archéo. du Périgord*, t. 100 (1973), p. 74-75 et Le monastère de Saint-Cyprien à travers les siècles, *Bull. de la Soc. hist. et archéo. du Périgord*, t. 103 (1976), p. 7.

3. SADOUILLET-PERRIN (Alberte), *op. cit.*, t. 103 (1976), p. 4.

4. A.D. 13 L 4 *Registres* de la Société populaire de Saint-Cyprien.



La triste histoire d'une halle

par Annie HERGUIDO

A Savignac-les-Eglises, à l'endroit où se dresse actuellement la poste, c'est-à-dire sur la place en bordure de la route de Cubjac, existait une halle : les jours de marché, on pouvait y voir le marchand de draps, les sabotiers, la vendeuse de gâteaux d'Excideuil, tandis qu'au dehors regrattiers et trufficulteurs vantaient leur marchandise à qui mieux mieux. En semaine elle servait d'abattoir aux bouchers et de remise au matériel du maréchal-ferrant. Etablissement à vocations multiples, sa disparition fit grand bruit en 1934. Pour bien comprendre ce qui se passa alors il faut remonter au XIXe siècle.

Le 5 décembre 1852, ils sont vingt-quatre à siéger au conseil municipal : les douze conseillers et les douze habitants les plus imposés de Savignac : MM. Archer, Belcier, Jean Chaminade, Dupuy, Gourvat, Jarjavay père, Beauvallet, Faure, Maury, Barbancey, Grand et Goursolle, personne ne manque au rendez-vous.

« La halle était complètement en ruines et il était de toute nécessité de procéder à sa reconstruction... cette mesure aurait pour but non seulement de contribuer au développement du commerce mais encore de procurer des ressources à la commune pour la perception des droits de location. M. Cruvelier, architecte de la ville de Périgueux avait dressé les plans et devis nécessaires à sa construction »¹.

Ils votent sans hésiter la création d'un impôt extraordinaire de 1.000 F, la commune paierait le reste soit 2.300 F. A la sortie tout le

¹ A. D. D. 12/0 Savignac-les-Eglises

monde se félicite, les généreux donateurs sont fiers de pouvoir ainsi apporter à leur village un local digne d'abriter foires et marchés. En effet, depuis l'octroi de 1724 concédé par Louis XV à Charles de Saint-Astier alors marquis de la châtellenie des Bories dont dépendait Savignac², la tradition commerciale est fortement ancrée dans la bourgade.

En 1859 la halle est reconstruite et comme neuve : grâce aux cartes postales du début du siècle on peut voir à quoi elle ressemblait. Elle remplit son office pendant plus de soixante-dix ans jusqu'au jour où se tient une séance extraordinaire du conseil municipal.

Le 20 décembre 1933, six conseillers seulement sont réunis autour de leur maire M. Bost : MM. Fournier, Lacombe, Pouyadou, Chassagnou, Vidal et Bonhomme. On les informe que l'administration des P.T.T. a soumis au Parlement le principe de l'édification d'un hôtel des Postes à Savignac-les-Eglises aux frais de l'Etat ou presque... car :

« les fonctionnaires des P.T.T. chargés de l'affaire avaient fait savoir au maire que les villes bénéficiaires d'opérations de cette nature sont tenues de participer aux dépenses d'édification dans une proportion de 25 % et d'accorder quelques autres avantages d'usage nécessaires ».

Où, mais où trouver cette participation de 25 % ? Sempiternel problème, les caisses sont vides ! Alors « vu l'état obéré des finances » le conseil estime qu'il n'est pas possible de faire un tel effort et il s'engage, à la majorité des voix à céder et abandonner gratuitement le terrain sur lequel est édifiée la halle ainsi que tous les matériaux à provenir de sa démolition, mais il refuse de faire participer la commune aux dépenses de la construction de l'hôtel des Postes. Sage décision, semble-t-il, qui ne va pas cependant sans créer de nombreux problèmes comme nous l'allons voir.

Au conseil municipal du 20 janvier 1934 le maire annonce triomphalement qu'il a consulté tous les contribuables de Savignac pour savoir s'ils sont partisans de la désaffectation de la halle, il a recueilli 150 avis favorables de chefs de famille, c'est-à-dire les deux tiers de la population.

Dans ces conditions le conseil peut délibérer, le procès-verbal porte les affirmations suivantes :

« — considérant que la halle n'est plus d'aucune utilité pour la commune,

— considérant qu'en édifiant sur l'emplacement mentionné un bel hôtel des Postes, on embellit la commune tout en rendant service aux usagers de la poste, puisque la place publique est le centre de la localité,

le conseil municipal décide par 6 voix contre deux d'abandonner entièrement à l'administration des Postes le terrain sur lequel est construite la halle ainsi que les matériaux à provenir de sa démolition »³.

La décision est bien vite contestée car dès le 6 février 1934, MM. Vidal et Chassagnou les deux dissidents finissent pas manifester leur mécontente-

2. *Bull. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord*, 1900, p. 236.

3. A.D.D. 12/0 Savignac-les-Eglises.

ment au grand jour en démissionnant et en demandant l'ouverture d'une contre-enquête.

C'est ainsi que le 27 février 1934 « à deux heures du soir », un commissaire délégué par le préfet se rend à la mairie pour y recevoir les déclarations des habitants de la commune sur les avantages et les inconvénients du projet de construction de la poste. L'enquête se termine à dix-sept heures, le procès-verbal recueille vingt-trois protestations contre le projet et huit déclarations favorables.

Après avoir constaté tout cela le commissaire enquêteur fait remarquer que :

« Cette deuxième pétition était hostile et contraire à la première mais qu'on avait fait signer plusieurs membres d'une même famille, et que d'autre part la halle ne présentait aucun intérêt car elle ne faisait que servir d'abri en cas de mauvais temps et que cet emplacement avait le mérite d'être le centre même de l'agglomération... »

Il donne un avis favorable au projet d'aliénation de la halle pour y construire un hôtel des Postes et le conseil municipal s'appuie sur ses conclusions pour classer l'affaire.

Malheureusement, quelques jours plus tard, nouveau rebondissement ; il faut dire que cette seconde pétition a été faite pour la forme puisque les conclusions ne correspondent manifestement pas au contenu. Il faut remarquer aussi que les partisans de la destruction affirment que la halle sert d'abri pour les instruments agricoles d'un commerçant qui trouve tout naturel de les y loger gratuitement.

Ce commerçant, nous l'avons déjà rencontré, c'est l'un des dissidents du 4 février : Vidal, le maréchal-ferrant. Il a souligné le tort que lui ferait une construction à cet endroit qui « isolerait son établissement commercial ».

Il lance donc une troisième pétition le 25 mars 1934, sous forme d'une lettre de protestation suivie d'autres lettres signées : Lalet, Marcillaud, Jouanem... (les signataires de la contre-enquête hostiles au projet). Les villages alentour se sont mobilisés : Pommier, Chauzanaud, le Bost, Saint-Privat ; des formulaires dactylographiés vont même jusqu'à la préfecture pour :

« protester avec la dernière énergie contre l'aliénation de la halle parce qu'elle a coûté fort cher en 1859 et qu'elle est en bon état et rend de grands services »

Mais du côté de la préfecture, c'est le silence total ! Peu de temps auparavant, après les conclusions de la deuxième enquête, le maire a pris soin d'écrire lui-même sa lettre de protestation en signalant que :

« Les signatures de la pétition sont inexactes, que le seul à protester a été Vidal car il habite derrière la halle, qu'il a visité la plupart des signataires dès la première pétition en les menaçant de représailles étant le seul maréchal-ferrant à Savignac » ; et il ajoute que : « Vidal fut le seul à démissionner ».

Le 9 juin 1934, après six mois de pourparlers, la décision finale est prise : la halle sera détruite et remplacée par la poste. Vidal demande

60.000 F de dommages et intérêts et le conseil municipal donne pleins pouvoirs au maire pour l'ester en justice.

Le procès eut lieu certainement ; le dépouillement de journaux de l'époque⁴ et la consultation de documents judiciaires⁵ n'ont malheureusement pas permis d'en connaître la date et la sentence. Toujours est-il que l'avocat M^e Lacombe⁶ a reçu 200 F de la municipalité de Savignac⁷, le 7 mars 1935 pour l'affaire Vidal. Tout ceci n'a pas empêché le maréchal-ferrant de se présenter de nouveau aux élections en 1935 et d'être brillamment élu⁷ mais les conseillers refusèrent d'en faire l'adjoint au maire !

Laissons-là Vidal et les conseillers à leurs querelles, l'histoire de leurs différends deviendrait fastidieuse à la longue et il est plus intéressant, avant de conclure, de donner la parole à l'un de ses contemporains Edmond Fournier qui, dans ses cahiers, nous a laissé de précieux témoignages de l'évènement⁸ :

« L'opération fut laborieuse, plus de la moitié du conseil municipal dont je faisais partie, opposée au projet, démissionna et on dut siéger deux fois au lieu d'une mais nous fîmes de la sorte, à quatre, aboutir le projet... Actuellement (en 1938) tout le monde est content, même les non partisans ».

Notre ami, avec la verve qui lui est propre, donne sa version personnelle de l'évènement, mais il nous semble bien optimiste !

On peut déplorer de nos jours que tant de vestiges aient disparu à Savignac... ou ailleurs ; cette halle n'avait certainement pas une grande valeur artistique, c'était seulement un témoignage du passé ; sa destruction a causé bien des troubles dans la commune, personne n'a vraiment protesté pour défendre le patrimoine.

C'est une fois de plus l'histoire d'un conflit de personnes : pour ou contre la halle, c'était la même chose que pour ou contre Vidal.

Le progrès a frappé plus fort que le maréchal-ferrant.

A.H.

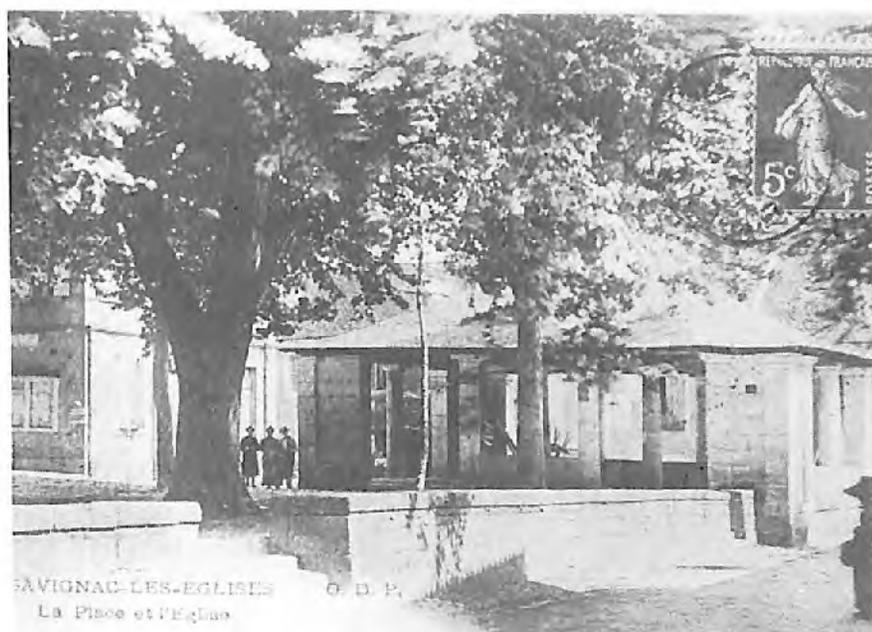
4. Avenir de la Dordogne, 1934 2^e semestre-1935 1^{er} semestre.

5. A.D.D. sous-série 5 U. Fonds du tribunal civil de Périgueux, 1934-1935.

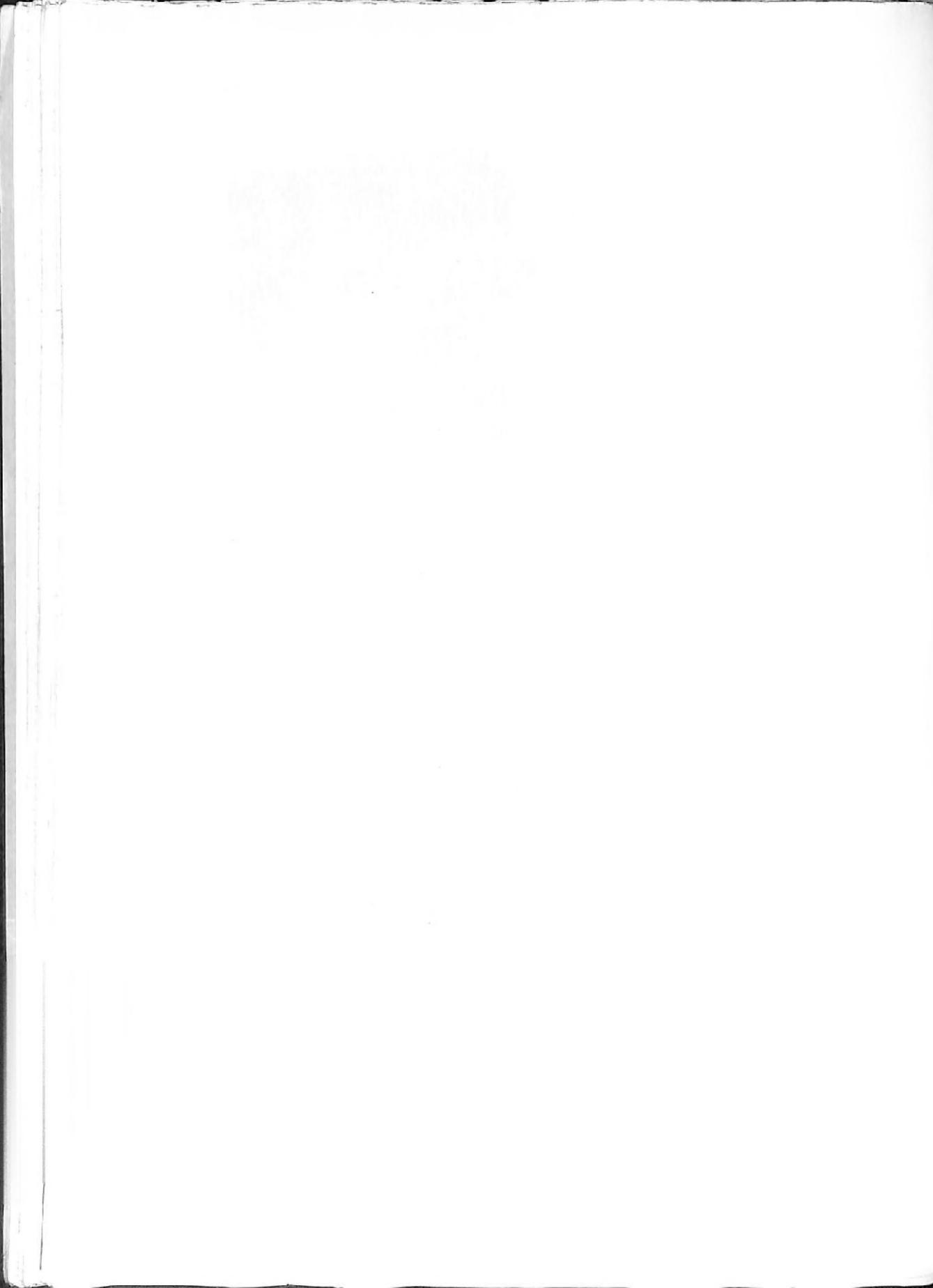
6. M^e Lacombe qui nous a aimablement accueilli n'a pas de trace de procès.

7. Archives de la mairie de Savignac. Conseils municipaux 1934-35-36.

8. Cahiers de l'histoire de Savignac, Edmond Fournier (manuscrit).



Savignac-les-Eglises :
La halle et l'actuel bureau de postes.



Un siècle plus tard que reste-t-il du « petit train de Brantôme »

par Christian SALVIAT

C'est ainsi qu'une chanson devenue célèbre dans cette région appela la ligne Périgueux-Brantôme de notre « tacot » (chanson de J. Morellet dont on peut trouver les paroles en patois à la fin de « Brantôme et Bourdeilles oubliés » du père Pommarède, Fantac, Périgueux, 1980) .

A notre connaissance, cette ligne (ou partie de ligne), conserve de nos jours toutes (ou à peu près) les gares et arrêts facultatifs. Prenons le tacot et en voiture depuis la « gare centrale », place Francheville aujourd'hui gare des autobus, reconstruite depuis une dizaine d'années.

Premier arrêt : Chancelade - Les Grèzes (près des carrières).

Le bâtiment est intact. Abandonné, il sert à l'affichage sauvage, la porte en est fermée, pas de dégradations importantes intérieures ou extérieures.

Deuxième arrêt : Château-L'Evêque.

La gare est située à gauche au bord de la route, peu avant le passage à niveau. Un garage y est adossé sur l'arrière. Il a servi dans les années 1950 de dépôt pour le matériel des services communaux. La gare elle-même était la remise des instruments de musique de la fanfare de Château-L'Evêque avant que celle-ci ne fusionne avec la fanfare de Brantôme. Elle a parfois même servi comme salle de répétition. Puis le local fut abandonné. La porte en est ouverte, ce qui fait que personne n'a cherché à la défoncer pour entrer.

Troisième arrêt : Mesplier.

Cet arrêt était facultatif. Ce n'est qu'un simple abri construit en pierre de taille, un banc à l'intérieur. Il a servi un temps d'abri-bus scolaire, puis le nombre d'élèves ayant diminué à cet endroit et l'abri étant jugé dangereux, car très près de la chaussée, il fut abandonné pour un tel usage. Inutilisé de nos jours sauf par quelques rares passants à vélo ou à cyclomoteur pour s'abriter en cas de pluie.

Quatrième arrêt : Puy-de-Fourches-Biras.

C'était la gare la plus importante entre Périgueux et Brantôme. Elle est située sur la commune de Biras : un panneau de signalisation indique du reste, comme lieu-dit, « Gare de Biras ». Après avoir « soufflé » en montant la côte de Puy-de-Fourches, notre tacot s'arrêtait là obligatoirement car la gare était à côté d'un café-restaurant : les mécaniciens (et parfois les voyageurs) faisaient halte pour « se faire tremper la soupe » ou « boire un coup » suivant la saison.

Il y avait ici un relativement important trafic de marchandises et la halte était longue (et on n'en était pas à cinq minutes près). De nos jours, il ne reste plus que le bâtiment-entrepôt pour les marchandises ; il est entretenu et fermé à clef.

Cinquième arrêt : Les Rades (commune de Valeuil).

Encore un arrêt facultatif. Cet arrêt semblable à celui de Mesplier est situé sensiblement au carrefour de la D 939 et de la D 106 à côté du transformateur EDF. Il servait d'abri pour les voyageurs des hameaux des alentours : La Chauterie, Le Bost de Sarrazignac, Bourland, etc. De nos jours, les murs sont encore solides, la toiture est en mauvais état ; à l'intérieur, un banc (genre banc de jardin, certainement scellé au sol car il est encore là !). Il doit servir seulement d'abri pour les passants et il y en a très peu qui ne soient pas en automobile !

Sixième arrêt : Bourdeilles-Les Granges.

Cet arrêt était obligatoire celui-là. C'est pourquoi, nous avons-là la plus belle gare de la ligne. En rase campagne, elle comportait au premier étage le logement du « chef de gare ». Pourquoi, direz-vous, en rase campagne, à plus de 2 kilomètres de Bourdeilles ? La raison est simple : c'était l'endroit de la ligne le plus rapproché de Bourdeilles car, depuis Les Rades, notre tacot avait quitté les environs immédiats de la route d'Angoulême pour « folâtrer » dans la campagne. Il y avait à l'époque un quai d'embarquement afin de charger et de décharger les wagons. Aujourd'hui, cette gare a été vendue à un particulier qui en a fait une habitation secondaire.

Septième arrêt : Pont-de-Valeuil.

Il s'agit d'un simple abri comme à Mesplier et Les Rades, situé tout près du bourg de Valeuil et comme son nom l'indique, près du pont sur la Dronne. Cet abri sert peut-être d'abri bus scolaire, et de panneau d'affichage sauvage.

Huitième arrêt : Brantôme.

Une grande gare de la ligne termine notre voyage. Il ne reste de nos jours qu'un seul bâtiment entretenu (surtout à l'intérieur). Il a été transformé en WC publics.

Depuis quarante ans, la majorité de ces bâtiments sont sans utilité. Un jour ou l'autre, ils disparaîtront. Le « petit train de Brantôme » aura vraiment vécu.

Ch. S.



1. La station de Bourdeilles-Les Granges avec à l'étage, le logement du chef de gare.



2. La gare (en partie) de Brantôme.

© S.H.A.P. 1989. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction : se renseigner auprès du Conseil d'administration de la société.



Le château de Ramefort (commune de Valeuil) Un exemple de « dérestauration »

Perché sur sa falaise, le château de Ramefort regarde depuis des siècles la Dronne couler à ses pieds.

Il a bénéficié ces dernières années d'une « dérestauration », à l'initiative de ses propriétaires, M. et Mme de Ramefort, avec l'aide de M. Corouge, architecte en chef des Monuments historiques. Des aménagements, réalisés au siècle dernier et dans les premières années de ce siècle, en avaient en effet transformé considérablement l'aspect. Les travaux ont notamment permis de rendre à la façade sud de cette demeure une allure plus en rapport avec son architecture.

Dominique Audrière

BIBLIOGRAPHIE

- Drouault (Roger), « Le repaire de Ramefort », *Bull. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord*, tome XXV — 1898, p. 321.
Secret (Jean), *Le Périgord, châteaux, manoirs et gentilhommières*, Taillandier, Paris, 1966.



Photographie 1 — le château avant travaux



Photographie 2 — le château après travaux

DANS NOTRE ICONOTHEQUE :

Le pigeonnier de la Croix des Pechs à Sarlat

par Brigitte et Gilles⁴DELLUC

A 2 km à vol d'oiseau du centre de Sarlat, s'élève, sur une petite terrasse, le pigeonnier de La Croix. Cette « tour » (comme on l'appelle sur place) domine, juste avant le confluent d'un court vallon, le flanc droit, pentu, de la Combe des Rieux, qui descend vers Madrazès. Les coordonnées du lieu sont les suivantes : X = 513,05. Y = 287,87. Z = 220m (carte I.G.N. 1/25.000 Sarlat N° 5-6).

Cet édifice mesurait autrefois (d'après le cliché du marquis de Fayolle) 9,5 m de haut (girouette comprise) et est large, à sa base, de 5,70 m hors tout (circonférence = 18 m). Il est aujourd'hui découronné.

On comptait naguère cinq niveaux différents : 1. — *le rez-de-chaussée*, de volume tronconique, comme les deux niveaux suivants (maçonnerie de petits moellons épannelés, assemblés à l'argile, formant un mur épais de 75 cm ; enduit de chaux externe et interne ; diamètre intérieur de la pièce = 4,10 m ; six niches périphériques d'environ 40 × 40 × 40 cm ; porte ouverte à l'ouest/sud-ouest) ; 2. — *le premier étage*, autrefois sur plancher, dont demeurent les solives (mur blanchi à la chaux ; sept niches périphériques, plus sommairement appareillées que les précédentes ; encadrement de la fenêtre coiffé d'un tas de lauzes ; parement extérieur fait de pierre de taille bien appareillées) ; 3. — *le deuxième étage* (même chaulage des murs, mais plus ancien et plus dégradé ; même parement extérieur, mais pierres plus grosses ; mur moins épais ; ne paraît pas avoir eu de plancher ; modeste fenestrou à jambages et toit en pyramidion tronqué monolithiques) ; 4. — *le niveau des colonnes* (six colonnes à l'origine ; large lucarne circulaire communiquant avec le deuxième étage) ; 5. — *le petit toit* couvert d'ardoises (conique ; sommé d'une girouette semble-t-il).

Une moulure (cavet droit) sépare extérieurement les quatre premiers niveaux les uns des autres. Sous le poids de la maçonnerie, le petit bâtiment tend à s'ouvrir suivant la génératrice passant par les trois ouvertures, avec dislocation de l'encadrement de ces dernières, faisant glisser la clef de l'arc de la porte (cette fissure était déjà visible sur le cliché du marquis de Fayolle). Aujourd'hui (notes prises en avril 1983), seules demeurent en place trois colonnes complètes (et une sans chapiteau) et le segment correspondant de l'entablement qu'elles supportent encore. Une colonne et un chapiteau gisent au sol.

Cette « tour » fut probablement un pigeonnier, comme paraissent en témoigner les niches intérieures, les murs chaulés, les moulures extérieures.

Les analogies entre ce petit édifice et la « lanterne des morts » de Sarlat (qui fut sans doute une chapelle funéraire du XII^e siècle) sont frappantes. Pourtant, ce dernier bâtiment est bien plus haut, porte cinq bandeaux extérieurs, est percé d'étroites baies romanes, s'ouvre par une porte à archivolt moulurée et piedroits faits de colonnes engagées ; le premier niveau est voûté d'ogives (avec des modillons supportant, à l'extérieur, le premier bandeau) ; un cône terminal soigneusement appareillé coiffe l'ensemble.

Ces ressemblances ont, entre autres, intéressé Jean Maubourguet qui note que cette « tour énigmatique fait penser, avec ses ourlets de pierre, à la lanterne des morts de Sarlat » (*Chemins du Périgord noir*, 1968, p. 109), et Jean Secret, qui, lui aussi, observe que « un pigeonnier du XVI^e siècle, maintenant semi-ruiné, s'est inspiré de la lanterne des morts de Sarlat... Preuve que la lanterne de Sarlat avait impressionné le tailleur de pierre de la région » (*in Congrès archéologique de France 1979, Périgord noir*, p. 16-18, note 8) (note 1).

Ce petit bâtiment mérite certainement mieux que l'état d'abandon où il se trouve. Il mériterait d'être protégé par une procédure de classement ou d'inscription, et sa dégradation pourrait sans doute être enrayée.

A une dizaine de mètres de là, s'élève une petite maison à toit de lauzes et petite abside en cul-de-four, séparée de la tour par un remarquable chêne vert. A une centaine de mètres de là, se dresse la chartreuse de la Croix.

B. et G. D.

1 Jean Arlet avait fourni à notre bulletin deux clichés de la tour montrant sensiblement l'état actuel (*Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1940, p. 434-435 et pl. h.-t.). L'intérêt du cliché du marquis de Fayolle est de présenter l'état d'origine (avec déjà la fissure et une brèche dans le toit d'ardoises).

1

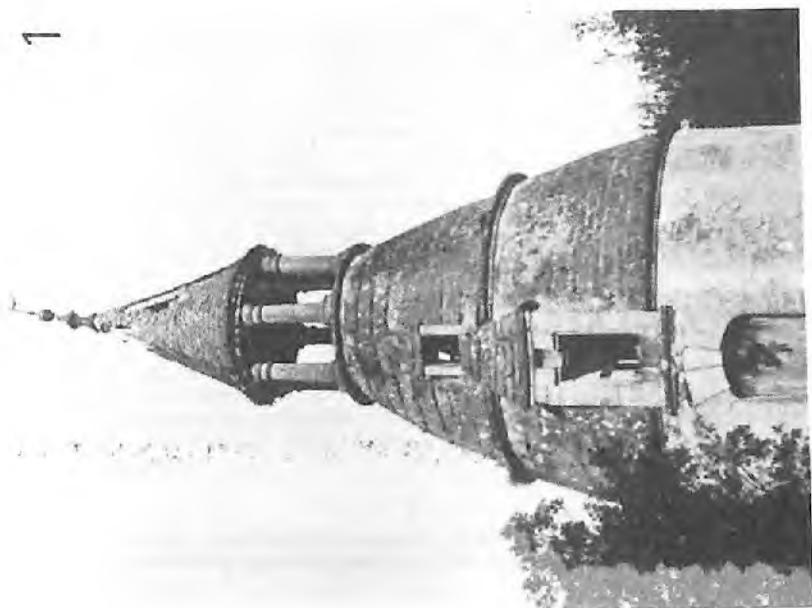


Photo 1. — Le pigeonnier de la Croix des Peches à Sariat. Aspect ancien (caliché du marquis de Fayolle au début de notre siècle). Il est maintenant découronné, mais mériterait une protection et quelques réparations, pour en sauvegarder les restes.

2

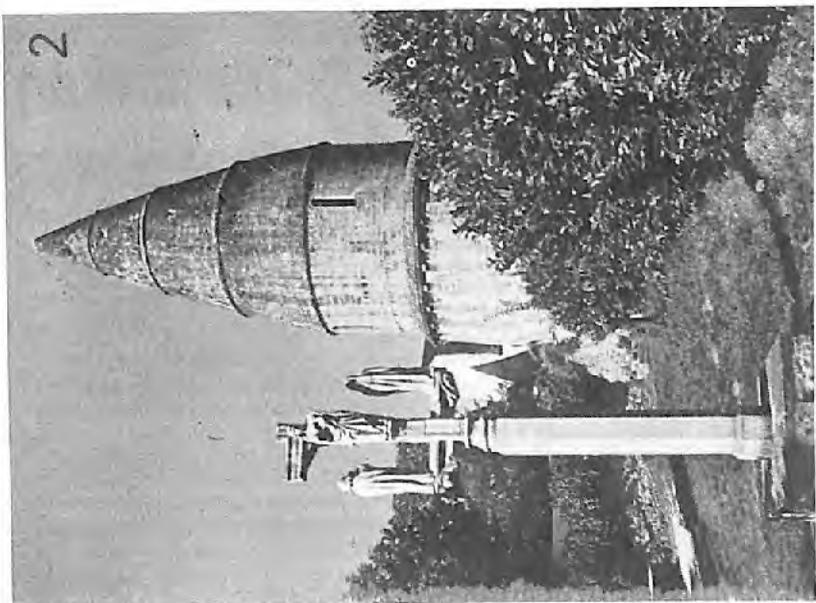


Photo 2. — La « lanterne des morts » de Sariat, qui fut sans doute plutôt une chapelle funéraire (XII^e siècle), a certainement inspiré les auteurs du pigeonier de la Croix. On lira avec intérêt un ouvrage récent sur les lanternes des morts : Plault M. (1968) *Les lanternes des morts. Inventaire, histoire, liturgie*, Errassaud, Poitiers (coll. Art et Patrimoine N° 4, 196 p., 165 ill.).



L'église Saint-Hilaire de Trémolat

Jusqu'à la Révolution l'église Saint-Hilaire a été l'église paroissiale de Trémolat. Il est probable qu'elle fut construite à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle, c'est-à-dire lorsque le monastère de Saint-Nicolas devint une simple prévôté. A ce moment, il n'y eut plus de moines résidant en permanence à Trémolat, mais seulement un prévôt chargé de surveiller la gestion du domaine agricole et de pourvoir aux besoins spirituels des ouvriers qui travaillaient sur ce domaine et des artisans qui leur procuraient les produits nécessaires. Ce prévôt nommé par l'abbé clunisien de Saint-Cybard d'Angoulême disposait d'une large délégation. En particulier, c'est lui qui nommait le curé de Saint-Hilaire. La paroisse s'étendait sur l'ensemble de la commune actuelle, à l'exception de l'enclos monastique qui couvrait la partie comprise entre le Barry au nord et la Barrière au sud, le moulin d'amont à l'est et la Dordogne à l'ouest. Le dernier curé de Saint-Hilaire fut Antoine Durieux. Il était, croit-on, originaire d'Auvergne et docteur en théologie. Il fut nommé curé en 1767. Peut-être était-il chanoine régulier puisque c'est un chancelais qui le représente à Périgueux le 16 mars 1789 à la réunion préparatoire des Etats généraux.

En 1792, sa paroisse est supprimée, il est réfractaire et le 17 septembre il prend son passeport à Trémolat. Le 2 octobre, il est à Orense en Galice (Espagne). Ses biens sont inventoriés le 4 septembre 1793 et vendus le 9 janvier 1795.

En 1803, il semble revenu à Trémolat, mais est peut-être trop âgé pour reprendre un ministère. Il serait mort le 10 avril 1808 en dehors de Trémolat et du canton de Sainte-Alvère. Peut-être a-t-il regagné l'Auvergne, encore qu'il n'y ait aucune trace de lui dans les évêchés de Clermont et de Saint-Flour.

L'église conserve un beau portail roman que surmonte un clocher-mur. Sous la corniche portée par sept modillons sculptés de masques, le portail comporte trois voussures et une archivolte qui retombent sur quatre colonnettes à chapiteaux ornés de feuilles d'eau et d'oiseaux.

Il n'y avait pas de tympan à l'origine. Récemment, au-dessus d'un linteau de bois on a placé une composition de verres colorés enrobés dans du ciment. Le même parti a été adopté pour les fenêtres. L'intention était bonne sans doute, mais le ciment blanc s'accorde mal avec la belle pierre ocre.

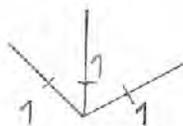
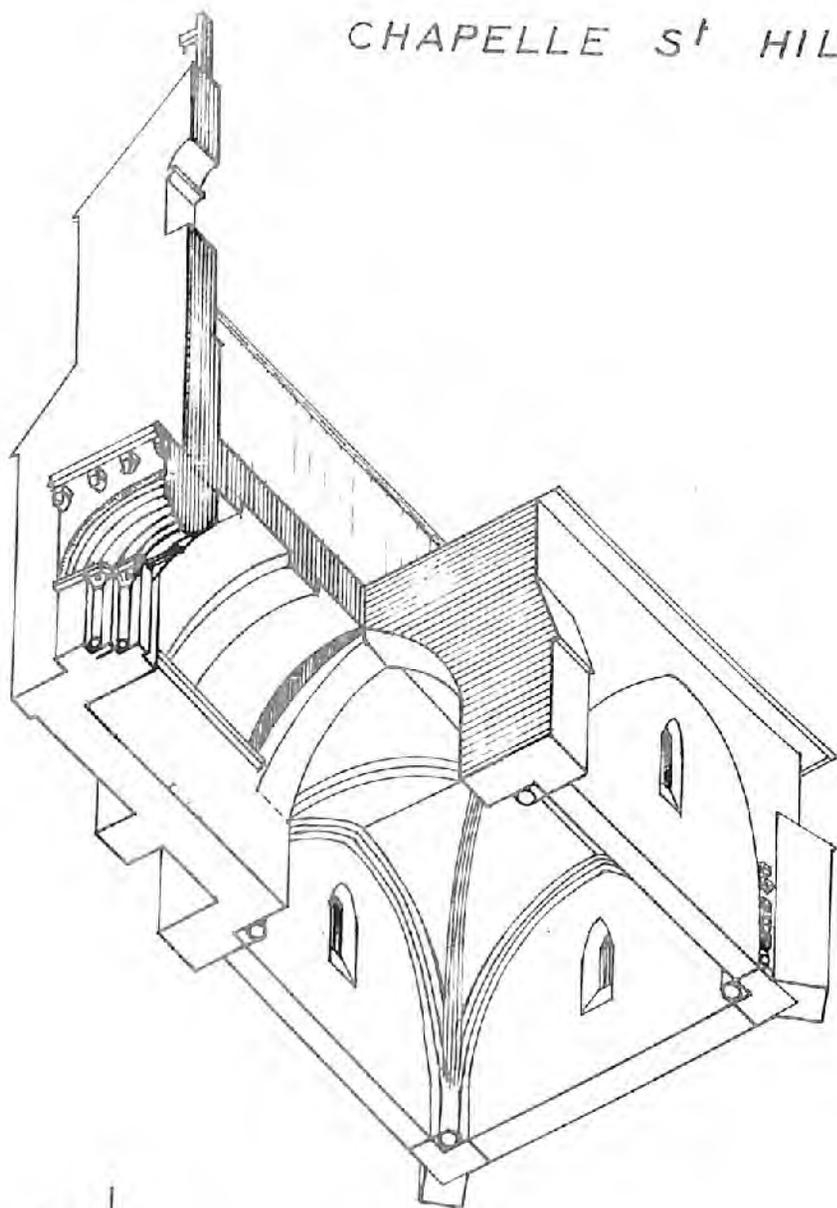
Derrière le portail se trouve une travée étroite voûtée en berceau. Elle est suivie d'une travée plus large, reconstruite au XV^e siècle, qui forme le chœur et qui est voûtée d'arête. De robustes contreforts compensent la poussée des voûtes.

Cette église menaçait ruine lorsque, grâce à l'effort de tous les habitants, elle fut heureusement restaurée.

Le cimetière qui l'entoure est plein du souvenir des anciennes familles de Trémolat*. C'est à la limite du bourg, au bord de la Rège, un lieu tout de charme et de mélancolie.

M. Berthier

* Nos collègues de la Sté Historique et Archéologique du Périgord Jean Jacoutet et Bertrand d'Abzac reposent dans ce cimetière. Ils avaient été admis tous les deux dans la Société le 5 octobre 1967.

CHAPELLE S^t HILAIRE





Note pour servir à l'histoire de la Barrière de Trémolat

La maison forte de la Barrière à Trémolat se trouvait, peut-être dès le Xe siècle, au débouché du chemin de Celle, à proximité du port et de l'église paroissiale de Saint-Hilaire. Elle avait pour rôle d'assurer au sud la défense de l'enclos monastique Saint-Nicolas. Au nord, ce même objectif était assigné à une autre maison forte, le Barry, située à l'entrée du chemin de Sainte-Alvère.

La Dordogne constituait un obstacle suffisant à l'ouest, tandis qu'à l'est, près du Moulin d'Amont, au lieu dit La Bonde, on pouvait barrer la Rège et inonder la plaine tout autour de Saint-Nicolas.

L'église monastique elle-même avait été conçue, aux XIe-XIIe siècles, comme une forteresse où la population pouvait trouver refuge. Elle remplaçait une église du IXe siècle dédiée à la Vierge. La maison actuelle de la Barrière est peut-être antérieure au XIVe siècle, mais elle a été très remaniée à une époque plus récente. Une description a paru dans le Bulletin¹, Jean Jacoutet, lui, pense que le bâtiment principal pourrait remonter à la même époque que l'église, tandis que la tour aurait été construite vers le XVe siècle et que c'est à ce moment aussi que la façade nord aurait été modifiée par l'obturation des fenêtres romanes et l'ouverture des fenêtres à accolades actuelles.

Pendant très longtemps, la Barrière appartient à la Prévôté de Trémolat, issue de la grande abbaye angoumoisine de Saint-Cybard qui fut dès le Xe siècle dans l'obédience de Cluny. Mais en 1743 il était constaté que *le tènement appelé de La Barrière de la paroisse de Saint-Hilaire de Trémolat était possédé en entier par Joseph Brugière sieur de La Barrière de la Coutaudie, ancien bourgeois de la ville de Périgueux, qui de son bon gré et volonté a reconnu et confessé tenir en fief et emphytéote perpétuel de ses auteurs et prédécesseurs le dit tènement de La Barrière, de Dom Messire Jacques de Maillé Grand Prieur de l'Ordre de Cluny et Grand Vicaire Général...*

Ce Jacques de Maillé, second personnage de Cluny, avait succédé à Guillaume d'Alesme de Meycourbi comme prévôt commendataire de Saint-Nicolas de Trémolat. Il fut lui-même remplacé vers 1752 par Jacques de Prunis.

Joseph Brugière de la Barrière avait épousé Louise de Gouffier dont il avait eu au moins deux fils et une fille. L'un des fils, Antoine, né le 14 novembre 1735 à Trémolat, fut baptisé le 16. Sa sœur Marie fut sa marraine. Devenu prêtre, il fut, en 1767, nommé curé de Saint-Martin de Lamonzie. En 1773, il est dit docteur en théologie. Le 16 mars 1789, à Périgueux, lors de la réunion préparatoire des Etats généraux, il est représenté par Léonard Durand de Ramefort, curé de Prigonieux.

¹ Bull. de la Soc. Inst. et arch. du Périgord, Ponceau M. et G., « La maison de la Barrière », 1967, t. XCIV, pp. 261-265

Il a prêté tous les serments et démissionne en 1794 pour se fixer à Trémolat. De 1803 à 1811, il est desservant de Lamonzie-Saint-Martin, puis revient à Trémolat où il meurt le 6 avril 1815. L'acte de décès a été dressé le lendemain par Brugière aîné, son neveu sans doute, maire de Trémolat, et en présence de Jean Jacoutet, officier de santé aux Cireys de Trémolat.

Ce Brugière qui était maire déjà en 1812 avait épousé Marie Adeline Morand du Puch de Féletz, tante ou cousine du général de division Théodore Morand du Puch.

Celui-ci épousa en 1852 Pauline de Foucauld de Dussac, fille du comte Charles de Foucauld de Dussac et de Anne Louise Durand du Repaire. Pauline avait un frère Pierre, né en 1805, qui épousa Louise d'Alesme d'Aiguaparse et une sœur, Anne-Esther, épouse de Guillaume de Touchebœuf-Beaumont.

Les Morand du Puch de Féletz furent propriétaires de la Grange-Neuve à Trémolat.

Quant aux Foucauld de Dussac, ils descendaient, comme les Foucauld de Lardimalie et les Foucauld de Fontbriand (dont le P. de Foucauld) d'un Bernard de Foucauld (1508-1538), époux d'Hélène Cothet du Peuch, et donc de ce Bertrand auquel Alix Urdimal apporta la seigneurie de Lardimalie à la fin du XIII^e siècle.

Les Touchebœuf-Beaumont, eux, étaient propriétaires du château de la Tour à Cabans. Une plaque, dans la chapelle sud de l'église de Cabans, rappelle qu'ils y furent inhumés.

Louise de Gouffier, épouse de Joseph Brugière de la Barrière, appartenait à une très ancienne famille.

Les Gouffier de Boissy sont connus au XVI^e siècle par une Charlotte de Gouffier qui épousa en 1503 René de Cossé, premier seigneur de Brissac et gouverneur des enfants royaux. A ce titre il accompagna, avec sa femme et ses enfants, les fils de François 1^{er}, otages en Espagne après la défaite de Pavie.

Leur troisième fils, Artus de Cossé, maréchal de France qui eut Brantôme comme chef de sa garde, acheta le domaine de Gonnord non loin d'Angers. Il était l'oncle d'Hélène de Surgères pour laquelle Ronsard écrit ses plus beaux sonnets. C'est lui qui transmet Gonnord aux Gouffier.

L'un d'eux, au XVII^e siècle, épousa Gabrielle d'Abzac de la Douze. Leur fils Charles est à l'origine des Gouffier du Périgord.

Gabrielle d'Abzac était la fille de Gabriel III d'Abzac qui fut déshérité pour avoir épousé Esther de Larmandie, fille des ennemis de son père Gabriel II d'Abzac, premier marquis de la Douze († vers 1620).

Marie Adeline Brugière, épouse du maire de Trémolat, devint veuve en 1835 et vendit « La Barrière » à une certaine famille Garrigue le 22 mai 1840, mais cette famille ne parvint pas à se libérer de ses paiements et la propriété fut mise en vente au tribunal de Bergerac où elle fut achetée conjointement et solidairement et à parts égales, le 13 février 1851, par Frédéric Lavergne du Roc (aîné de la famille Lavergne du Roc) et son beau-frère Jacques Jacoutet, médecin, qui exerçait alors en Amérique à Arécibo (île de Puerto Rico).

Par la suite Jacques Jacoutet désintéressa son beau-frère et La Barrière resta propriété de la famille Jacoutet à laquelle elle appartient toujours (cf. note de Jean Lacoutet d'août 1967).

M. Berthier.



NOTES DE LECTURE

Lycée Albert-Claveille, **Agenda scolaire du bicentenaire 1989-1990**. Editions Copédit, Périgueux 1989.

Le lycée Albert-Claveille de Périgueux a réalisé cet agenda à l'usage des élèves, afin de commémorer à sa façon le bicentenaire de la Révolution. Des illustrations et de courts récits rappellent les principaux faits marquants.

V.-A. Malte-Brun, **La France Illustrée, le département de la Dordogne**. Les éditions de la Tour, G.I.L.E. 1989.

Réédition à l'identique de cet ouvrage paru pour la première fois en 1897. A noter que la partie intéressant directement notre département occupe seulement la fin de ce gros ouvrage.

Marie-Noëlle Pichard et Pierre Frisano, **Jacquou le Croquant**. Editions Bayard, Paris, 1988.

Nous avons omis de signaler en son temps la parution de cette bande dessinée, qui retrace pour les enfants la vie de Jacquou le Croquant, d'après l'œuvre d'Eugène Le Roy.

Chrétiens en Périgord et Quercy. Editions Fleurus, Paris, 1989.

Réalisée par René Berthier, avec des textes d'Hélène Galland-Brezezicki et Agnès Guérin, cette courte histoire des diocèses de Périgueux et de Cahors, à l'usage des enfants, fait appel tout à tour à la bande dessinée et à des exposés synthétiques, sur les principaux faits ou personnages.

Claude Lacombe, **Faïences et faïenciers de Bergerac au XVIII^e siècle**. Editions Vésuna-collection « Historiques », Périgueux, 1989.

S'appuyant à la fois sur des documents d'archives et sur des éléments de la production, Claude Lacombe est parvenu à dégager une vue complète de l'industrie faïencière bergeracoise, et à la situer dans le temps et dans l'espace. Par une

étude des décors, il montre l'originalité de ces productions et en reconstitue une sorte de catalogue. Il évoque aussi la personnalité des faïenciers et de leur clientèle.

Cet ouvrage, d'une présentation soignée, constitue désormais la référence pour tout chercheur ou tout collectionneur de faïences régionales.

Commémoration du bicentenaire de la Révolution à Sarlat. Editions Périgord Culture, Sarlat, 1989.

Cette plaquette reprend les conférences prononcées par Alain Armagnac, Louis-François Gibert et Francis Guichard, le 10 mars dernier, en la chapelle des pénitents bleus, pour commémorer le bicentenaire de la Révolution à Sarlat.

Norbert Brouillet, **Les Pelouses.** Atelier Claudine B. Avermes, 1989.

L'auteur, instituteur à Varaignes, raconte ses souvenirs d'enfance, des jours passés durant les vacances chez ses grands-parents près de Piégut. Les bois gravés de Maurice Albe s'harmonisent bien avec le récit.

Cahiers de doléances de la paroisse de Rouffignac. Aux dépends de Rouffignac, 1989.

Pour commémorer le bicentenaire de la Révolution, la commune de Rouffignac a édité le cahier de doléances rédigé à la veille de la Révolution dans cette commune. Serge Seyrat en a réalisé la transcription.

Dominique Audrerie.

VIENT DE PARAÎTRE :

Du côté des Francs-Maçons

avec Guy Penaud

De la loge de Bergerac « La Fidélité », dont les feux furent allumés en 1747, et où travaillaient dans la chaîne d'union protestants et catholiques, à « Fraternité 89 », la dernière et toute récente loge créée à Périgueux, Guy Penaud nous offre un beau travail d'inventaire (*) : deux cent quarante deux ans de vie maçonnique en Périgord.

Au siècle des Lumières, même si les papes Clément XII (1738) et Benoît XIV (1751) ont condamné la franc-maçonnerie, il est de bon ton d'y appartenir en ce siècle des Lumières, aux côtés du duc de Chartres, mais aussi des Bonneau de la Jarthe, Annet de la Baume, du marquis de Saint-Astier, de Jean-Xavier de la Chapelle de Béarn, du marquis de la Douze. D'ailleurs des prêtres n'hésitent pas à prendre place sur des colonnes, tels le chanceladais Joseph Prunis, le cordelier Jean-Baptiste Laborie, le vicaire de Saint-Front Antoine Bouchier et le chanoine Raulin. Ensemble, on fait œuvres de charité en soulageant une foule de malheureux, et action politique en contribuant au financement de la construction d'un vaisseau de la Royale. Dans les loges, on prononce de longs discours d'avant-garde, tout en invoquant le Grand architecte de l'univers, pour qu'il fasse régner à jamais : la sagesse, la paix, l'union, la charité et l'amour fraternel.

La grande tourmente efface tous ces bons principes et interdit la franc-maçonnerie, car le secret qui entoure la vie des loges peut devenir dangereux pour la liberté, comme le mystère l'était pour la servitude. Les frères prirent-ils une part prépondérante dans la vie publique de la fin du XVIII^{ème} siècle ? Guy Penaud ne relève que peu de noms, ceux de quelques timorés. En revanche, sous la Législative et sous la Convention, on les trouve plus nombreux. « C'est en fait, la notion de fraternité qui semble s'être affirmé le mieux dans les loges, mais au sens où on l'entendait sous l'Ancien Régime : le partage du pouvoir entre noblesse et haute bourgeoisie,

(*) Penaud, Guy. *Histoire de la franc-maçonnerie en Périgord*, Fanlac, Périgueux, 1989. 251 pages, illustrations, tableaux annexes, index.

à l'exclusion du peuple ». Lorsqu'elles suspendent leurs activités, les loges sont devenues le soutien fidèle et dévoué du pouvoir, le lieu de rencontre des notables et des membres de la bonne société avec tout le zèle bonapartiste requis.

Alors que la Restauration vient d'étouffer l'action des loges, le pape Léon XII croit le moment opportun pour condamner à nouveau la maçonnerie (1825). Les feux se rallument en Périgord : c'est l'inverse du but recherché. Le nombre des frères progresse : 151 membres à la loge de Périgueux « Les Amis persévérants ». Parmi eux on compte maire, adjoints, préfet, sous-préfets, médecins, enseignants, notaires, avocats, bref, les forces agissantes de la ville. On va jusqu'à honorer un curé prenant sa retraite. L'avènement d'une III^{ème} République, laïque et triomphante, fut à l'origine d'une nouvelle franc-maçonnerie. Rapidement, des dissensions internes se font jour. Elles sont dues à des divergences d'opinions sur la notion de Grand architecte de l'univers et sur le rôle politique des francs-maçons. La rupture est consommée : de nouvelles loges, affiliées au rite écossais, ancien et accepté, allument leurs feux, face à celles du Grand Orient. Nous sommes à la veille de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En Dordogne, une sombre période d'hostilités est ouverte, les marques en sont encore visibles. « Le franc-maçon, voilà l'ennemi ! » clame-t-on en chaire à la suite de Mgr Delamaire.

Après la dure période des persécutions pétainistes, le réveil des ateliers périgourdin est difficile. Aujourd'hui, quinze loges, trois chapitres et un atelier de perfectionnement travaillent à Bergerac, Périgueux, Ribérac et Sarlat. Ces loges sont composées d'hommes et de femmes de toutes tendances, de toutes origines. Ils comptent dans le domaine politique, économique, social et culturel du département. Guy Penaud ne nous en révèle pas les noms : à quoi bon. Il ne nous dit rien non plus sur leurs travaux, leurs sujets de réflexion : ce n'est pas l'objet de ses recherches. L'auteur a tenu à faire œuvre d'historien. Il a réussi, par un travail sérieux, précis, documenté. La bibliographie est dense, et un index vient opportunément nous aider à retrouver les noms propres.

D'aucuns ont cru bon de reprocher à Guy Penaud, dans son *Histoire de Périgueux*, de s'être trop inspiré de ses prédécesseurs, comme si en ce domaine, on pouvait inventer ; dans *Histoire de la Résistance*, d'autres ont regretté qu'il n'ait pas détaillé l'essentiel. Avec ce livre sur la franc-maçonnerie, ces deux formes de détracteurs chagrins vont nous dire qu'on reste sur sa faim. Ces sociétés discrètes, qu'on enveloppe d'un mystère faute d'en savoir plus, n'ont pas à entrouvrir leurs portes aux profanes sans doute. L'auteur le sait bien ; aussi a-t-il traité son sujet avec courage, mesure et sincérité. Pas plus, mais c'est suffisant pour apporter sa pierre à notre mémoire collective. Ses collègues n'en ont jamais douté.

Jacques Lagrange

DANS NOTRE COURRIER :

**A propos de deux crânes
humains
paraissant provenir
de la grotte des Eyzies
Dordogne (II)**

Brigitte et Gilles DELLUC,
Julia ROUSSOT-LARROQUE et Alain ROUSSOT

Dans la précédente livraison de notre *Bulletin*, nous avons fourni les photographies de deux blocs de brèche, contenant chacun un crâne de sujet jeune, présentés au musée d'Agen comme provenant de la « grotte des Eyzies » (nom habituellement donné à la grotte Richard, située sur la rive droite de la Beune, au pied de la falaise, en face de l'hôtel Le Périgord). Nous avons mentionné combien cette indication de provenance devait être considérée avec prudence (Delluc, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1989, 116, p. 111-118, 4 fig.). Nous ne pouvions obtenir plus de précisions, et souhaitions que cette note de notre bulletin attirât l'attention de quelques chercheurs, susceptibles de faire progresser un peu nos connaissances sur le sujet.

Nous avons reçu une longue lettre de Julia Roussot-Larroque qui semble bien confirmer l'origine périgourdine probable de ces deux blocs, et, avec une extrême prudence, esquisse un rapprochement avec les vestiges exhumés de la grotte sépulcrale du Néolithique d'Eybral, au Coux-et-Bigaroque. Nous publions donc ici sa lettre du 28 juillet 1989.

« Dans le dernier bulletin de notre société, je viens de prendre connaissance de votre article *A propos de deux crânes paraissant provenir de*

la grotte des Eyzies (Dordogne). Vous y examinez, avec beaucoup de prudence, le problème de leur provenance réelle. Ces vestiges, pris dans deux blocs de brèche calcaire, avaient attiré mon attention il y a plusieurs années, lors d'un travail sur les collections du Néolithique et de l'âge du Bronze du musée des Beaux-Arts d'Agen ; je me permets de verser au dossier quelques indications qui vous paraîtront peut-être utiles.

Ayant pu consulter le Catalogue du musée d'Agen, grâce à l'amabilité de la conservatrice, Madame A.M. Esquirol, j'ai relevé à la rubrique Sciences Naturelles, un bloc avec crânes humains, provenant de « la Croze, commune de Coux, canton de Saint-Cyprien » donné par le Dr Mosel à J.-L. Combes. Ce bloc est entré au Musée avec les collections de ce naturaliste fumélois fêru de géologie et de paléontologie, auteur des *Mondes disparus ou quarante ans d'études et de recherches sur la géologie, la paléontologie et l'ancienneté de l'Homme* (Agen, 1888). Dans le petit musée qu'il avait créé figuraient aussi des vestiges préhistoriques. J'avais communiqué à R. Riquet ce renseignement sur la provenance de la brèche à crânes humains du Musée d'Agen.

Dans la commune de Coux-et-Bigaroque existe une grotte de la Crozette, que j'ai visitée avec A. Roussot lors des fouilles que nous avons faites dans la grotte sépulcrale du Néolithique final d'Eybral (même commune). Cette grotte de la Crozette nous avait paru très perturbée et en partie vidée de son remplissage ; on pouvait y cheminer dans l'argile à ours. J'ignore si d'autres ossements humains ou du mobilier en avaient été retirés. Ce nom commun de « croze » peut avoir, il est vrai, désigné autrefois une autre cavité de la même commune. Les stries que porte l'un des crânes du musée d'Agen pourraient se comparer à celles que l'on voit sur plusieurs crânes, ou fragments de crânes, de la grotte d'Eybral, dont deux au moins avaient été trépanés ; cette grotte ne contient cependant pas de formation bréchifiée.

Un problème demeure : le catalogue mentionne un bloc de brèche ; le musée en présente deux actuellement. Est-ce le résultat d'une tentative d'extraction des ossements, ou s'agit-il de deux blocs de provenances différentes ? Une piste semble pouvoir être écartée, en tout cas celle de la grotte sépulcrale de Dondas (Lot-et-Garonne). Cette sépulture collective néolithique fouillée par Lamouroux, notaire et propriétaire du terrain, durant l'hiver 1883-84, avait livré les restes de huit sujets, « dolichocéphales » dont les ossements en mauvais état indiquaient « une race assez malingre » ; la relation de fouilles publiée par Dombrowski en 1884 dans le *Journal d'Histoire Naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest* (p. 72-74), n'indique pas que ces os aient été inclus dans la brèche. D'après F. Delisle (*Le Préhistorique...*) il s'agissait d'une voûte crânienne incomplète, quelques fragments d'os longs, des humérus, fémurs et tibias. Je n'ai d'ailleurs retrouvé au musée des Beaux-Arts d'Agen qu'un seul objet provenant de cette grotte, fouillée sur 20 mètres de long ! L'ancienne présentation du musée comportait de nombreuses erreurs ou mélanges d'étiquettes et, là comme ailleurs, beaucoup d'objets ont été égarés au cours du temps ; on

n'en apprécie que mieux aujourd'hui la réussite des efforts considérables accomplis pendant la dernière décennie.

Alors, Néolithique ou Paléolithique ? Si l'hypothèse d'une provenance périgourdine paraît se renforcer, l'attribution d'époque suscite toujours la prudence. Comme le suggère la note publiée dans le *Bulletin*, le démontage de ces blocs de brèche, l'étude anthropologique, la datation des ossements et l'analyse des sédiments et des pollens apporteront des informations bienvenues, sinon la solution de ce casse-tête. »

Alain Roussot, un peu plus tard (lettre du 31 juillet 1989) a bien voulu nous préciser que cette « réponse est pertinente, mais ne résoud pas toutes les incertitudes. Où est passé le bloc de quatre crânes, comme des œufs d'autruche, que j'ai vu en 1966 ? Où est le bloc, sans ossements humains, que j'ai signalé dans mes notes, et qui, somme toute, pourrait lui, venir, de la grotte Richard ? Mais je ne crois vraiment pas que les 2 ou 3 blocs à ossements humains viennent de la grotte Richard ».

La conclusion provisoire pourrait être que ces deux blocs contenant des ossements (dont un crâne portant des stries) proviennent probablement du Périgord, qu'il est probable qu'ils ont été extraits d'un gisement post-paléolithique (et non de la grotte des Eyzies ou grotte Richard, qui n'a rien fourni de ces périodes tardives), et que le bloc de brèche de la grotte Richard, donné au musée d'Agen, n'a pas encore été retrouvé. Mais ce sont là des conclusions tout à fait provisoires, que la sagacité de nos collègues viendra, peut-être, infirmer ou confirmer et préciser.

J. R.-L., A. R., B. et G. D.

Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture et destinés au Bulletin

- La famille de La Lynde Ch. Bourrier, octobre 89.
- La perception de l'espace périgourdin à la fin du XIIe siècle J. Clémens, oct. 89.
- Un compagnon de Leclerc, le capitaine Alphée Maziéras F.-A. Boddart, octobre 1989.
- A propos d'un ouvrage de la bibliothèque de l'abbaye de Cadouin M. Berthier, novembre 1989.
- Prêtres à Trémolat, pendant la Révolution M. Berthier, novembre 1989.
- Du Magdalénien de plein air, près de Montpon J. Gaussen et B. Merlaud, novembre 1989.
- Quand le gris de Périgueux partait en fumée J. Lagrange, novembre 1989.
- Les fresques de la chapelle de Puylobard (Beaussac) Cl.-H. Piraud et A. Ribadeau-Dumas, nov. 1989.

Le Conseil d'administration de la Société historique et archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation préalable en séance publique par leur auteur.

On est prié d'adresser les textes à :

M. le Directeur de la publication
Bulletin de la S.H.A.P.
18, rue du Plantier
24000 Périgueux.

Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	40
Ex-libris et fers des relieurs périgourdins antérieurs à la période moderne par Ch. Lafon	150
Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	50
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	60
Actes du Congrès de Périgueux 1913	50
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubour- guet, 2 vol.	120
Notre-Dame des Vertus, par le chanoine Lavalie, 1 brochure	10
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), tome 3, par J. Maubourguet	40
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	50
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XC1, 1964 du Bulletin)	80
Lettras de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	30
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface de J. Secret	60
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	10
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés	150
Hommage au Président Jean Secret	30
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire (avec réduction à partir de 10 fascicules)	40
Sarlat et le Périgord. Actes du congrès de la Féd. hist. du Sud-Ouest, avril 1986	300
Mélanges offerts à Mme Alberte Sadouillet-Perrin et à M. Marcel Secondat (supplément au fasc. 3 du t. CXV du Bulletin 1988)	150
Le Périgord Révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord	250

**Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande,
accompagnée de son montant**